

Tassa Riscossa - Taxe Perçue, TORINO C.P.M

# SODALITIUM

N° 54

Edition française - Décembre 2002



Anno XVIII n. 5 - Dicembre 2002 - Sped. a. p. - art. 2 - comma 20/c, Legge 662/96 - Filiale di ASTI - Organo ufficiale del Centro Librario *Sodalitium* -  
Loc. Carignano, 36. 10020 VERRUA SAVOIA (TO) Tel. +39.0161.839.335 - Fax +39.0161.839.334 - IN CASO DI MANCATO RECAPITO, RINVIARE  
ALL'UFFICIO C.R.P. ASTI PER RESTITUZIONE AL MITTENTE CHE SI IMPEGNA A CORRISPONDERE LA RELATIVA TARIFFA

“Sodalitium” Périodique  
n° 54, Anno XVIII - n. 5 Dicembre 2002

Editore: Centro Librario Sodalitium  
Loc. Carbignano, 36. 10020 VERRUA SAVOIA TO Italie  
Tel.: +39.0161.839.335 Fax: +39.0161.839.334  
INTERNET: www.plion.it/sodali  
email: sodalium@plion.it

Direttore responsabile: don Francesco Ricossa  
Autorizzazione Tribunale di Ivrea n. 116 du 24-2-1984

Tipografia: Ages - Torino

Ai sensi della Legge 675/96 sulla tutela dei dati personali, i dati forniti dai sottoscrittori degli abbonamenti verranno trattati in forma cartacea ed automatizzata e saranno utilizzati esclusivamente per invio del giornale oggetto di abbonamento o di altre nostre testate come copie saggio e non verranno comunicate a soggetti terzi. Il conferimento dei dati è facoltativo ed è possibile esercitare i diritti di cui all'articolo 13 facendone richiesta al responsabile trattamento dati: Centro Librario Sodalitium.

Sur la couverture: L'adoration des Rois Mages. Simon Peterzano, 1578, Chartreuse de Garegnano à Milan.

## Sommaire

<b>Editorial</b>	<b>p. 2</b>
<b>L'élection du Pape</b>	<b>p. 5</b>
<b>Don Camillo, Guareschi et le Concile</b>	<b>p. 18</b>
<b>“Le Pape du Concile”: documents</b>	<b>p. 33</b>
<b>La “canonisation” de Mgr Escrivà de Balaguer. Bref commentaire de Sodalitium</b>	<b>p. 36</b>
<b>Massimo Introvigne et Roberto De Mattei. Documents</b>	<b>p. 38</b>
<b>Le pardon des injures dans la parabole des deux débiteurs</b>	<b>p. 41</b>
<b>Quelle est – actuellement – la loi du jeûne ecclésiastique?</b>	<b>p. 49</b>
<b>RECENSIONS</b>	<b>p. 51</b>
<b>Controverses</b>	<b>p. 53</b>
<b>Vie de l'Institut</b>	<b>p. 56</b>

# Editorial

Onze octobre 1962: Jean XXIII procède à l'ouverture solennelle du Concile Vatican II. Pour Angelo Giuseppe Roncalli le Concile doit être une “nouvelle Pentecôte”; dans son discours d'ouverture il dénonce même les “prophètes de malheur” qui ne partagent pas son optimisme sur les temps modernes. Onze octobre 2002: quarante ans après cet événement. Tout le monde peut le constater, la “prophétie” de Jean XXIII ne s'est pas réalisée, et, qui plus est, aucun prophète de malheur n'aurait imaginé une telle désolation. Au lieu d'une Pentecôte, ce que nous vivons est un nouveau Vendredi Saint.

Le plus prestigieux quotidien national italien, le *Corriere della Sera* de Milan, a confié à Vittorio Messori la tâche de commémorer, en première page, cet événement historique (*Deux âmes et un Pape, Corriere della Sera*, 12 octobre 2002). Messori n'est pas seulement un écrivain à succès et un brave apologiste du catholicisme (encore

qu'il ait des tendances fidéistes); il a également été choisi comme interlocuteur privilégié par le Cardinal Ratzinger (*Rapporto sulla fede*, Paoline 1985, *Enquête sur la foi*) et par Jean-Paul II lui-même (*Entrez dans l'espérance*, Plon-Mame, 1994). Cela ne l'a pas empêché, dans le passé, de manifester publiquement ses doutes et ses critiques non seulement sur un “esprit du Concile” qui en trahirait la lettre (ce qui était là le but même du livre-interview de Ratzinger), mais également sur les actes mêmes de Jean-Paul II; en fait foi un autre article publié dans le *Corriere della Sera* et en partie rapporté par *Sodalitium* dans son éditorial de janvier 2002, il n'y a pas même un an (n° 52).

Aussi une certaine stupeur a-t-elle été déclenchée par le fait que l'éditorial de Messori ne contienne aucune critique – ne serait-ce que modérée – de Vatican II, mais plutôt un acte dur d'accusation contre la Fraternité Saint Pie X, fondée par Mgr Lefebvre, pourtant si proche de la sensibilité de Messori et de certaines de ses prises de position. Cette stupeur a trouvé un écho fidèle en l'abbé Michel Simoulin, supérieur du district italien de la Fraternité, dont une lettre d'éclaircisse-

ment a été publiée le 21 octobre dans le *Corriere* avec une réponse de Messori.

Mais quelle est l'accusation de Messori? Elle peut se résumer en un mot: le "traditionalisme" impliquerait une négation de l'indéfectibilité de l'Eglise. "A moins d'émettre l'hypothèse d'un Dieu sadiquement farceur – écrit Messori – est-il pensable que le peuple auquel le Christ a promis une assistance permanente ait été si longtemps et si gravement fourvoyé?" [pour être exact, l'assistance, c'est à la Hiérarchie qu'elle a été promise]. La hiérarchie, insiste-t-il, "ne peut pas conduire hors du chemin le troupeau qui lui est confié". Elle possède en effet un "mystérieux charisme, garanti par le Saint-Esprit" [nous voyons là une allusion à l'infaillibilité] qui lui consent d'approfondir et d'actualiser, sans jamais trahir le "Credo de toujours". D'où un paradoxe: les "traditionalistes" qui accusent l'Eglise de s'être protestantisée, poursuivent un procès "qui risque de s'apparenter à la pensée de Luther, de Calvin, de Zwingli selon laquelle il y aurait eu une trahison de l'orthodoxie par le Magistère, un éloignement de la lettre de l'Evangile et de l'enseignement des Pères, une pollution liturgique et pastorale". Messori aurait pu citer à ce sujet une proposition du Conciliabule janséniste de Pistoie, proposition condamnée en tant qu'hérétique par le Pape Pie VI; la voici: "Dans ces derniers siècles un obscurcissement général a été répandu sur des vérités de grande importance relatives à la religion et qui sont à la base de la foi et de la doctrine morale de Jésus-Christ" (D.S. 2601). Si à "derniers siècles" nous substituons "quarante ans", n'avons-nous pas l'analyse des "traditionalistes"?

On n'échappe pas à l'objection en diminuant la portée des critiques adressées par la Fraternité à Vatican II, comme a tenté de le faire l'abbé Simoulin; ce à quoi Messori répond, à raison, le 21 octobre: "le mouvement suscité par Mgr Lefebvre représente la plus grande force organisée qui s'oppose non seulement à l'esprit du Concile' [comme le font Ratzinger et Messori lui-même] mais aussi, souvent, à la lettre des documents de ce Vatican II qu'il voudrait, s'il était possible, déclasser pour le mettre à un niveau pastoral, donc caduc et qui n'engage pas. La polémique contre l'Eglise actuelle ne concerne pas seulement certains aspects (la 'Messe en latin', par exemple) mais va en profondeur et



Il y a 40 ans: une séance du Concile Vatican II

elle est en collision insoluble semble-t-il, avec la théologie, l'exégèse, l'ecclésiologie du catholicisme actuel". Donc, la Fraternité "tombe dans des contradictions insolubles. (...) Comme le confirme aussi l'exode que connaît la Fraternité Saint Pie X: ou bien le retour à la communauté ecclésiale 'officielle' [issue probablement souhaitée par l'abbé Simoulin lui-même, qui craint que la Fraternité ne devienne, si elle ne l'est déjà, une "petite église"], ou bien le passage aux groupes sédévacantistes', en toute logique plus cohérents, dans leur radicalisme".

Nous acceptons bien volontiers l'éloge de Messori ("plus cohérents") et partageons fondamentalement sa critique de la Fraternité Saint Pie X ("contradictions insolubles"), sans toutefois nous faire illusion sur le soutien de notre écrivain: la critique faite à la Fraternité – *mutatis mutandis* – ne vaudrait pas aussi pour nous, "sédévacantistes" (même si seulement formaliter)? Messori n'invite pas à délégitimer Jean-Paul II, il invite à le suivre.

Mais nous voudrions, nous aussi, poser à Messori et à ceux qui pensent comme lui, quelques questions.

Il pense – et il ne peut pas ne pas penser – que le "magistère" de Vatican II et du post-concile est seulement un "approfondissement" et une "actualisation" du "Credo de toujours"; qu'aucune contradiction ne peut exister [ce qui serait certainement vrai si ce "magistère" provenait d'une autorité légitime, divinement assistée] avec la doctrine catholique précédente. Très bien. Vatican II

lui-même lorsqu'il parle de la liberté religieuse déclare reprendre la doctrine traditionnelle (*Dignitatis humanæ, n. 1*). Mais si, 'a posteriori', il n'en était pas ainsi? La hiérarchie actuelle, "*les Pasteurs du moment*", n'auront certainement aucune difficulté, alors, à reconfirmer et inculquer des documents comme l'encyclique *Quas primas* contre le laïcisme et l'état non confessionnel, l'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* contre la liberté religieuse, l'encyclique *Mortalium animos* contre l'œcuménisme, les nombreuses bulles papales sur les juifs déicides et peuple non plus élu mais réprouvé par Dieu... Je m'arrête là, mais la liste serait infinie. Il y a plus. Dans le cadre des "*mea culpa*" à répétition, Jean-Paul II a déclaré combien dans le passé la praxis de l'Eglise avait "*offusqué le visage du Christ*". N'est-ce pas faire sienne – mais en ce qui concerne le passé et non le présent – cette proposition condamnée du Synode de Pistoie? Déjà Vatican II doit admettre, toujours dans la déclaration sur la liberté religieuse que dans le passé "*il y a eu des manières d'agir moins conformes voire même contraires à l'esprit évangélique*" (n. 12), tandis que la déclaration conciliaire *Nostra Ætate* est peut-être le seul document "ecclésiastique" qui n'a pas pu apporter en sa propre faveur – au moins pour le chapitre 4 sur les juifs – une seule citation du magistère. Toutes ces choses ne sont-elles pas des indices, pour ne pas dire des admissions implicites, de l'"impossible" contradiction? Messori écrit, à juste titre, qu'il est impossible que l'Eglise "*à laquelle le Christ a promis une assistance permanente*" ait "*si longtemps et si gravement*" détourné du chemin le peuple de Dieu. Mais pourquoi est-ce que, s'il est impossible que ce soit arrivé dans ces dernières quarante années, ce serait advenu dans les siècles passés? Serait-ce que l'Eglise hiérarchique, quand elle niait – Papes et Evêques unanimement – tout droit à la liberté religieuse, demandant à l'Etat l'intervention du bras séculier, aurait "*si longtemps et gravement conduit hors du chemin*" le peuple chrétien? Ou bien, si elle ne l'a pas fait, (et elle ne l'a pas fait) comment doit-on juger ceux qui – dans les documents officiels du "magistère" – condamnent au moins implicitement l'Eglise du passé? S'il n'est pas licite d'accuser l'Eglise du présent de donner du poison à ses enfants (comme le disait Mgr Lefebvre, attri-

buant à l'Eglise l'œuvre de Paul VI) il n'est pas non plus licite de le dire de l'Eglise du passé qui était – alors – l'Eglise du présent, assistée elle aussi de l'Esprit Saint.

Bref, l'indéfectibilité de l'Eglise est mise en péril aussi bien par le "traditionalisme" de Mgr Lefebvre, que par le "progressisme" de Jean-Paul II. Dans les "*contradictions insolubles*", ils y tombent tous les deux.

En faisant nôtre tout l'enseignement et la discipline de l'Eglise du passé, nous évitons la contradiction de Jean-Paul II, que ce passé condamne implicitement. En démontrant que les erreurs de Vatican II, de Paul VI et de Jean-Paul II ne sont pas attribuables à l'Eglise, nous évitons la contradiction du "traditionalisme". Mais il reste une objection, terrible celle-là, que l'on peut adresser à tout "sédévacantisme": les portes de l'enfer ont donc prévalu contre l'Eglise? Jésus-Christ n'est donc plus avec elle, alors qu'il a promis de l'être jusqu'à la fin des siècles? Alors Dieu peut permettre que les fidèles soient ainsi trompés?

La réponse est évidente: non. Les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir. Jésus-Christ ne peut abandonner l'Eglise. Il ne peut pas permettre que tous les fidèles soient trompés.

Cette dernière contradiction, le "sédévacantisme" strict ne sait pas la résoudre, lui non plus. Mais il semble que la thèse théologique du Père Guérard des Lauriers sur l'autorité, et c'est celle de *Sodalitium*, le puisse faire.

L'Eglise, le Pape, ne peuvent enseigner l'erreur, tromper les fidèles: Messori a raison. Mais l'élu d'un Conclave qui n'est pas cependant Pape légitime, peut enseigner l'erreur et tromper (beaucoup) de fidèles: c'est ce qu'enseigne le magistère de l'Eglise (Pape Paul IV, Bulle *Cum ex apostolatus*). Dieu ne peut permettre que les fidèles soient tous attirés dans le piège en suivant un faux Pape: Messori a raison. Mais dans notre cas les fidèles peuvent avec certitude éviter le piège, en adhérant justement à l'enseignement déjà défini infailliblement par l'Eglise, ce qui les préserve d'accepter l'erreur qui contredit (au lieu d'approfondir et d'actualiser) l'enseignement précédent. Dieu ne peut permettre que l'Eglise soit vaincue par l'enfer, soit finie, soit totalement privée de hiérarchie: Messori a raison. Mais Dieu peut permettre que – sans que l'Eglise soit vaincue, ou privée totalement et défini-

tivement de la hiérarchie (la permanence matérielle des sièges nous garantit la continuité) – l’Eglise traverse des périodes de tempête, comme à l’époque du Grand Schisme où la légitimité de nombreux Papes était douteuse. Un Dieu qui ne maintient pas les promesses qu’il a faites à l’Eglise serait “*sadiquement farceur*” (nous dirions, nous: faux et menteur), c’est sûr. Mais que Son Fils meure sur la Croix, notre Dieu l’a aussi permis et bienheureux ceux qui ne s’en sont pas scandalisés...

Nous ne voulons pas “un pur Evangile”, une “Tradition antique” ou une “Eglise spirituelle” sans ou contre l’Eglise hiérarchique. C’est justement au nom de l’Eglise hiérarchique, et de ses définitions infaillibles et irréformables, que nous nous opposons à toute déformation de ce patrimoine de notre foi.

Ces déformations sont-elles seulement apparentes? Voilà une nouvelle qui nous rendrait heureux. Mais celui qui le dit et l’écrit, le pense-t-il vraiment?



## Doctrine

### L’ELECTION DU PAPE

Par M. l’abbé Francesco Ricossa

Périodiquement, Mgr Marc Pivarunas C.M.R.I. (évêque consacré par Mgr Carmona) envoie à ses fidèles une lettre intitulée *Pro grege* <sup>(1)</sup>. Celle du 19 mars 2002 a particulièrement attiré mon attention. Le prélat américain (U.S.A.) – qui suit la thèse du siège vacant – y répond (à la p. 5) à deux objections du supérieur de district local de la Fraternité Saint Pie X, l’abbé Peter Scott.

*“Il est cependant absurde de dire, comme le font les sédévacantistes, qu’il n’y a pas eu de Pape depuis plus de 40 ans, car cela détruirait la visibilité de l’Eglise, et la possibilité même d’une élection canonique d’un futur Pape”.*

Les objections ne sont pas nouvelles <sup>(2)</sup>; plus intéressante est la réponse de Mgr Pivarunas.

Pour ce qui est de la première difficulté (le fait pour la vacance apostolique de se prolonger) Mgr Pivarunas répond en alléguant l’exemple historique du Grand Schisme d’Occident. Le Père Edmund James O’Really S.J. <sup>(3)</sup>, dans son livre *The Relations of the Church to Society* [Les relations de l’Eglise avec la Société] édité en 1882, écrivait à ce propos:

*“Nous pouvons maintenant cesser d’enquêter sur ce qui a été dit à cette époque de la position des trois prétendants et de leurs droits vis-à-vis de la papauté. En premier lieu, depuis la mort de Grégoire XI en 1378, il y a toujours eu un Pape – à l’exception na-*

*turellement des vacances entre les décès et les élections. Je pense qu’à tout instant il y a eu un Pape réellement investi de la dignité de Vicaire du Christ et de Chef de l’Eglise, même si les opinions diffèrent quant à sa légitimité; non pas dans le sens qu’un interrègne couvrant toute la période aurait été impossible ou inconciliable avec les promesses du Christ, parce que ceci est évident, mais en ce sens que, de fait, il n’y a pas eu cet interrègne”* (Pivarunas, p. 5).

La chose est tellement évidente qu’il est inutile d’insister.

Il est plus difficile, par contre, de répondre à la seconde difficulté. Voyons ce qu’écrit Mgr Pivarunas à ce sujet.

*«Pour ce qui est de la seconde ‘difficulté’ proposée par la Fraternité Saint Pie X contre la position sédévacantiste, c’est-à-dire l’impossibilité de l’élection d’un futur Pape si le siège est vacant depuis Vatican II, voici ce qu’on peut lire dans l’‘Eglise du Verbe Incarné’ de Mgr Charles Journet: “Pendant la vacance du siège apostolique, ni l’Eglise ni le Concile ne sauraient contrevenir aux dispositions prises pour déterminer le mode valide de l’élection (Card. Gaetano o.p., De comparatione..., cap. XIII, n. 202). Cependant, en cas de permission, par exemple si le Pape n’a rien prévu qui s’y oppose, ou en cas d’ambiguïté, par exemple si l’on ignore quels sont les vrais cardinaux, ou qui est vrai Pape, comme cela s’est vu au temps du grand schisme, le pouvoir d’appliquer la papauté à telle personne’ est dévolu à l’Eglise universelle, à l’Eglise de Dieu (ibid., n° 204)”* <sup>(4)</sup>.

Avec cette citation, Mgr Pivarunas pense avoir suffisamment répondu à l'abbé Scott: en l'absence de cardinaux – et uniquement en ce cas <sup>(6)</sup> – le Pape peut être élu, par dévolution <sup>(6)</sup>, par l'Eglise.

Mais en réalité la difficulté change seulement d'objet: qu'entend-on, en effet, dans ce contexte par 'Eglise universelle' ?

Dans sa lettre, Mgr Pivarunas ne le précise pas. Pas plus que Journet à l'endroit cité. Mais puisque Journet fait sienne la position du Cardinal Cajetan <sup>(7)</sup>, citant son ouvrage *De comparatione auctoritatis Papæ et Concilii cum apologia eiusdem tractatus* <sup>(8)</sup>, nous pouvons facilement établir la signification de cette expression en consultant Cajetan lui-même.

### **Le Cardinal Cajetan, par le terme 'Eglise universelle', entend désigner le Concile général**

Nous avons vu que, dans des cas extraordinaires, le Pape peut, en l'absence de cardinaux, être élu par l'Eglise universelle; mais qu'entend donc le Cardinal Cajetan par ce terme ?

Il suffit de feuilleter le *De comparatione* pour trouver la réponse – indubitable – à notre question. Déjà le titre nous l'indique: *De comparatione auctoritatis Papæ et Concilii, seu Ecclesiæ universalis* (n° 5) (*Sur la comparaison de l'autorité du Pape et du Concile, c'est-à-dire de l'Eglise universelle*): l'Eglise universelle et le Concile ne font qu'un. Mais c'est au chapitre V (n° 56) que Cajetan procède à une définition explicite des termes:

*“Après avoir examiné la comparaison entre le pouvoir du Pape et celui des apôtres en raison de leur apostolat, nous devons maintenant comparer le pouvoir du Pape et le pouvoir de l'Eglise universelle, autrement dit du Concile universel, maintenant d'un point de vue général, ensuite, comme nous l'avons annoncé, dans certains cas et événements (particuliers). Et comme les opposés, mis en confrontation, deviennent plus clairs, j'apporterai avant tout les raisons principales dans lesquelles se trouve la valeur (des arguments) par lesquels il est prouvé [par les adversaires, n.d.t.] que le Pape est soumis au jugement de l'Eglise, c'est-à-dire du Concile universel. Et afin [que je n'ai plus à] mettre ensemble Eglise et Concile [je précise qu'] ils sont pris*

*comme synonymes, car la seule distinction entre eux est que l'un représente et l'autre est représenté”* <sup>(9)</sup>. Par ailleurs le contexte général de l'ouvrage nous indique clairement que Cajetan par “Eglise universelle” entend Concile général; le *De comparatione* répond en effet aux objections des conciliaristes selon lesquels le Pape est inférieur à l'Eglise, c'est-à-dire au Concile <sup>(9)</sup>. Mais il y a plus. Précisément lorsqu'il parle de l'élection du Pape, Cajetan utilise indifféremment les termes d'“Eglise” et de “Concile”: *“in Ecclesia autem seu Concilio”* (n° 202). Et même quand il s'agit de présenter le cas concret de l'élection extraordinaire d'un Pape, Cajetan ne parle pas tellement d'“Eglise universelle” il parle plutôt de Concile général: *“si Concilium generale cum pace Romanæ ecclesiæ eligeret in tali casu Papam, verus Papa esset ille qui electus sic esset”* (n° 745) (*“si en ce cas le Concile général élisait le Pape avec la paix [l'acceptation pacifique] de l'Eglise romaine, celui qui serait élu de cette manière serait vraiment Pape”*).

Il est donc évident que, pour Mgr Journet et le Cardinal Cajetan, c'est le Concile général imparfait <sup>(10)</sup> qui, en l'absence de cardinaux, a la charge d'élire le Souverain Pontife.

### **Les évêques résidentiels, en tant que membres de droit de ce Concile général, pourraient élire le Pape**

Etant établi que ce sont les membres du Concile général qui sont les électeurs extraordinaires du Pape (en l'absence de cardinaux), reste à voir qui peut participer, de droit, au Concile général. Le Code de droit canon – traitant du Concile œcuménique – énumère les membres de droit du Concile avec vote délibératif, au canon 223:

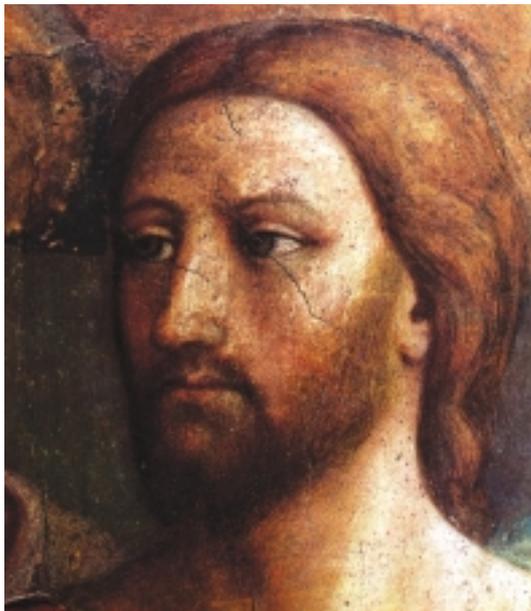
*§ 1. Sont appelés au Concile et y ont le droit de vote délibératif:*

*1° Les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, même s'ils ne sont pas évêques;*

*2° Les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques résidentiels, même non consacrés;*

*3° Les Abbés ou prélats nullius;*

*4° L'Abbé Primat, les Abbés Supérieurs de Congrégations monastiques, les Supérieurs généraux des congrégations cléricales exempts, mais pas des autres religions, à moins que le décret de convocation n'en dispose différemment;*



*Jésus-Christ est le Chef invisible de son Eglise (peinture de Masaccio, chapelle Brancacci, église Santa Maria del Carmine, Florence)*

**§ 2. Les Evêques titulaires appelés au Concile ont eux aussi le vote délibératif, à moins que ne soit explicitement prévu le contraire dans la convocation.**

**§ 3. Les théologiens et canonistes éventuellement invités au Concile ont seulement un vote consultatif.**

Ce canon n'exprime pas seulement le droit positif mais aussi la nature même des choses. Notons, en effet, que les Evêques titulaires, privés de juridiction, peuvent ne pas être convoqués au Concile ou ne pas avoir droit de vote. Au contraire, les Cardinaux, les Evêques résidentiels, les Abbés ou les prélats *nullius* <sup>(11)</sup> même non consacrés évêques participent de droit au Concile, parce qu'ils ont juridiction sur un territoire <sup>(12)</sup>. Ce qui signifie qu'en soi le critère pour être membre du Concile est d'appartenir à la hiérarchie en raison de la juridiction et non de l'ordre sacré (pour cette distinction, de droit divin, voir le can. 108§3).

Les choses étant ce qu'elles sont, il nous semble que Mgr Pivarunas (et avec lui, tous les sédévacantistes *simpliciter*, ceux par conséquent qui ne suivent pas la thèse du Père Guérard des Lauriers) n'ont pas répondu suffisamment à la difficulté posée par la Fraternité Saint Pie X. En effet, dans une position strictement sédévacantiste, on ne voit pas où sont les évêques résidentiels

catholiques qui pourraient et voudraient élire un Pape, étant donné que tous les évêques résidentiels (et autres prélats qui auraient juridiction) ou bien ont été nommés invalidement par les antipapes ou bien sont de toute façon formellement hérétiques et hors de l'Eglise – adhérant aux erreurs de Vatican II – ou encore sont de toute façon en communion avec Jean-Paul II, chef de la nouvelle "Eglise conciliaire". L'Eglise hiérarchique aurait, en somme, totalement disparu, non seulement en acte et formellement, mais aussi en puissance et matériellement <sup>(13)</sup>.

### **Les Evêques sans juridiction ne peuvent élire le Pape**

Nous avons vu que dans des circonstances anormales l'élection du Pape – selon la pensée des théologiens qui ont traité de la question – revient au Concile général imparfait, autrement dit aux Evêques et prélats qui jouissent, dans l'Eglise elle-même, d'une juridiction. Le Pape est, en effet, Evêque de l'Eglise universelle: il est donc normal qu'exceptionnellement ce soient les prélats de l'Eglise universelle gouvernant, comme lui et au-dessous de lui, une portion du troupeau qui l'élisent. Nous avons vu aussi que par la nature même des choses, et en conséquence de ce qui a été dit, sont exclus du nombre des électeurs *per accidens* du Pape, les Evêques titulaires, Evêques consacrés avec le mandat romain mais privés de juridiction dans l'Eglise.

A plus forte raison sont exclus du nombre des électeurs – précisément parce qu'exclus du Concile général – les Evêques consacrés sans mandat romain dans les conditions exceptionnelles de la vacance actuelle (formelle) du Siège Apostolique. Ces Evêques ont en effet été consacrés validement et même, à notre avis, – au moins dans certains cas – licitement; mais cependant ils sont – de la façon la plus absolue – privés de juridiction par le fait que l'Evêque reçoit de Dieu la juridiction seulement par l'intermédiaire du Pape, intermédiaire exclu dans notre cas <sup>(14)</sup>. Etant privés de juridiction, ils n'appartiennent pas à la hiérarchie de l'Eglise selon la juridiction, ce pour quoi ils ne sont pas membres de droit du Concile et ne sont donc pas habilités à élire validement le Pape, pas même dans des cas extraordinaires.

Ce point de doctrine, déjà établi en soi, est confirmé par l'impossibilité pratique d'élire un Pape sûr et non douteux en suivant cette voie. Qui pourra établir de façon certaine, parmi les nombreux Evêques qui ont été et seront encore consacrés de cette manière, ceux qui ont le droit de participer à l'élection et ceux qui ne l'ont pas ? Qui a le droit de convoquer le Conclave et qui ne l'a pas ? Qui peut être considéré comme légitimement consacré et qui non ? En l'absence de critère de discernement (le mandat romain, le siège résidentiel) il n'y a pas de limites en soi à ces consécration ni de la part de qui les peut autoriser (le Pape) ni en ce qui concerne la portion de territoire à gouverner (le diocèse). Le nombre des électeurs peut donc croître démesurément sans aucune garantie de leur catholicité, comme il est advenu concrètement. Et de fait il a déjà été procédé à diverses élections qui n'ont eu aucune suite, pas même parmi les partisans du 'conclavisme', toujours prêts à 'faire le pas', mais seulement en théorie.

#### **A plus forte raison, les laïcs ne peuvent élire le Pape**

Si les Evêques titulaires, pourtant nommés par le Pape, ne peuvent élire le Pape, si ne le peuvent pas non plus les Evêques purement consacrés, sans mandat romain, de simples prêtres le peuvent encore moins. Quant aux laïcs, ils sont exclus de façon plus radicale encore de toute élection ecclésiastique.

Cette conclusion est confirmée par le droit positif de l'Eglise, tant pour ce qui regarde toute élection ecclésiastique en général que pour ce qui concerne l'élection du Pape.

A propos de toute élection ecclésiastique, le canon 166 stipule que "*si des laïcs s'immisçaient d'une façon quelconque dans une élection ecclésiastique, de manière à entraver la liberté canonique, l'élection serait nulle de plein droit*" (*Si laici contra canonicam libertatem electioni ecclesiasticæ quoque modo sese immiscuerint, electio ipso iure invalida est*).

Pour l'élection papale, c'est la constitution *Vacante Sede Apostolica* du 25 décembre 1904, promulguée à cet effet par Saint Pie X, qui fait autorité. Le principe général est exprimé au n. 27: "*Le droit d'élire le Souverain Pontife revient uniquement et exclusivement (privative) aux Cardinaux de*

*la Sainte Eglise Romaine, l'intervention de tout autre dignitaire ecclésiastique ou pouvoir laïc de quelque grade ou ordre que ce soit, étant absolument exclue et écartée*". Au n. 81, saint Pie X renouvelle la condamnation du soi-disant droit de *Veto* ou d'*Exclusive* du pouvoir laïc déjà sanctionnée par lui-même dans la Constitution *Commissum nobis* du 20 janvier 1904, et il conclut: "*Cette interdiction, nous voulons qu'elle soit étendue à toute intervention, intercession ou autre moyen par lequel les autorités laïques, de quelque ordre ou grade qu'elles soient, voudraient s'immiscer dans les élections du Pontife*". Le saint Pontife fait allusion à ce qui arriva durant le Conclave qui l'élit au Souverain Pontificat, lorsque l'Empereur François-Joseph, par l'entremise du Cardinal Archevêque de Cracovie, mit son veto à l'élection du cardinal Mariano Rampolla del Tindaro, ancien secrétaire d'Etat de Léon XIII. Dans la Constitution *Commissum*, saint Pie X affirme que ce présumé droit de "Veto" déjà condamné par ses prédécesseurs Pie IV (*In eligendis*), Grégoire XV (*Æterni Patris*), Clément XII (*Apostolatus officium*) et Pie IX (*In hac sublimi, Licet per Apostolicas et Consulturi*) est contraire à la liberté de l'Eglise. Son office, écrit le Saint Pontife, est celui de faire en sorte que "*la vie de l'Eglise se déroule de manière absolument libre, étant éloignée toute intervention externe, comme le voulut son Divin Fondateur, et comme le requiert absolument sa mission sublime. Or, s'il est une fonction dans la vie de l'Eglise qui requiert plus que toute autre cette liberté, on doit considérer sans aucun doute que c'est celle concernant l'élection du Pontife Romain; en effet 'il ne s'agit pas d'un membre, mais de tout le corps, quand il s'agit du chef'*" (Grégoire XV, *Æterni Patris*). L'exclusion de l'intervention des autorités civiles inclut naturellement celle de tout membre du laïcat quel qu'il soit: "*Nous établissons qu'il n'est licite à personne, pas même aux chefs d'état, quel qu'en soit le prétexte, de s'interposer ou de s'ingérer dans les graves questions de l'élection du Pontife Romain*".

Comme on voit, l'exclusion de toute intervention laïque est considérée par saint Pie X non comme une disposition transitoire, mais comme absolument nécessaire pour que l'Eglise soit comme l'a voulu son Fondateur, Jésus-Christ.

Ce qui est établi par le Code de Droit Canon et par saint Pie X est parfaitement conforme à toute la tradition. Le Code lui-même renvoie au *Corpus Iuris canonici* (l'ancien droit ecclésiastique) où les décrétales de Grégoire IX (livre I, titre VI, *de electione et electi potestate*) prévoient l'invalidité de l'élection faite par les laïcs: le chapitre 43 cite le IV<sup>ème</sup> Concile du Latran de 1215 (Constitution XXV: *Quiconque consent à sa propre élection faite abusivement par le pouvoir séculier, contre la liberté canonique, perd l'élection et devient inéligible...*); au chapitre 56 est cité un document de Grégoire IX de 1226 par lequel est déclarée invalide l'élection d'un évêque faite par les laïcs et par les chanoines, selon une habitude appelée plutôt "corruption".

Nous pourrions citer d'autres documents ecclésiastiques à ce propos, parmi lesquels divers Conciles œcuméniques: le second Concile de Nicée de l'an 787 (DS 604), le second de Constantinople de l'an 870 (DS 659), le premier Concile du Latran, de 1123, contre les investitures des laïcs (DS 712)...

Si, dans le passé, l'Eglise avait à défendre sa liberté de l'influence des Princes dans les élections, avec la Révolution elle eut à la défendre de la prétention démocratique de faire élire les Evêques par le peuple. C'est ainsi que le Pape Pie VI, par le Bref *Quod aliquantulum* du 10 mars 1791, condamna la Constitution civile du clergé votée par l'Assemblée nationale. Ce n'est pas un hasard si le Pape Braschi reliait les décisions des révolutionnaires français en la matière avec les plus anciennes erreurs de Wyclif, Marsile de Padoue, Jean de Jandun et Calvin (cf. *Enseignements Pontificaux - l'Eglise*, 81-82, et Pie VI, *Ecrits sur la Révolution française*, Ed. Pamphiliennes, pp. 16-20).

Quelle est alors la valeur de la participation populaire à certaines anciennes élections ? C'est encore Journet qui le rappelle: "Au cours du temps ont pris part à l'élection, à des titres divers: le clergé romain (par un titre qui semble premier et direct), le peuple (mais pour autant qu'il donnait son consentement et son approbation à l'élection faite par le clergé), les princes séculiers (soit d'une manière licite en donnant simplement leur consentement et leur appui à l'élu; soit d'une manière abusive en interdisant, comme fit Justinien, que l'élu fût consacré avant l'approbation de l'empereur), enfin les

cardinaux, qui sont les premiers parmi les clercs romains, en sorte que c'est au clergé romain qu'aujourd'hui l'élection du pape est de nouveau confiée" (op. cit., p. 977) <sup>(15)</sup>.

Donc, pour le peuple des fidèles, un vote seulement consultatif ou approbatif; et il en est ainsi par une exigence dogmatique fondée sur la distinction et la subordination qui existent dans l'Eglise entre clergé et fidèles, distinction qui est de droit divin. C'est ce que rappelle, entre autres, le Cardinal Mazzella, théologien romain:

"En troisième lieu, des mêmes documents, ressort et la distinction entre Clercs et Laïcs, et le fait que la hiérarchie constituée dans l'ordre clérical soit de droit divin; et par conséquent que par le même droit divin, la forme démocratique est exclue du gouvernement de l'Eglise. Cette forme démocratique subsiste quand l'autorité suprême se trouve dans toute la multitude; non en ce sens que toute la multitude commande et gouverne en acte, ce qui serait impossible; mais en ce sens que - comme dit Bellarmin (de Rom. Pont. L. 1, c. 6) - là où le régime populaire est en vigueur, les magistrats sont constitués par le peuple même, et reçoivent de lui leur autorité; ne pouvant légiférer lui-même, le peuple doit au moins instituer des représentants qui le font en son nom'. Mais, étant supposée une hiérarchie divinement constituée dans l'ordre clérical, c'est à elle et non à tout le peuple que l'autorité a été communiquée par le Christ; et par conséquent c'est par institution du Christ que le droit de constituer les gouvernants ne réside pas dans le peuple, et que ceux-ci ne gouvernent pas l'Eglise au nom du peuple. Pour une meilleure compréhension de ceci, observons:

- 1) comme dit Bellarmin (de mem. Eccles. L. 1 c. 2), 'dans la création des Evêques sont contenues trois choses: l'élection, l'ordination et la vocation ou mission; l'élection n'est rien d'autre que la désignation d'une personne déterminée à la prélature ecclésiastique; l'ordination est une cérémonie sacrée par laquelle, au moyen d'un rite déterminé, le futur Evêque est oint et consacré; la mission ou vocation confère la juridiction, et par le fait même fait le pasteur et le prélat'.
- 2) Aussi le fait d'élire, de demander et de rendre témoignage sont choses très différentes. En effet, qui rend témoignage en faveur de quelqu'un ou demande qu'un

*tel soit élu, ne lui confère pas un droit à obtenir une dignité; il joue seulement le rôle d'une personne qui loue et demande. Celui par contre qui élit, appelle canoniquement à la dignité, et confère un vrai droit à la recevoir (...)* <sup>(16)</sup>.

En résumé, dans les élections ecclésiastiques le peuple peut rendre témoignage des qualités d'un sujet (*testimonium reddere*) et en demander l'élection (*petere*) mais il ne peut absolument pas voter dans une élection canonique, et donc élire un candidat à une charge ecclésiastique en lui donnant le droit de recevoir – en tant que personne élue – cette charge. Et cette conclusion se fonde sur un principe qui appartient à la foi et à la volonté du Seigneur: c'est-à-dire le fait que l'Eglise n'est pas une société démocratique, mais hiérarchique (et même monarchique) <sup>(17)</sup> fondée sur la distinction – de droit divin – entre Clergé et Laïcs. "Les "traditionalistes" qui attribuent à des personnes qui ne font pas partie de la hiérarchie de juridiction, et même à de simples fidèles, le pouvoir d'élire jusqu'au Souverain Pontife, sont paradoxalement pollués par l'hérésie d'une Eglise démocratique très répandue parmi les "modernistes" style "communauté de base" ou "l'Eglise c'est nous".

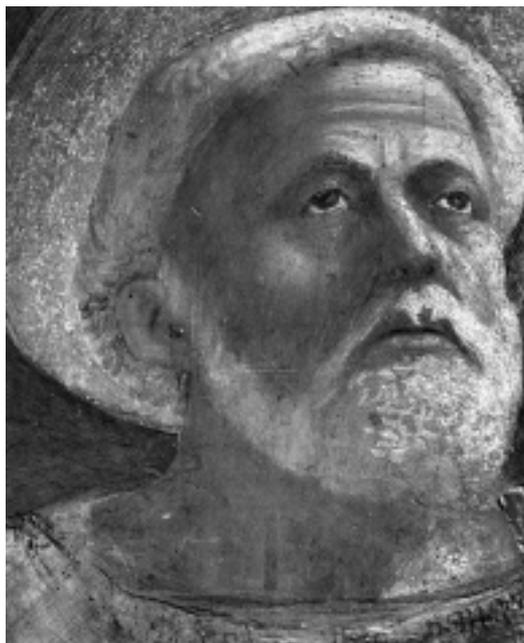
### **Le Clergé romain et l'élection du Pape**

Nous avons exclu du pouvoir d'élire le Pape les laïcs et les Evêques sans juridiction (à plus forte raison les simples prêtres). Il nous reste à voir un sujet particulier du droit d'élire le Pape: le clergé romain. Si "*le pouvoir d'élire le Pape appartient, de par la nature des choses, et donc de par le droit divin*" – écrit Journet à la p. 977 – "*à l'Eglise prise avec son chef, le mode concret dont se fera l'élection, dit Jean de Saint-Thomas, n'a nulle part été marqué dans l'Ecriture: c'est le simple droit ecclésiastique qui déterminera quelles personnes dans l'Eglise pourront valablement procéder à l'élection*".

Le droit ecclésiastique actuel (et ce à partir de 1179) prévoit que seuls les Cardinaux peuvent élire valablement le Pape. C'est ainsi que se maintient la plus ancienne tradition ecclésiastique qui veut que l'Evêque soit élu par son clergé et les Evêques voisins. Les Cardinaux sont en effet les membres principaux du Clergé romain (diacres et prêtres), unis aux Evêques des diocèses limitrophes,

dit suburbicaires (eux aussi Cardinaux). Cajetan écrit qu'il est normal que le Pape soit élu par son église qui est l'église romaine et l'Eglise universelle, parce que le Pape est l'Evêque de Rome et l'Evêque de l'Eglise Catholique (n° 746). Cajetan prévoit même que "*tous les Cardinaux étant morts, leur succède de façon immédiate [dans le pouvoir d'élire le Pape] l'Eglise Romaine, par laquelle fut élu [le Pape saint] Lin avant toute disposition de droit humain à notre connaissance*" (n° 745). "*L'Eglise Romaine*" en effet "*représente l'Eglise universelle dans le pouvoir électif*" (n° 746). Comme nous avons fait au sujet de l'"Eglise universelle", nous devons nous demander qui sont les membres de l'"Eglise Romaine" qui pourraient élire le Pape à défaut des Cardinaux qui, de cette Eglise romaine, sont les membres principaux. Cajetan explique (n° 202): le fait que l'élection revienne à tel ou tel diacre ou prêtre des églises romaines, dits Cardinaux, et non à d'autres (comme par exemple les chanoines de Saint-Pierre ou de Saint-Jean-de-Latran), ou à tel ou tel autre Evêque suburbicaire, et non à d'autres, est disposition de droit positif ecclésiastique et non de droit divin. L'Eglise ne peut changer ces dispositions de droit ecclésiastique (n° 202), mais en cas de disparition de tous les cardinaux on peut supposer que les autres membres du clergé romain pourraient élire leur propre Evêque. Il est évident que pour être membres du clergé ro-

*Saint Pierre en la personne de ses successeurs est le Chef visible de l'Eglise (Masaccio, église del Carmine, Florence)*



main il ne suffit pas d'être nés ou de résider à Rome ! Il faut être incardiné dans le diocèse et probablement avoir la charge pastorale du peuple romain ou des diocèses limitrophes. Il est facile de se rendre compte que même en ce cas on ne voit pas qui pourrait, concrètement, pouvoir ou vouloir élire le Pape, vu que le clergé romain (curés, évêques limitrophes, etc.) est actuellement en communion avec Jean-Paul II.

### **Le Pape ne peut être désigné directement par le Ciel (parce que Dieu ne le veut pas)**

Face à la situation si grave que vit l'Eglise, et qui a mené à la privation de l'Autorité, certains ont pensé que la solution ne pouvait venir que d'une intervention – exceptionnelle – de Dieu. Cette pensée se fonde sur une intuition vraie: l'histoire et l'Eglise sont entre les mains de Dieu, et *“rien n'est impossible à Dieu”* (Lc I, 37). Parmi eux certains ont pensé à une intervention d'Enoch et Elie, identifiés (à tort, à mon avis) aux deux témoins de l'Apocalypse. D'autres ont émis l'hypothèse de la survivance de l'Apôtre Jean. D'autres encore ont imaginé une élection papale faite directement par le Christ et par les Apôtres Pierre et Paul <sup>(18)</sup>. Et il ne manque pas de gens à avoir publié des prophéties de Saints en faveur de cette opinion <sup>(19)</sup>.

Mgr Guérard des Lauriers, dans son interview à *Sodalitium* (n° 13, p. 22) affirme à propos du sédévacantisme complet: *“La personne physique ou morale qui a, dans l'Eglise, qualité pour déclarer la vacance totale du Siège Apostolique est identique à celle qui a, dans l'Eglise, qualité pour pourvoir à la provision du même Siège apostolique. Qui déclare actuellement ‘Mgr Wojtyla n'est pas pape du tout’ [pas même materialiter], doit: ou bien convoquer le Conclave [!] ou bien montrer les lettres de créance qui l'instituent directement et immédiatement Légat de Notre-Seigneur Jésus-Christ [!]”*. Nous avons démontré jusque là l'impossibilité, *rebus sic stantibus*, de convoquer un Conclave; voyons dans le présent chapitre s'il est possible à quelqu'un de se présenter avec les lettres de créances qui le constitueraient Légat de Jésus-Christ ou son Vicaire.

Au-delà de l'improbabilité factuelle d'un semblable événement, soulignée par les deux points d'exclamation apposés par Mgr

Guérard après son exposition de cette hypothèse, il me semble qu'en ce qui concerne sa possibilité théologique, Mgr Sanborn a donné une réponse correcte:

*“Les sédévacantistes complets avancent une seconde solution à la crise actuelle: c'est le Christ Lui-même qui, par une intervention miraculeuse, désignera un successeur. Si Notre-Seigneur agissait ainsi, et à coup sûr Il le pourrait, l'homme qu'il choisirait pour être pape serait très certainement son vicaire sur la terre, mais il ne serait pas le successeur de saint Pierre. L'apostolicité disparaîtrait, parce que cet homme ne pourrait remonter sa lignée jusqu'à saint Pierre par une ligne de succession légitime ininterrompue. Certes, il serait, comme saint Pierre, choisi par le Christ. Mais en réalité, Notre-Seigneur créerait une nouvelle Eglise”*.

**Q. Mais Notre-Seigneur ne serait-Il pas un électeur légitime ? Pourquoi ne pourrait-Il pas choisir un pape qui serait aussi successeur de saint Pierre ?**

**R.** Oui, de toute évidence, Notre Seigneur pourrait choisir un pape, exactement comme il a choisi saint Pierre ? Mais une intervention divine du type de celle qu'imaginent les sédévacantistes complets équivaudrait à une nouvelle révélation publique, ce qui est impossible. La révélation publique est définitivement close avec la mort du dernier apôtre. C'est un article de foi. Toutes les révélations qui ont eu lieu après la mort du dernier apôtre sont du domaine des révélations privées. Pour les sédévacantistes complets, c'est donc une révélation privée qui révélerait l'identité du Pape.

Il va sans dire qu'une telle solution détruit la visibilité et la légalité de l'Eglise catholique, et rend son existence même dépendante de voyants. Il va sans dire aussi qu'elle livre la papauté aux élucubrations des apparitionnistes.

La mission de l'Eglise, c'est de faire connaître la divine révélation au monde. Si la désignation du pape – celui-là même qui fait connaître cette révélation – dépendait d'une révélation *privée*, tout le système s'effondrerait. La plus haute autorité de l'Eglise serait alors le voyant, qui pourrait faire ou défaire les papes. Il n'y aurait plus aucun principe d'autorité par lequel déterminer si le voyant est un mystificateur ou non. Tout acte de foi dépendrait en fin de compte de l'honnêteté d'un voyant.

Au contraire, l'Eglise catholique est une société visible, et elle a une vie légale. Notre-Seigneur est la tête *invisible* de l'Eglise. L'Eglise ne pourrait plus prétendre à la visibilité si sa hiérarchie était désignée par un personnage invisible, fût-ce Notre-Seigneur Lui-même.

Même en admettant un seul instant cette possibilité, il ne fait aucun doute que celui que Notre-Seigneur désignerait ne serait pas un successeur légitime de saint Pierre. La succession n'est légitime que si elle remplit les exigences du droit ecclésiastique ou de l'usage établi. Mais une succession par intervention divine ne remplit ni l'une ni l'autre de ces exigences. Par conséquent, le pape ainsi désigné ne serait pas le successeur légitime de saint Pierre" (20).

Jésus pourrait donc (de "puissance absolue") choisir de nouveau un Pape, mais Il ne le fera jamais (21) (c'est impossible de "puissance ordonnée") parce que c'est Lui-même qui a établi que Son Eglise, fondée sur Pierre, serait indéfectible; "les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle". Et cette vérité de l'indéfectibilité de l'Eglise nous donne déjà le motif de fond de ce que nous soutenons dans le titre du chapitre suivant.

### **L' Eglise ne peut rester totalement privée d'électeurs du Pape**

Le Concile Vatican I a solennellement défini:

*"Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas par l'institution du Christ ou de droit divin que saint Pierre a, et pour toujours, des successeurs dans sa primauté sur l'Eglise universelle, ou que le Pontife romain n'est pas successeur de saint Pierre en cette primauté: qu'il soit anathème"* (D.S. 3058, Const. Dogm. *Pastor Aeternus*, canon du chap. 2).

Qu'il y aura "toujours" un successeur de Pierre est donc vérité de foi; cette vérité fait partie intégrante de celle concernant l'indéfectibilité de l'Eglise: si l'Eglise était privée de Pape, elle n'existerait plus telle que l'a fondée Jésus. Pour revenir au cardinal Cajetan, "*Christus Dominus statuit Petrum in successoribus perpetuum: Le Seigneur Jésus-Christ a établi (que) Pierre (soit fait) perpétuel en ses successeurs"* (n. 746).

Naturellement, cette définition ne peut et ne doit pas être entendue dans le sens qu'il y aura toujours, à chaque instant, en acte, un

Pape assis sur la Chaire de Pierre: pendant la vacance du Siège (par exemple dans la période entre la mort d'un Pape et l'élection de son successeur) cela n'arrive pas. En quel sens faut-il alors entendre la définition vaticane ?

C'est encore Cajetan qui nous l'explique: – par anticipation – "*impossibile est Ecclesiam relinqui absque Papa et potestate electiva Papæ: il est impossible que l'Eglise soit laissée sans Pape et sans le pouvoir d'élire le Pape"* (n. 744). Par conséquent, pendant la vacance du Siège, il doit rester en quelque façon la personne morale qui peut élire le Pape: "*papatus, secluso Papa, non est in Ecclesia nisi in potentia ministerialiter electiva, quia scilicet potest, Sede vacante, Papam eligere, per Cardinales, vel per seipsam in casu: la papauté, une fois enlevé le Pape, se trouve dans l'Eglise seulement en une puissance ministériellement élective, car elle [l'Eglise] peut, durant la vacance du Siège, élire le Pape par l'intermédiaire des Cardinaux ou, en circonstance (accidentelle) d'elle-même"* (210).

Il est donc absolument nécessaire que – pendant la vacance du Siège – subsiste encore la possibilité d'élire le Pape: ce sont l'indéfectibilité et l'apostolicité de l'Eglise qui l'exigent (22).

### **L'élection du Pape dans la situation actuelle de l'Eglise**

C'est là précisément l'objection soulevée par Mgr Lefebvre aux sédévacantistes, et reprise par l'abbé Scott contre Mgr Pivarunas. Certes, une objection ne peut annuler une démonstration, et Mgr Pivarunas a raison – et l'abbé Scott tort – sur le fait que le Siège est actuellement vacant. Mais nous avons vu que si le sédévacantisme simpliciter est capable de démontrer la vacance du Siège, il ne peut, par contre, expliquer comment subsiste encore aujourd'hui le pouvoir d'élire un successeur. De toutes les diverses tentatives d'explication analysées jusqu'ici, aucune n'est concluante: ni les simples fidèles, ni les simples prêtres, ni même les Evêques non résidentiels ne peuvent élire le Pape. Par ailleurs, dans la perspective strictement sédévacantiste, il n'y aurait plus actuellement ni cardinaux ni Evêques résidentiels catholiques, puisque tous ceux qui existent ont adhéré à l'"Eglise conciliaire", devenant ainsi formellement hérétiques.

---

L'unique solution possible à cette difficulté vient, à notre avis, de la Thèse dite de *Cassiciacum*, exposée par le Père Guérard des Lauriers, Thèse que les sédévacantistes s'obstinent à refuser sans se rendre compte qu'elle est la seule qui permette de défendre vraiment la thèse du Siège vacant.

Selon cette Thèse, dans la situation actuelle de l'autorité dans l'Eglise, le pouvoir d'élire le Souverain Pontife subsiste encore dans l'Eglise, non en acte, formellement, mais en puissance, matériellement, et c'est suffisant pour assurer la continuité de la Succession Apostolique et pour garantir l'indéfectibilité de l'Eglise.

Pour le moment, une élection du Pape est impossible et parce que le Siège est encore occupé matériellement et légalement par Jean-Paul II, et parce que, comme nous l'avons démontré dans cet article, il n'y a pas, en acte, d'électeurs capables de procéder à cette élection.

L'élection est cependant possible en puissance, d'une part parce qu'en principe il ne peut en être autrement, comme nous l'avons vu, d'autre part parce que, de fait, les électeurs canoniquement habilités à élire le Pape existent matériellement. Selon la Thèse, en effet, les Cardinaux créés par des "papes" materialiter conservent le pouvoir d'élire le Pontife, de même que les Evêques nommés par des "papes" materialiter aux divers sièges épiscopaux, les occupent matériellement et pourraient, une fois revenus à la profession publique et intégrale de la Foi, être électeurs du Pape en l'absence de Cardinaux. Le "pape" lui-même qui n'occupe que matériellement le Siège, pourrait, anathémisant toutes les erreurs et professant intégralement la Foi, devenir à tous les effets Pape formellement. Comme on peut voir, la *Thèse de Cassiciacum* répond aux objections soulevées contre le sédévacantisme par les "modernistes" et par les "lefebvristes", alors que les autres thèses sédévacantistes n'en sont pas capables. Pour la démonstration de ce point de la Thèse, nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons déjà écrit à ce sujet <sup>(23)</sup>.

### **Le devoir des catholiques**

Arrivés à la fin de cette exposition, sommaire évidemment, de la question de l'élection du Pape dans la situation actuelle de l'Eglise, nous pouvons tirer quelques conclusions.

---



*Après le conclave et l'élection, les cardinaux prêtent obéissance au nouveau Pape (ici Pie XII)*

Quel est actuellement le devoir des catholiques ? Avant tout, conserver la foi. Ce devoir (de conserver la foi) en implique (en soi) immédiatement un autre: celui de ne pas reconnaître "l'autorité" de Jean-Paul II et du Concile Vatican II. Reconnaître "l'autorité" de Jean-Paul II et du Concile Vatican II implique en effet l'adhésion à leur enseignement qui est – sur certains points – en contradiction avec la foi catholique infailliblement définie par l'Eglise.

Mais le simple catholique ne peut et ne doit pas aller au-delà. Ce n'est pas au simple fidèle (pas même aux prêtres et aux évêques sans juridiction) de déclarer avec autorité, officiellement et légalement, la vacance du Siège apostolique et de pourvoir à l'élection d'un Pontife authentique. Mais le devoir du catholique est de prier et de travailler, chacun à sa place et selon ses compétences, afin que cette déclaration officielle – par le collège des cardinaux ou du concile général imparfait – devienne possible. La tragédie de notre époque – qui dicte la gravité de la crise présente – consiste justement dans le fait qu'aucun des membres de la hiérarchie n'a jusqu'à ce jour rempli ce rôle. Actuellement, il semble impossible que les évêques ou les cardinaux arrivent à condamner les erreurs de Vatican II et mettent l'occupant du Siège

apostolique dans la condition d'anathémiser lui aussi ces erreurs, sous peine d'être déclaré formellement hérétique (et donc déposé, aussi matériellement, du Siège); mais, rappelons-le, ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Et pour ce qui est de notre question, nous savons que Dieu ne peut abandonner Son Eglise, puisque les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle, et qu'Il sera avec Elle jusqu'à la fin du monde.

#### APPENDICE

Restent deux problèmes, toujours à propos de l'élection du Pape, ne se rattachant pas directement à notre question (la possibilité d'élire un Pape dans l'état actuel des choses): celui de la certitude de la validité de l'élection à cause de l'acceptation pacifique de cette élection du Pape par l'Eglise, et celui de la sainteté de l'élection. Journet en parle dans l'œuvre citée. J'en dirai quelques mots, moi aussi, car il y a là deux arguments pouvant servir d'objection à notre position (la vacance formelle du Siège apostolique).

#### **L'acceptation pacifique comme certitude de la validité de l'élection du pape**

Une élection, fût-elle même l'élection du Pape, peut être invalide ou douteuse; dans la ligne de Jean-de-Saint-Thomas, le même Journet nous le rappelle (*L'élection du Pape. V. Validité et certitude de l'élection*). "L'Eglise – écrit Journet – possède le droit d'élire le pape, et donc le droit de connaître avec certitude l'élu. Tant que persiste le doute sur l'élection et que le consentement tacite de l'Eglise universelle n'est pas venu remédier aux vices possibles de l'élection, il n'y a pas de pape, *papa dubius, papa nullus*. En effet, fait remarquer Jean-de-Saint-Thomas, tant que l'élection pacifique et certaine n'est pas manifeste, l'élection est censée durer encore" (p. 978). Toutefois, toute incertitude sur la validité de l'élection est dissipée par l'acceptation pacifique de l'élection faite par l'Eglise universelle: "L'acceptation pacifique de l'Eglise universelle s'unissant actuellement à tel élu comme au chef auquel elle se soumet, est un acte où l'Eglise engage sa destinée. C'est donc un acte de soi infaillible, et il est immédiatement connaissable comme tel. (Conséquent et médiatement, il apparaît que toutes les conditions prérequises à la

validité de l'élection ont été réalisées" (pp. 977-978). Ce qu'affirme Journet se retrouve chez presque tous les théologiens.

Cette doctrine inclut une objection très grave contre tout sédévacantisme (y compris notre Thèse). L'abbé Lucien ne cachait pas cette difficulté lorsqu'il écrivait: "*Sans répondre à notre argumentation, quelques-uns déclarent qu'elle [notre thèse] est certainement fautive, car sa conclusion, selon eux, est contraire à la foi ou au moins proche de l'hérésie. Ils rappellent en effet que la légitimité d'un Pape est un fait dogmatique, et ils ajoutent que le signe infaillible de cette légitimité est l'adhésion de l'Eglise universelle. Or, font-ils remarquer, pendant plusieurs années après le 7 décembre 1965 [date à partir de laquelle Paul VI n'était certainement plus Pape formellement], personne n'a mis en cause publiquement, dans l'Eglise, la légitimité de Paul VI. Il est donc impossible, concluent-ils, qu'il ait cessé d'être Pape légitime à cette date, puisque l'Eglise universelle le reconnaissait toujours. Ces objecteurs affirment également qu'aujourd'hui encore l'Eglise universelle adhère à Jean-Paul II, - puisqu'aucun membre de la hiérarchie magistérielle ne l'a récusé: or cette hiérarchie (l'ensemble des évêques résidentiels unis au pape) représente authentiquement l'Eglise universelle"* (24). Je renvoie le lecteur à la réponse magistrale que donne l'abbé Lucien à cette objection. D'un côté, il rappelle que la Constitution *Cum ex apostolatus* du Pape Paul IV – qui, même si elle n'a plus valeur juridique, reste toujours un acte du magistère – enseigne une doctrine contraire (la thèse de l'acceptation pacifique de l'Eglise comme preuve certaine de la validité d'une élection, est donc seulement opinion théologique). Par ailleurs, il souligne que cette opinion se fonde sur le fait qu'il est impossible que l'Eglise entière suive une fautive règle de foi, adhérent à un faux pontife: ce serait en contradiction avec l'indéfectibilité de l'Eglise. Or, dans notre cas, parmi ceux qui reconnaissent la légitimité de Paul VI et de Jean-Paul II, il en est beaucoup qui n'adhèrent pas aux nouveautés de Vatican II; de fait, ils ne reconnaissent pas Paul VI et Jean-Paul comme règle de la foi et donc, toujours de fait, ils n'en reconnaissent pas la légitimité (cf. pp. 108-111). Bref, le fait que de nombreux catholiques, implicitement ou explicitement, n'aient pas accepté Vatican II



*Après l'élection par le conclave, le nouveau Pape est acclamé par le peuple de Rome*

enlève à la thèse de l'acceptation pacifique de l'Eglise sa force démonstrative quant à la légitimité de qui a promulgué le Concile.

### La sainteté de l'élection

Si l'objection précédente est effectivement importante, celle fondée sur la sainteté de l'élection ne l'est pas du tout; mais puisque de nombreux fidèles me l'on citée, il me semble opportun de répondre, et avec les paroles mêmes de Journet. Beaucoup de gens, en effet, croient à tort que c'est le Saint-Esprit qui garantit l'élection en inspirant les cardinaux, ce pour quoi l'élu du Conclave serait choisi directement par Dieu. Journet rappelle que, lorsqu'on parle de sainteté de l'élection papale, "*On ne veut pas dire par ces mots que l'élection du pape se fait toujours par une infallible assistance puisqu'il est des cas où l'élection est invalide, où elle demeure douteuse, où elle reste donc en suspens. On ne veut pas dire non plus que le meilleur sujet soit nécessairement choisi. On veut dire que, si l'élection est faite valablement (ce qui, en soi, est toujours un bienfait), même quand elle résulterait d'intrigues et d'interventions regrettables (mais alors ce qui est péché reste péché devant Dieu), on est certain que l'Esprit Saint qui, par-delà les papes, veille d'une manière spéciale sur son Eglise, utilisant non seulement le bien, mais encore le*

*mal qu'ils peuvent faire, n'a pu vouloir, ou du moins permettre cette élection que pour des fins spirituelles, dont la bonté ou bien se manifestera parfois sans tarder dans le cours de l'histoire, ou bien sera gardée secrète jusqu'à la révélation du dernier jour. Mais ce sont là des mystères dans lesquels la foi seule peut pénétrer"* (pp. 978-979). Bref, la divine Providence veille de manière toute spéciale sur l'Eglise, mais cela n'empêche pas que parfois l'élection du pape puisse être nulle, douteuse, ou bien, si elle est valide, qu'elle ait pour objet une personne moins digne de cette charge qu'une autre. Aux derniers conclaves, Dieu a donc pu permettre, pour des motifs impénétrables, que soient élus des sujets qui n'avaient pas objectivement la volonté habituelle de procurer le bien et la fin de l'Eglise, et que par conséquent, tout en étant les élus du Conclave ("papes" materialiter), ils aient mis et mettent encore un obstacle à la réception, de la part de Dieu, de l'assistance divine et de l'autorité pontificale (ils ne sont pas "papes" formaliter), autorité qui, sans cet obstacle, aurait été conférée à l'élu du conclave qui accepte réellement l'élection.

### Notes

1) Il est possible de se procurer *La lettre Pro grege* à l'adresse suivante: Most Rev. Mark A. Pivarunas, Mater Dei Seminary, 7745 Military Avenue, Omaha, NE 68034-3356, U.S.A.

2) Peter Scott ne fait que reprendre les deux objections déjà adoptées par Mgr Lefebvre en 1979: "*La question de la visibilité de l'Eglise est trop nécessaire à son existence pour que Dieu puisse l'omettre durant des décades. Le raisonnement de ceux qui affirment l'inexistence du Pape met l'Eglise dans une situation inextricable. Qui nous dira où est le futur Pape ? Comment pourra-t-il être désigné puisqu'il n'y a plus de cardinaux ?*"

3) Le Père O'Really était professeur à l'Université catholique de Dublin.

4) Mgr Pivarunas ne donne pas les références de la citation de Journet. Il s'agit de l'*Excursus VIII, L'élection du pape*, de l'œuvre *L'Eglise du Verbe Incarné*, vol. I *La Hiérarchie apostolique*, p. 976, Ed. Saint Augustin, Saint-Just-la-Pendue 1998. Les caractères gras sont de Mgr Pivarunas.

5) Après avoir convoqué le Concile Vatican I, Pie IX, par la Constitution apostolique *Cum Romani Pontificibus* du 4 décembre 1869, prit soin de préciser les conditions de l'élection pontificale, pour le cas où il mourrait durant le Concile. A l'exemple de Jules II (pendant le cinquième concile du Latran) ainsi que de Paul III et de Pie IV (à l'occasion du Concile de Trente), il établit que l'élection était du ressort exclusif du Collège des Cardinaux, avec exclusion explicite des Pères Conciliaires (*Enseignements Pontificaux*,

*L'Église*, n° 326). Cette prescription a été reprise par saint Pie X (*Vacante Sede Apostolica*, n. 28) et par Pie XII (*Vacantis Apostolicæ Sedis*, du 8 décembre 1945, n. 33). La prescription n'est pas seulement disciplinaire, elle a aussi un fondement dans le refus des théories conciliaristes.

6) Journet explique: "Au cas où les conditions prévues seraient devenues inapplicables, le soin d'en déterminer de nouvelles échoirait à l'Église par dévolution, ce mot étant pris, comme le note Cajetan (*Apologia de comparata auctoritate papæ et concilii*, cap. XIII, n° 745), non pas au sens strict (c'est à l'autorité supérieure qu'il y a, au sens strict, dévolution en cas d'incurie de l'inférieur), mais au sens large, pour signifier toute transmission, même faite à un inférieur" (*op. cit.*, pp. 975-976).

7) Tommaso de Vio, dit Gaetano (Cajetan) du lieu de sa naissance Gaète, 1468-1533, entré chez les dominicains en 1484, commence l'enseignement en 1493. Il est Maître général de l'ordre de 1508 à 1518, il participe au Vème Concile du Latran, est nommé Cardinal en 1517. En 1518 il est nommé légat du Saint-Siège pour procéder contre Luther, et travaille à la rédaction de la bulle de Léon X, *Exsurge Domine*, contre l'hérésarque. Evêque de Gaète en 1519, il est de nouveau légat, en Hongrie cette fois, de 1523 à 1524. Il est enseveli à Rome dans l'église de Santa Maria Sopra Minerva. "Cajetan est célèbre pour ses commentaires classiques de toute la somme théologique de saint Thomas, commentaires auxquels demeurent liés et son nom et sa réputation impérissable... Particulièrement attaché au Siège Apostolique, Cajetan en défendit en profondeur et avec brio les prérogatives dans son célèbre traité *De auctoritate Papæ* avec l'Apologie du même traité qui brisa les vellétés conciliaristes de Pise (1511) et prépara par avance la condamnation de l'erreur gallicane. (...) Saint Robert Bellarmin le définit comme un "homme d'intelligence supérieure et de non moins grande piété" *L'Enciclopedia cattolica*, rubrique De Vio.

8) «Le premier opuscule intitulé *De comparatione auctoritatis Papæ et Concilii*, fut composé par le Cardinal Cajetan – qui l'acheva le 12 octobre 1511 – en l'espace de deux mois. C'est à l'occasion du Concile schismatique de Pise, induit à cette époque par quelques cardinaux contre le Pape Jules II, qu'il fut composé; c'est pourquoi l'auteur s'évertue à réfuter les thèses dites gallicanes, soutenues dès le XVème siècle à l'occasion du Concile de Constance; et surtout la thèse d'Occam et de Gerson affirmant la supériorité du Concile sur le Pape. Contre (cette thèse), Cajetan démontre (...) que le Pape en tant que successeur de Pierre, jouit du primat, c'est-à-dire du plein et suprême pouvoir ecclésiastique avec toutes les prérogatives qui lui sont annexes. Le Roi de France Louis XII soumit cette œuvre à l'examen de l'Université de Paris qui confia la défense [de sa propre position] au jeune et éloquent auteur Jacques Almain. A l'opuscule composé par ce dernier, *De auctoritate Ecclesiæ, seu sacrorum Concilium eam representantem, contra Thomam de Vio, Dominicanum* (Paris, Jean Granjon, 1512), Cajetan répondit par un autre opuscule, l'*Apologia de comparata auctoritate Papæ et Concilii*, achevé le 29 novembre 1512» (traduction du latin faite par nos soins de l'introduction du Père Pollet, o.p., à la réédition des deux opuscules de Cajetan, faite par l'Angelicum, à Rome, en 1936).

9) "Examinata comparatione potestatis Papæ ad Apostolos ratione sui apostolatus, comparanda modo est Papæ potestas Ecclesiæ universalis seu Concilii universalis potestati, nunc quidem absolute, postmodum



*Le couronnement du nouveau Pape (ici Pie XII)*

vero in eventibus et casibus, ut promisimus. Et quoniam opposita iuta se posita magis elucescunt, afferam primo rationes primarias in quibus consistit vis, quibus probatur Papam subesse Ecclesiæ seu Concilii universalis iudicio. Et ne contigat sæpius Ecclesiam et Consilium iungere, pro eodem sumantur, quoniam non nisi sicut representans et representatum distinguuntur".

10) Nous disons "imparfait" parce qu'en l'absence du Pape, un Concile général est précisément imparfait (cf. *De comparatione*, n° 231, où il est parlé du Concile de Constance qui se réunit pour l'élection de Martin V), en ce qu'il est privé de son Chef, lequel est le seul à pouvoir convoquer, diriger et confirmer un Concile œcuménique (can. 222; Cajetan, *op. cit.*, chap. XVI). Nous rappelons que – selon Cajetan – c'est à ce Concile général imparfait que revient la charge de déposer le Pape hérétique (n° 230).

11) "Les prélats qui sont à la tête d'un territoire propre, séparé de tout diocèse avec clergé et peuple, sont appelés Abbés ou Prélats 'nullius', (c'est-à-dire n'appartenant à aucun diocèse...) (can. 319). Les Prélats ou Abbés nullius doivent avoir les mêmes qualités que celles requises en l'évêque (can. 320§2) et ont le même pouvoir ordinaire et les mêmes obligations que l'évêque résidentiel (can. 323§1) dont ils portent l'habit et les insignes liturgiques (can. 325) même s'ils sont privés du caractère épiscopal.

12) Les autres Abbés et les supérieurs de religions cléricales exempts, quoique sans juridiction sur un territoire, ont juridiction sur des personnes (leurs propres sujets) indépendamment de l'Evêque diocésain. Ce sont donc des Ordinaires, même si non Ordinaires de lieu (can. 198). Dans ce cas également, le critère pour participer au Concile est la juridiction et non l'ordre épiscopal.

13) Vu que cette position refuse la succession matérielle sur les sièges épiscopaux, admise au contraire par le sédévacantisme 'formaliter' mais non 'materialiter' du Père Guérard des Lauriers.

14) Comme je l'ai déjà prouvé ailleurs (F. RICOSSA, *Les consécrations épiscopales*, C.L.S. Verrua Savoia 1997) l'Eglise enseigne que ce n'est pas par l'intermédiaire de la Consécration mais seulement par l'intermédiaire du Pape que l'Evêque reçoit de Dieu la juridiction, même si Vatican II enseigne le contraire. Il ne sert à rien d'objecter contre cette doctrine enseignée à plusieurs reprises par le magistère ordinaire, en donnant des exemples historiques d'élections (et consécrations) épiscopales pendant la vacance du siège. Ces élections-là démontrent seulement la non illicéité – en cas de siège vacant par exemple – de consécrations épiscopales, mais ne démontrent pas que les élus aient joui de la juridiction épiscopale, qu'ils ne reçurent, en fait, avec la confirmation de leur élection canonique, que du Pape. Ce qui n'empêche pas qu'ils aient pu croire de bonne foi avoir juridiction déjà avant la confirmation papale, étant donné que la doctrine que nous défendons (selon laquelle la juridiction épiscopale vient du Pape et non de la consécration) a été précisée par le magistère à des périodes postérieures à ces faits historiques, tandis qu'elle était encore discutée au Concile de Trente. Je signale entre autres que la doctrine de Cajetan à ce propos – en cela aussi, fidèle disciple de saint Thomas – est celle que nous venons de rappeler (cf. n° 267).

15) Journet conclut en renvoyant au Dictionnaire de théologie catholique, à la rubrique Election des papes, pour "une exposition historique des diverses conditions dans lesquelles les papes ont été élus". J'en profite pour noter combien le DTC est décevant sur la question que nous sommes en train de traiter (et ce n'est pas un cas unique). Le rédacteur de la rubrique "élection des papes" se limite en effet à une exposition historique omettant par contre les points de vue théologiques et dogmatiques qui sont bien plus importants: un point de vue qui a induit en erreur – par omission – beaucoup de lecteurs et de chercheurs.

16) Camille Card. MAZZELLA, *De Religione et Ecclesia, Prælectiones Scolastico-Dogmaticæ*, Roma 1880. Je remercie Mgr Sanborn qui m'a signalé cette citation voilà des années (alors que c'est à moi que revient toute la faute pour les erreurs de la traduction).

17) Cf. SAINT PIE X, E.P. *Ex quo nono*, 26/12/1910, Ds 3555, où est condamnée l'erreur opposée professée par les schismatiques orientaux. Récemment Joseph Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, a par contre nié que l'Eglise soit une monarchie.

18) Ce fut le cas – entre autres – du "voyant" de Palmar de Troya, Clemente Dominguez, qui aurait été élu Pape directement par le Ciel après la mort de Paul VI.

19) Par exemple l'éditeur Delacroix qui a publié les "Visions de la Vénérable Elisabeth Canori Mora sur l'intervention de Saint Pierre et Saint Paul à la fin des temps" et qui présente le livre comme une confirmation des conclusions du livre de l'abbé Paladino, *L'Eglise éclipse ?*, publié par le même éditeur, où il est fait allusion (p. 274) à ces visions et à d'autres prophéties.

20) Pour être complet, je rapporte la réponse que Mgr Sanborn donne aux sédévacantistes qui – implicitement ou explicitement – considèrent par contre, comme possible la solution du Conclave: "Q. Pourquoi le sédévacantisme complet n'est-il pas viable?"

R. Parce qu'il prive l'Eglise du moyen d'élire un successeur légitime de saint Pierre. Il détruit fondamentalement l'apostolicité de l'Eglise.

Les sédévacantistes complets essaient de résoudre le problème de la succession apostolique de deux manières. La première est le conclave. Ils avancent que l'Eglise est une société qui a le droit intrinsèque d'élire ses propres chefs. Par conséquent le petit reste de fidèles pourrait se réunir et élire un Pape. En supposant que pareille tâche puisse être menée à bien, elle soulève plusieurs problèmes. Premièrement: qui serait légalement désigné pour voter ? Comment désignerait-on légalement ces électeurs ? Deuxièmement: au nom de quel principe pourrait-on obliger les catholiques à reconnaître comme successeur légitime de saint Pierre celui qui gagnerait pareille élection ? Le conclave n'est en fait qu'un élégant euphémisme pour désigner le règne de l'anarchie où ce sont les plus féroces qui mènent la meute. L'Eglise catholique n'est pas une meute, mais une société divinement constituée régie par ses propres règles et ses propres lois. Troisièmement, et c'est le plus, on ne peut pas passer du droit naturel des hommes à se choisir des chefs, au droit d'élire un Pape. L'Eglise n'est pas une institution naturelle au même titre qu'une société civile. Les membres de l'Eglise catholique n'ont en propre aucun droit naturel à désigner le Pontife romain. C'est le Christ lui-même qui, à l'origine a choisi saint Pierre pour être le pontife romain et les modalités de désignation ont ensuite été fixées légalement". MGR DONALD J. SANBORN, *Explanation of the Thesis of Bishop Guérard des Lauriers*, 29/06/2002. S'adresser à l'auteur: Most Holy Trinity Seminary 2850 Parent Warren, Michigan 48092 USA; bpsanborn@catholicrestoration.org.

21) Ce que nous avons affirmé n'est pas en contradiction avec ce qu'a écrit Mgr Guérard des Lauriers dans la même interview publiée dans le n° 13 de *Sodalitium*: "faute de M. [c'est-à-dire de la personne morale, donc des Evêques résidentiels habilités à convoquer un Concile général imparfait où l'on adresserait à Jean-Paul II les monitions canoniques], pas de résolution 'canonique' ! Jésus seul remettra l'Eglise en ordre, dans et par le Triomphe de Sa Mère. Et il sera évident pour tous que le salut sera venu d'en-Haut" (p. 33). Cette intervention divine ne sera pas en effet contraire à la divine constitution de l'Eglise telle qu'elle a été établie par Jésus Lui-même. Un retour des Evêques et/ou du "pape" materialiter à la profession publique de la Foi serait (sera) par ailleurs un miracle d'un ordre moral tellement extraordinaire qu'il serait à mettre sur le même plan que la conversion de saint Paul. En quelles circonstances cela adviendra – t-il, nous l'ignorons.

22) Sur le sujet, le lecteur pourra lire avec profit ce qu'a écrit le Père Goupil s.j. (*L'Eglise*, 5ème éd., Laval 1946, pp. 48-49) et le commentaire qu'en fait B. Lucien (*La situation actuelle de l'autorité dans l'Eglise*, Bruxelles 1985, p. 103, n° 132). Voir aussi F. Ricossa, *L'abbé Paladino et la Thèse de Cassiacum*, Verrua Savoia, pp. 12-22).

23) B. LUCIEN, *La situation actuelle de l'autorité dans l'Eglise. La Thèse de Cassiacum*, Bruxelles 1985, chap. X. D. SANBORN, *De Papatu materiali*, Verrua Savoia, 2001. La revue *Le sel de la terre* conteste, dans son n° 41, la démonstration donnée par Mgr Sanborn. Nous reviendrons sur la question dans le prochain numéro.

24) B. LUCIEN, *op. cit.*, p. 107.



## DON CAMILLO, GUARESCHI ET LE CONCILE

Par M. l'abbé Ugolino Giugni

Tout le monde connaît certainement la figure de don Camillo, le prêtre du Bas-Pays en lutte continue avec le maire communiste Peppone, créé par Giovannino Guareschi. Si l'on n'a pas lu ses livres, on a certainement vu les films magistralement interprétés par Fernandel et Gino Cervi.

Giovannino Guareschi est mort en 1968 et a eu le temps de voir le Concile Vatican II qui s'est déroulé à Rome de 1962 à 1965. Dans cet article nous essayons de comprendre à travers ses écrits ce que Guareschi pensait du Concile et de la révolution qu'il apporta dans l'Eglise. En somme, don Camillo a-t-il survécu au Concile? Et si oui de quelle manière? A-t-il dû faire lui aussi un "aggiornamento" ou bien a-t-il rejoint les rangs du clergé traditionaliste et clandestin? Vous verrez que la lecture de ces lignes ne sera pas dépourvue de surprises, et nous permettra de passer un agréable moment accompagné par la fine ironie du grand écrivain émilien.

### Lettre à don Camillo

*Le premier texte (et peut-être le plus significatif) est une lettre que Guareschi écrit dans les années 60 à don Camillo, qui à cause de ses excès et de son refus de se mettre au goût du jour, a été relégué dans une paroisse de montagne perdue du diocèse. Son poste dans le Bas-Pays a été pris par le jeune prêtre moderniste don Chichì, qui a vendu tout le mobilier de l'église et met en pratique de manière impitoyable les directives du Concile. Il est intéressant de noter comment don Camillo, une fois déraciné de sa terre et transféré dans la montagne devient lui-même "révolutionnaire" et comment, en se rappelant les paroles de don Chichì, il essaye d'expliquer aux montagnards la réforme liturgique et de quelle manière ils la refusent en bloc et désertent eux aussi l'église (les réparties du vieil Antonio et de la vieille Romilda à don Camillo sont de vraies perles d'antimodernisme), prouvant ainsi que le peuple est fondamentalement attaché à ses traditions et "traditionaliste" (idée*

*très chère à Guareschi), qu'un homme "déraciné" perd ses points de repère et que la "révolution" est toujours imposée d'en-haut par les "gens des villes" et les intellectuels.*

« Mon Révérend,

j'espère que ma lettre atteindra le reculé exil montagnard dans lequel vous a relégué votre impétuosité qui ne diminue pas avec le nombre des années.

Je connais l'histoire qui a commencé quand le camarade maire, Peppone, s'est mis à vous saluer en public: "Bonjour, camarade Président!"

Ensuite il est venu vous visiter à la cure avec Smilzo, Bigio et Brusco pour vous dire que, puisqu'il avait l'intention d'embellir la Maison du Peuple avec un beau balcon pour les discours, il achèterait volontiers les colonnes de marbre de la balustrade de l'autel majeur, ainsi que les deux anges placés aux côtés du tabernacle. Il aurait voulu, dit-il (si mon informateur est digne de foi), les placer au-dessus de l'arche du portail d'entrée, pour orner l'emblème du *PCI* (!).

Don Camillo, vous avez décroché du mur le fusil et l'avez braqué devant Peppone et ses amis en leur faisant trouver rapidement le chemin de la porte. Mais, croyez-moi, ce ne fut pas une réponse de bon joueur.

Vous êtes dans le pétrin jusqu'aux yeux, mon Révérend, mais cette fois c'est de votre faute. Le jeune curé que vos supérieurs ont envoyé pour vous instruire sur le Rit Bolonais (?) et pour vous aider à mettre l'église au goût du jour, n'est pas un Peppone quelconque et vous ne pouviez pas le traiter ainsi.

Il venait à vous avec un mandat précis et, puisque votre église n'a aucune valeur artistique ou touristique particulière, le jeune et digne prêtre avait tout à fait le droit de prétendre à l'abattage de la table de communion et de l'autel, à l'élimination des chapelles latérales et des niches avec leurs saints ridicules, tout comme les ex-voto, les chandeliers et, en somme, de toute la pacotille de ferblanterie, de bois et de plâtre dorés qui, depuis la Réforme, transformaient les églises en autant d'arrière-boutiques de brocanteurs. Don Camillo, vous avez sans doute vu à la télévision le "Lercaro Show" et la concélébration de la Messe dans le Rit Bolonais. Vous avez bien vu la pauvreté suggestive du décor et la touchante simplicité de l'autel réduit à une



*Fernandel interprétant don Camillo*

table prolétaire. Comment auriez-vous pu prétendre placer au milieu de cette humble table sacrée un machin haut de trois mètres comme votre fameux (quasi tristement célèbre) Crucifix que vous aimez tant?

Vous avez peut-être vu à la Télé, quelques jours après, comment était dressée la sainte Table autour de laquelle le Pape et les nouveaux Cardinaux ont concélébré le Banquet Eucharistique. Ne vous êtes-vous pas aperçu que le Crucifix situé au centre de la Table était si petit et discret qu'il se confondait avec deux micros?

Vous n'avez pas vu, en somme, comme tout, dans la Maison de Dieu, doit être humble et pauvre de manière à faire ressortir au maximum le caractère communautaire de l'Assemblée Liturgique dont le Prêtre est seulement un concélébrant avec des fonctions de Président?

Et vous n'avez pas vu, dans le second "Lercaro Show" télévisé (rubrique "*Cor-dialmente*"), combien sont satisfaits, enthousiastes même, les fidèles bolonais pour la nouvelle Messe en Rit Bolonais?

N'avez-vous pas vu comme ils étaient tout excités, spécialement les jeunes et les femmes, par le plaisir de concélébrer la Messe au lieu d'y assister passivement, subissant la brimade du mystérieux latin du célé-

brant, et par la légitime satisfaction de ne plus devoir s'humilier en s'agenouillant pour recevoir l'hostie et de pouvoir la déglutir debout, traitant Dieu d'égal à égal comme a toujours fait le député Fanfani?

Don Camillo: ce jeune prêtre avait raison et se battait pour la Sainte Cause parce que *l'aggiornamento* a été voulu par le Grand Pape Jean afin que l'Eglise "Eglise du Christ, puisse montrer sa face sans tache ni ride".

C'est l'Eglise qui, jusqu'à hier simplement Catholique et Apostolique, devient (rappelle toujours Lercaro) "*Eglise de Dieu*". Et vous, don Camillo, vous êtes resté en arrière de quelques siècles; vous êtes encore arrêté au dernier Pape médiéval, à ce Pie XII qui aujourd'hui est publiquement insulté sur les scènes avec l'approbation (cf. la représentation du *Vicaire* à Florence) (°) des Etudiants Universitaires Catholiques, et qui, quand le producteur aura obtenu la subvention de l'Etat sera également insulté par les grands et les petits écrans.

Don Camillo: vous ne vous en êtes même pas aperçu en assistant, à travers la Télé, à la consécration des nouveaux Cardinaux?

Vous n'avez pas entendu les applaudissements fracassants adressés au nouveau *Cardinal-ouvrier* Cardijn?

N'avez-vous pas entendu le *Révérend* Présentateur de télévision préciser que le nouveau Cardinal tchécoslovaque Beran est simplement sorti de son "*état d'isolement*"?

Don Camillo, ne vous êtes-vous pas aperçu comment les Supérieurs Hiérarchiques de l'Eglise évitent de parler de ce Cardinal Mindszenty de Hongrie qui, avec une indiscipline blâmable, persiste dans l'ignorance de la Conciliation entre Eglise Catholique et Régime Soviétique et dans l'accusation de payer l'hommage dû au soi-disant "Communisme Athée", en considérant carrément valide une Excommunication Papale qui est aujourd'hui occasion de plaisanterie dans tous les patronages?

Pourquoi, don Camillo, refusez-vous de comprendre?

Pourquoi, quand le jeune prêtre qui vous a été envoyé par l'Autorité Supérieure vous a expliqué qu'il fallait nettoyer l'église et vendre anges, chandeliers, Saints, Christs, Saintes Vierges et toutes les autres pacotilles parmi lesquelles aussi votre fameux Christ crucifié, pourquoi, dis-je, l'avez-vous empoigné par les nippes en le flanquant contre le mur?

N'avez-vous pas compris que sont en jeu les principes de base de l'Economie? Que sont en jeu des milliards et des milliards et la sacrée intégrité de la Monnaie?

Quelle famille "bien", aujourd'hui, voudrait se priver du plaisir de décorer sa maison avec un objet "sacré"? Qui peut renoncer à avoir dans son entrée un Saint Michel utilisé comme portemanteau, ou dans sa chambre un couple d'anges dorés en guise de lampadaire, ou, dans son séjour, un tabernacle en guise de *petit bar*?

Don Camillo, la mode est une puissance qui touche des milliers d'usines et des milliers de milliards: la mode exige que chaque maison respectable possède un objet "sacré" et la recherche est tellement enragée que si nous n'introduisons pas sur le marché de l'ameublement Saints, Anges, rétables, chandeliers, crucifix, Tabernacles, Christs, Vierges et ainsi de suite, les prix atteindront des chiffres hyperboliques. Et ceci sera préjudiciable à la sacrée intégrité de la Lire, honorée par les étrangers par l'*Oscar des Monnaies*.

L'Eglise ne peut plus se détourner de la vie des laïcs et en ignorer les problèmes.

Don Camillo, ne me faites pas perdre le nord. Vous êtes donc dans le pétrin mais c'est entièrement de votre faute.

Nous savons ceci: le petit prêtre qui vous a été envoyé par les supérieurs, vous a proposé, une fois démolir le vieil autel, de le remplacer non par une table commune comme celle du "*Lercaro Show*", mais par un banc de menuisier que le camarade Peppone lui avait vilement fait offrir en cadeau en lui en suggérant l'utilisation. Et ceci en rappelant que le Père Putatif du Christ était charpentier et que le petit Jésus, enfant, l'avait souvent aidé à scier et à raboter des planches.

Don Camillo: il s'agit d'un jeune prêtre, ingénu, plein de touchant enthousiasme. Pourquoi n'en avez-vous pas tenu compte et l'avez-vous chassé de l'église à coups de pied dans le derrière?

Beau résultat, don Camillo. Maintenant, dans votre église, c'est le petit prêtre qui fait ce qui lui semble et vous vous trouvez confiné ici, dans la dernière misérable paroisse de la montagne. Un pays sans vie puisque hommes, femmes et enfants valides travaillent tous à l'étranger et qu'ici habitent seulement les vieillards avec les enfants en bas âge.

Et vous, mon Révérend, vous avez dû installer l'église selon les nouvelles directives et ensuite, après avoir concélébré la première messe dans le Rit Bolonais, vous vous êtes entendu dire par des personnes âgées que, tant que vous resterez dans le pays, ils ne viendront plus à la messe.

Don Camillo, tout se sait. Rappelant les paroles du petit prêtre, vous avez expliqué pourquoi, maintenant, la Messe doit être célébrée de cette façon et le vieil Antonio vous a répondu:

*"J'ai quatre-vingt-quinze ans, et pour le peu qui me reste encore à vivre, la réserve des Messes en latin que je me suis faite en quatre-vingt-dix années me suffit"*.

*"Histoire de fous"*, a ajouté la vieille Romilda. *"Ces citadins voudraient nous faire croire que Dieu ne comprend plus le latin!"*

*"Dieu comprend toutes les langues"*, avez-vous répondu, *"la Messe est célébrée en italien parce que vous devez la comprendre. Et, au lieu d'y assister passivement, vous participez au rite sacré avec le prêtre"*.

*"Quel monde!"* a ricané Antonio. *"Les prêtres ne sont plus capables de dire la Messe tout seuls et veulent se faire aider par nous! Mais nous, nous devons prier pendant la Messe!"*

*"Justement; ainsi, vous priez tous ensemble avec le prêtre"*, avez-vous essayé d'expliquer. Mais le vieil Antonio a secoué la tête:

*"Mon Révérend, chacun prie pour son compte. On ne peut pas prier in comuniorum. Chacun a ses affaires personnelles à confier à Dieu. Et on vient à l'église exprès parce que le Christ est présent dans l'hostie consacrée et que, par conséquent, on le sent plus près. Faites votre métier, Révérend, et nous, faisons le nôtre. Autrement si vous êtes pareil que nous, à quoi donc sert le prêtre? Tout le monde est capable de présider une assemblée. Ne suis-je pas président de la coopérative des bûcherons? Et puis: pourquoi avez-vous sorti de l'église toutes les choses que nous avons offertes à Dieu avec nos sacrifices? Pour sculpter ce Saint Antoine de châtaigner que vous avez mis au grenier, mon père a mis huit ans. On comprend qu'il n'était pas un artiste, mais il y a mis toute sa passion et toute sa foi. C'est si vrai que lui et ma pauvre mère ne pouvant pas avoir d'enfants, dès que la statue a été terminée et bénie, Saint Antoine lui a accordé la grâce et je suis né. Si vous voulez faire la révolution allez la faire chez vous, Révérend"*.

Don Camillo, je comprends ce que vous avez dû ressentir. Mais c'est de votre faute si vous vous êtes mis dans ce pétrin.

Quoi qu'il en soit, je ne vous écris pas seulement pour vous dire des méchancetés, mais pour vous reconforter un peu.

Le petit prêtre qui est maintenant à votre place a déjà démantelé l'église. Il n'a pas installé à la place de l'autel le banc de menuisier mais une table normale parce que, poliment, les Autorités Supérieures lui ont fait comprendre que, bien que l'idée était très belle et très noble, cette préférence donnée à la menuiserie aurait pu offenser les ouvriers et les autres artisans.

Table de communion, anges, chandeliers, ex-voto, statues de Saints, Saintes Vierges, tableaux et petits cadres, tabernacle et tous les autres objets liturgiques ont été vendus et le profit a servi à installer dans l'église le nouvel autel, le combiné radio-phono stéréophonique, les micros, les haut-parleurs, l'installation de chauffage, etc.

Votre fameux Christ a aussi été vendu parce que trop encombrant, menaçant, spectaculaire et profane. Mais soyez tranquille: tous ces objets n'ont pas été loin. C'est le vieux notaire Piletti qui les a achetés et les a apportés et installés dans la chapelle privée de sa villa de Brusadone.

Vous savez que, bien qu'ayant la réputation d'être un farouche réactionnaire ennemi du peuple, Peppone avec moi se laisse aller à des confidences et m'a fait comprendre qu'il serait disposé à traiter. Il voudrait, en échange de la table de communion, la mitrailleuse que vous lui avez enlevée en 1947. Il dit qu'il n'a pas la moindre intention de l'utiliser parce que désormais lui aussi est convaincu que les cléricaux réussiront à tromper les communistes en les envoyant au pouvoir sans leur donner la satisfaction de faire la révolution. Il la reveut parce que c'est un souvenir.

Don Camillo, je suis sûr que quand d'ici peu vous reviendrez (et on vous fera revenir vite parce que, maintenant, à l'église n'y vont que pour vous faire bisquer, Peppone, Smilzo, Brusco et Biglio) vous trouverez toutes vos chères fanfreluches parfaitement installées dans la chapelle du notaire.

Et vous pourrez célébrer une Messe Clandestine pour quelques-uns de vos amis fidèles.

Une Messe en latin, vous comprenez, avec de nombreux *oremus* et *kirieleison*.

Une Messe à l'ancienne, pour consoler tous nos Morts qui, bien que ne connaissant pas le latin, se sentaient, durant la Messe, près de Dieu, et n'avaient pas honte si, en entendant s'élever les anciens cantiques, leurs yeux se remplissaient de larmes. Peut-être parce qu'alors le Sentiment et la Poésie n'étaient pas péché et que personne ne pensait que le doux et éternellement jeune *visage de l'Epouse du Christ* pouvait un jour montrer des taches ou des rides.

Alors qu'aujourd'hui elle se présente à nous à travers la télévision, avec le visage désagréable et antipathique du Cardinal Rouge de Bologne et de ses fidèles activistes, gentiment prêtés à la Curie par la Fédération Communiste locale.

Don Camillo, tenez bon: quand les généraux trahissent, nous avons plus que jamais besoin de la fidélité des soldats.

Je vous salue affectueusement et vous envoie, pour votre consolation, une petite image du très Révérend Pietro Nenni, expert en Encycliques Papales, appelé par ses amis et ceux qui l'estiment Peter Pan et Salam.

*Votre paroissien*

Guareschi »

(d'après *Il Borghese* années 1961-68)

### La Messe clandestine

*Voici un autre texte très intéressant: il fait partie d'une série de nouvelles publiées toujours sur Il Borghese de ces années-là, dans lequel est représentée la famille de la moyenne bourgeoisie italienne: il y a le père (Monsieur Bianchi), de gauche et progressiste, sa femme Maria, de droite, très pratique et pleine de bon sens et les deux enfants: la fille Giusy très moderne et un peu stupide et le fils Gypo, de droite, un peu fasciste et certainement traditionaliste. En le lisant on ne peut moins faire que de penser à nos petites chapelles traditionalistes, où les fidèles se réunissent de dimanche en dimanche pour assister aux messes "clandestines" en latin. Ce qui est le plus extraordinaire est que ces lignes ont été écrites à la fin des années soixante quand Mgr Lefebvre était encore un inconnu et que les centres de messes traditionalistes n'étaient pas encore consolidés, bien que, en ces années il y eut effectivement encore beaucoup de curés de la vieille garde à la don Camillo. C'est pourquoi on peut dire que Guareschi a été presque prophète en ayant l'in-*

*tution de ce qui est réellement arrivé les années suivantes.*

«(...) Monsieur Bianchi s'insurgea: "Je ne permettrai pas que l'on traite avec une légèreté si déplorable des sujets aussi graves! Souviens-toi que Nenni est vice-président du Conseil et que maintenant, avec U Thant <sup>(4)</sup>, ils sont en train de résoudre de très importants problèmes mondiaux".

"U Thant", ricana Gypo. "Celui qui a normalisé la situation du Congo. Maintenant, il se met avec Nenni, il règle aussi le Vietnam. Quoi qu'il en soit, je ne peux pas digérer l'idée de Nenni qui va en Amérique pour illustrer une Encyclique avec la bénédiction papale. Et pour que tu le saches bien, papa, dimanche je n'irai pas au précepte dominical".

"Quel précepte dominical?"

"La Messe en italien".

"Tant que je serai le chef de cette - jusqu'à aujourd'hui - respectable et honorée famille, des choses de ce genre n'arriveront jamais. Dimanche tu viendras à la Messe avec nous!"

"Non, *pater!* Je ne veux pas courir le risque de trouver en chaire un fonctionnaire de la Fédération Socialiste. Oui, j'irai à la Messe, mais où bon me semble. Je suis l'un des fondateurs de l'ACP."

"ACP?, qu'est-ce à dire?"

"**Association des Catholiques Pacelliens.**

Nous nous sommes réunis à trente-trois gar-

*Giovannino Guareschi*  
(photo archive photographique Guareschi)



çons, nous avons divisé la région autour de Milan en secteurs et chacun a effectué ses recherches. C'est ainsi que nous avons trouvé, dans un village, un vieux prêtre de ceux non réformés, qui célèbre la Messe en latin, enseigne que tous les hommes sont égaux devant Dieu et, donc, qu'il y a des bons non seulement dans le prolétariat, mais aussi chez les bourgeois. Et il explique qu'il ne suffit pas d'être laids, stupides et pauvres pour avoir droit au Royaume des Cieux, mais qu'il faut aussi être bons et honnêtes. C'est un vieux curé qui croit encore en Dieu, dans les Saints, au Paradis et à l'Enfer et qui, quand il confesse les filles, ne leur fait pas des dissertations sexuelles et qui, quand il nous confesse, nous les garçons, ne nous refuse pas l'absolution si nous lui disons que nous sommes libéraux, monarchistes ou *missini* <sup>(5)</sup>. C'est un vieux curé qui considère encore valide l'excommunication du communisme. Et entre autres il a une petite église à l'ancienne, avec beaucoup de fleurs, beaucoup de cierges allumés et, pendant la Messe, c'est le chœur qui exécute les anciens chants traditionnels. On peut allumer un cierge à la Sainte Vierge ou à un Saint: il ne dit pas, comme ce fameux curé social qu'ils ont fait cardinal maintenant, que les plateaux avec des veilleuses allumées sont un *spectacle de rôtisserie*. Et contrairement à ce que fait toujours ce curé-cardinal, il ne fait pas quarante millions de dettes pour organiser la paroisse, disant ensuite aux crédateurs de se faire payer par la Divine Providence. Et il ne se servirait jamais des deniers des paroissiens pour payer l'acompte du cyclo-moteur du pauvre camarade pour qu'il puisse continuer à distribuer les opuscules de propagande communiste.

Ce pauvre vieux curé, il ne deviendra jamais cardinal, ou évêque et pas même monseigneur. Bienheureux s'ils ne le suspendent pas *a divinis* pour philocatholicisme antisocial. Nous avons tout organisé: ils ont presque tous une voiture, on part tôt le matin en empruntant différentes routes. Il faut éviter de se faire remarquer pour ne pas mettre dans l'embarras ce pauvre curé. Les montinistes <sup>(6)</sup> ont des moyens et, par l'intermédiaire des prêtres-ouvriers, sont liés aux cellules communistes qui contrôlent tout et tout le monde. Nous sommes déjà plus de soixante-dix, garçons, filles, pères et mères de famille".

“Mais”, se préoccupa Madame Bianchi, “en voyant tant d'étrangers à la Messe, ceux du pays seront en état d'alerte et espionneront”.

“Non, maman”, répondit Gypo; “ils sont tous pacelliens et anticommunistes”.

Monsieur Bianchi se leva d'un bond: “Ici nous sommes en pleine Vendée!” hurla-t-il horrifié.

“Gypo, fais-moi garder ma place, je viens moi aussi”, dit tranquillement Madame Bianchi qui, dans le fond, avait toujours été une *supporter* de la Vendée.

“Fais comme tu crois”, lui dit sèchement Monsieur Bianchi. “Je continuerai à aller à l'église habituelle”.

“Moi aussi”, ajouta Giusy. “Ces jeunes prêtres qui nous font le sermon et se déchaînent contre les industriels, les capitalistes, les libéraux, etc. m'excitent beaucoup. Ils font penser à la révolution française, la prise de la Bastille et ainsi de suite. Et en plus, maintenant, ils ont commencé à démystifier l'église. Il était temps d'en finir avec les veilleuses qui sentent mauvais, avec les saints de plâtre et les Saintes Vierges caramélisées. Il devra seulement rester la croix toute nue. C'est-à-dire le symbole du Proletariat exploité et torturé par les riches”.

“Et le Christ”, demanda Madame Bianchi, “ils l'ont expulsé lui aussi?”

“Le Christ demeure toujours, non de bois ou de bronze, mais vivant et opérant dans les Evangiles, spécialement dans celui de Pasolini qui est le plus en forme de tous les Evangiles. Il faut démystifier, tu comprends?”

“Bien sûr que je comprends”, répondit Gypo. “Il faut un travail de révision rigide. Par exemple: maintenant que l'on a découvert que les juifs n'ont aucune responsabilité dans le supplice du Christ, il faudra dédramatiser aussi l'épisode de la Crucifixion. Au fond, il s'agit d'un cas normal de mort apparente. La Résurrection...”

“Pas de blasphème!” cria Monsieur Bianchi.

“Je ne blasphème pas, papa: je raisonne selon la mentalité des nouveaux prêtres. Regarde: pendant la Messe ils feront chanter Gaber, Maria Monti, Ornella Vanoni et les autres chanteurs sociaux. Au fond, maintenant qu'il a inspiré les sublimes chansonnettes de Gino Paoli, le chant Grégorien n'a plus de raison d'exister”.

“*Fate vobis*”, dit avec sarcasme Monsieur Bianchi. “Giusy et moi restons sur la voie juste qui est la voie légale et qui conduit à l'Eglise de l'avenir”.

“Vous faites bien”, ricana Gypo. “Qui plus est, vous avez l'avantage, vous les montiniens, que, quand le confesseur vous assigne une pénitence trop lourde, vous pouvez toujours recourir à la *CGIL* (?). Giusy, si dimanche à la Messe ils vous distribuent les images pieuses bénites avec l'image de Nenni, apporte m'en une”.

### Les prêtres ouvriers

*Dans ces deux textes, qui ont pour protagoniste toujours la famille Bianchi (à laquelle s'ajoute la vieille grand-mère fasciste), apparaît pour la première fois don Giacomo, prêtre-ouvrier ou prêtre-plombier moderniste et socialiste, qui entre à la maison pour réparer un robinet et qui essaye, comme il confesse lui-même, d'“éloigner de la maison de Dieu les brebis galeuses et les loups déguisés en brebis: les vieilles bigotes grenouilles de bénitier, les riches hypocrites et égoïstes, les nationalistes fanatiques, les militaristes, les fascistes. En somme, tous les ennemis du peuple travailleur et de la coexistence pacifique”. Une véritable perle quand le fils Gypo pose la question si parmi les prêtres-ouvriers existent aussi les “prêtres-prêtres” et que le jeune curé progressiste répond que oui, que ce sont les “vieux curés conventionnels”. Evidemment, le prêtre-ouvrier n'est pas non plus un bon plombier, puisque après son passage “le robinet perd encore”, à chacun son métier... dit sagement le proverbe. A noter que le prêtre-ouvrier portait rigoureusement la soutane sous le bleu de travail puisque le clergyman et encore plus l'habit bourgeois était inconcevable pour les prêtres de cette époque. Dans le second passage le moderne don Giacomo “téléphone la bénédiction pascale” des maisons.*

«Madame Cristina, la vieille maman de Monsieur Bianchi - qui avait fait le traditionnel voyage de Noël en ville - alla ouvrir. Elle reparut aussitôt dans la petite salle à manger: “C'est une vilaine tête à lunettes en bleu de travail”, expliqua-t-elle à Monsieur Bianchi. “Il paraît que c'est au sujet de la salle de bains”.

“Maria, le plombier est arrivé!” annonça à son tour Monsieur Bianchi à sa femme.

“Enfin!” se réjouit la dame. “Dieu soit loué!”

“Dieu n’a rien à voir la-dedans”, précisa le plombier qui était arrivé à la porte de la petite salle à manger. “Soit remercié le plombier, en l’occurrence”.

“Personne ne voulait vous offenser”, expliqua humblement Madame Bianchi. “C’est seulement une façon de parler”.

“Oui”, admit le plombier. “Mais surtout cela révèle une attitude déviée de la petite bourgeoisie pseudocatholique. Sous le prétexte de rendre grâce à Dieu de vous avoir procuré un bienfait, vous m’enlevez à moi, ouvrier, tout mérite. Et, si je répare l’installation, vous direz “Dieu soit loué, ça marche!” comme si les robinets ce n’était pas moi qui les ai réparés”.

“Par contre, nous ne nous en prendrons pas à Dieu si les robinets ne fonctionnent pas”, répliqua Madame Cristina.

“Dieu ne s’occupe pas des installations de plomberie”, déclara le jeune homme.

“Le problème est là, à la salle de bains”, coupa court Gypo.

Le plombier alla faire son travail et Madame Cristina dit: “L’habituelle vermine communiste”.

“Non”, répondit Monsieur Bianchi. “C’est un ouvrier sérieux et évolué, avec le sens de sa fonction dans la société et de sa dignité de travailleur”.

On entendit de la salle de bains le bruit inquiétant d’un jet d’eau accompagné de rageuses imprécations. Gypo et Monsieur Bianchi coururent voir: en dévissant un robinet, le plombier avait été assailli par un violent jet d’eau. Le mal fut aussitôt réparé parce que Gypo ferma le robinet général dont l’existence n’avait peut-être pas été indiquée au plombier. Mais l’eau avait trempé le bleu du jeune homme.

“Enlevez-le pour que je le fasse sécher quelques minutes” dit Madame Bianchi. Le plombier sortit du cabinet et aidé de Gypo, ôta la salopette bleue. Ce fut une surprise extraordinaire car du bleu de travail ne sortit pas, comme on pouvait s’y attendre, un plombier, mais un prêtre avec une soutane noire.

“Que c’est beau!” s’écria Giusy. “Un prêtre-ouvrier!” “un prêtre-artisan”, précisa le jeune homme ajustant sa soutane. “Les prêtres-ouvriers agissent dans les usines. Nous, nous nous occupons du secteur bourgeois et pratiquons des activités qui nous

permettent d’être en contact direct avec l’élément bourgeois. Nous avons donc des prêtres-électriciens, des prêtres-chauffeurs, des prêtres-vernisseurs, des prêtres-storistes, des prêtres-tapissiers, des prêtres-menuisiers et j’en passe”.

“Y-a-t-il aussi des prêtres-prêtres?” s’informa Gypo.

“Naturellement”, expliqua le jeune vicaire. “Ce sont les vieux curés conventionnels, les prêtres bourgeois; les prêtres patriotards et militaristes, comme les aumôniers militaires, les prêtres bigots, les prêtres de droite et ainsi de suite. Nous, les nouveaux prêtres, nous sommes les troupes de choc de l’Eglise”.

“Très intéressant”, approuva Monsieur Bianchi. “Et quel serait la tâche de ces troupes de choc?”

“Les troupes qui opèrent dans le milieu prolétaro-marxiste s’occupent de la capture des âmes à mener, ou à ramener, à l’Eglise. Notre détachement qui œuvre dans le milieu des catholiques pratiquants, s’occupe de l’assainissement et de la démystification”.

“En quel sens?” demanda Madame Cristina.

“Madame, avant d’amener des gens à la maison, il faut la nettoyer, la désinfecter, l’améliorer, l’assainir”.

“Les gens?” <sup>(7bis)</sup>

“Non: la maison. Il faut, autrement dit, éloigner de la maison de Dieu les brebis galeuses et les loups déguisés en brebis: les vieilles bigotes grenouilles de bénitier, les riches hypocrites et égoïstes, les fanatiques nationalistes, les militaristes, les fascistes. En somme, tous les ennemis du peuple travailleur et de la coexistence pacifique”.

“Je comprends”, conclut Madame Cristina. “Vous rejetez ce qui existe pour faire place à ce qui n’existe pas. La tactique du ‘mieux vaut un œuf demain qu’une poule aujourd’hui’” <sup>(8)</sup>.

“Exactement, Madame. Parce que, en l’occurrence, il s’agit d’une poule teigneuse, véreuse, infecte, à moitié en putréfaction alors que l’œuf frais et sain deviendra la magnifique poule de demain”.

“Pour vous aussi”, ricana Madame Cristina, “le prolétariat est toujours l’habituel poulet” <sup>(9)</sup>.

“N’essayez pas de brouiller les cartes, Madame”, s’insurgea le jeune homme. “Mon raisonnement est sans équivoque:



*Peppone et don Camillo se serrent la main...*

nous devons démasquer et éliminer les mauvais catholiques. Tous ceux qui ne veulent ni ne peuvent comprendre que, aujourd'hui, l'initiative a été prise par les masses".

"Les masses ne peuvent jamais prendre d'initiatives, mais seulement les subir", déclara Madame Cristina.

"Et les révolutions?" demanda le jeune prêtre.

"Elles portent toutes le nom d'un homme. Elles s'appellent Spartacus, Robespierre, Lénine, etc.", répliqua Madame Cristina. "Mais vous, Révérend, dans quelle soutane (ou mieux: dans quel bleu de travail) travaillez-vous ici?"<sup>(10)</sup>

"Je suis le prêtre Giacomo Ganassa, le nouveau vicaire de votre curé et j'agis dans votre paroisse qui est composée de bourgeois".

"Mais si quelqu'un avait besoin non du plombier, mais de l'électricien?" demanda Gypo.

"Nous sommes tous reliés, nous les nouveaux prêtres, et nous nous aidons réciproquement. Les gens, quand ils sont à l'église, ont tous un comportement identique. Ils se cachent sous une impénétrable écorce de respectabilité, de crainte de *Dieu-isme* et il n'est pas possible de savoir qui ils sont vraiment et ce qu'il y a dedans".

"Mais s'ils viennent se confesser à vous!" objecta Madame Cristina.

"Oui: mais un même péché doit être évalué différemment en fonction des sujets. On peut pécher par vice, par méchanceté, par ignorance, par faiblesse, par faim, par inconscience, par excessive bonté, même. Pour pouvoir évaluer la gravité effective d'un péché, il faut connaître intimement le pécheur. Et on ne peut le connaître qu'en l'observant dans son milieu. A l'église aussi le loup est déguisé en agneau: pour le démasquer, il faut aller le surprendre dans sa tannière".

"Vous êtes formidable!" s'enthousiasma Giusy. "Vous n'avez même pas l'air d'un prêtre, don Giacomo".

"Appelle-moi donc Jack et tutoyons-nous. Et laisse tomber le don", s'exclama très cordial don Giacomo.

Il s'était installé dans un fauteuil de la petite salle à manger, à côté de l'étagère des livres. Il étudia les titres et se félicita: "Je vois qu'ici on respire un air propre! Teilhard de Chardin, Soldati, Bernari, Quasimodo, Moravia, Pasolini: très bien! Mondadori est un éditeur sérieux, engagé".

"Certainement?" ricana Gypo. "Il a été le premier à envoyer une couronne pour les funérailles de Togliatti"<sup>(11)</sup>.

"Je l'ai remarqué moi aussi", dit don Giacomo. "Un geste vraiment courageux".

"Oui, comme quand, à l'époque fasciste, il publiait les discours de Mussolini", marmonna Madame Cristina.

Monsieur Bianchi intervint: "Don Giacomo, nous sommes tous parfaitement orientés. Lors des dernières élections, nous avons même voté en faveur du centre-gauche, pour la *DC* et le *PST*"<sup>(12)</sup>.

"Pas moi!" précisa Madame Cristina. "Moi j'ai voté pour les libéraux".

Don Giacomo eut un mouvement d'indignation: "Je comprends ceux qui votent pour le *PCI*. Je ne comprends pas qu'on vote pour les libéraux, pour les représentants du *MSI*<sup>(13)</sup> ou pour les monarchistes".

"Pourquoi?" demanda Gypo.

"Parce que le pire pécheur est celui qui fait obstacle, par d'inavouables intérêts personnels ou par méchanceté pure à la sainte bataille que les honnêtes gens de tous les partis combattent pour l'amélioration de la condition humaine. Le pire ennemi de Dieu est l'ennemi séculaire du pauvre. C'est le riche qui défend ce qu'il a volé".

“Mon Révérend, vous avez découvert vous aussi que la propriété est un vol?” interrogea Madame Cristina.

“Avant même celui qui a écrit que la propriété est un vol, quelqu’un avait écrit: ‘Que celui qui ne travaille pas ne mange pas’. Mais je n’avais pas besoin que l’on m’enseigne ces vérités élémentaires parce que je me fais un point d’honneur d’être né pauvre. Je m’en fais même un mérite”.

“Si naître riches n’est pas un mérite”, déclara Madame Cristina, “ça ne l’est pas non plus de naître pauvres. C’est simplement une chance pour celui qui est intelligent et une malchance pour celui qui a une araignée au plafond”.

“Madame”, s’écria don Giacomo, “seul le pauvre sait ce qu’est le bien et le mal parce qu’il est victime de l’injustice et est assoifé de justice!”

“Il est assoifé de vengeance comme le bossu qui hait tous ceux qui ont le dos droit et considère responsable la société de sa disgrâce”, dit Madame Cristina.

“Vous ne pouvez pas connaître la noble âme du peuple parce que vous avez été élevés dans du coton et que vous ignorez la souffrance. Jésus comprenait le peuple parce qu’il était le fils d’un pauvre ouvrier”.

“Dieu est quelque chose de plus qu’un pauvre ouvrier”, ricana Gypo.

“Tu as envie de plaisanter, jeune homme!” cria don Giacomo. “Mais il n’y a pas de quoi rire. Est-il admissible que, à l’ère atomique, une pauvre femme doive faire allaiter sa créature par une chienne?”

“Non”, répondit Gypo. “La société protectrice des animaux devrait l’empêcher”.

“Gypo”, cria Monsieur Bianchi. “Ta façon de parler est dégoûtante. Rappelle-toi que tu as devant toi un prêtre digne et tu dois le respecter!”

“Quand il aura réparé le robinet du lavabo, je le respecterai comme plombier”, répondit Gypo qui, bien que n’étant pas encore appelé sous les drapeaux, possédait déjà la mentalité tordue du “para” colonialiste sauveur des otages blancs capturés par les communistes congolais.

Don Giacomo remit sa salopette et alla continuer son travail dans la salle de bains.

Quand il eut fini et s’apprêta à sortir, Monsieur Bianchi lui demanda combien il lui devait.

“Vous recevrez la facture”, répondit don Giacomo. “Et toi aussi, jeune homme, et

vous aussi, Madame, vous recevrez en temps utile la facture”, ajouta-t-il menaçant, tourné vers Gypo et ensuite vers Madame Cristina. “Vous ne pourrez jamais arrêter l’avancée du prolétariat. Nous nous reverrons. Mais pas à l’église. Je vous foudroierai du haut de la chaire”.

“Peu importe, Révérend”, dit Madame Cristina. “Je resterai catholique quand même. Et, quand je me sentirai près de mourir, je ferai appeler le plombier”.

Don Giacomo sortit la tête haute.

“Maman”, dit avec amertume Monsieur Bianchi, “tu as été injuste. Tu n’as pas tenu compte de son admirable foi et de son enthousiasme”.

“Pas grave”, marmonna Madame Cristina. “Les communistes en tiendront compte. Ils le feront chef de cellule”.

Le robinet de la salle de bains perdait encore plus qu’avant»

(*Idraulica* [Plomberie], d’après *Il Borghese*).

### **Aggiornamento de la Liturgie: bénédiction par téléphone...**

«Le téléphone sonna et Madame Bianchi répondit. “C’est le jeune prêtre-artisan vicair du curé”, expliqua-t-elle après avoir rapidement liquidé l’affaire.

“C’est pour la Bénédiction pascale de la maison: il voulait savoir si nous sommes disposés à la recevoir. Il attend notre coup de téléphone”.

“Bien sûr!” s’écria Monsieur Bianchi. “Cette maison est toujours une maison de bons chrétiens. Tu devais lui dire de venir absolument”.

“Il ne peut pas venir”, répondit Madame Bianchi. “Il a beaucoup à faire. Il dit qu’il fera la Bénédiction par téléphone”.

Comme d’habitude, Gypo gloussa bêtement.

“Et l’eau bénite?” demanda-t-il. “Il la téléphonera aussi ou a-t-il fait un accord avec l’Aqueduc Municipal?”

“Ne fais pas de l’esprit”, le reprit sévèrement la mère. “Chaque famille de la paroisse a été fournie en eau bénite en temps utile. Ils l’ont donnée avec l’olivier béni, si tu te rappelles. Don Giacomo téléphone la Bénédiction et, au moment voulu, le chef de famille appuie sur le bouton du flacon d’eau bénite et donne une giclée. Ça me semble bien pensé”.

“C’est vrai”, reconnut Gypo. “S’il y a la *crème-spray* pour la barbe, pourquoi n’y aurait-il pas l’*Eau bénite-spray*?”

“Nous sommes en l’an de grâce 1965”, intervint avec autorité Monsieur Bianchi. “Les cosmonautes russes marchent à pied dans le cosmos comme s’ils étaient sur la route goudronnée. Quelque chose est changé, évidemment: l’Eglise aussi doit donc s’adapter au rythme trépidant de l’époque. C’est le moment de regarder plus à la substance qu’à la forme. La Bénédiction de Dieu peut entrer dans les maisons même à travers le fil du téléphone, et l’eau bénite demeure eau et bénite même si elle n’est pas transportée dans l’habituel petit seau. Si la chrétienté a accepté avec une grande facilité la Sainte Messe radio et télévisée, pourquoi toi, Gypo, ne voudrais-tu pas accepter la Bénédiction téléphonique?”

Gypo ne dit rien et paraissait avoir l’esprit lointain.

“Gypo”, le secoua Giusy, “pourquoi ne réponds-tu pas à papa? A quoi penses-tu?”

“Je pense que maintenant, probablement, Nenni tire du gousset de son gilet la montre de Jean XXIII que lui a offerte le Pape Paul VI, la consulte et dit: ‘Il est l’heure d’aller prendre les ordres du *PCT*.’”

Monsieur Bianchi était un passionné et s’emporta:

“Maria”, hurla-t-il en indiquant d’un doigt frémissant d’indignation Gypo: “pourquoi le destin m’a-t-il condamné à être le père de ce malheureux?”

“Cesarino”, répondit en haussant ses belles épaules Madame Maria, “probablement parce que, alors, ils n’avaient pas encore découvert la ‘pillule catholique’”.

Le téléphone sonna: Monsieur Bianchi répondit; il parla brièvement puis détacha de son oreille le combiné pour que toute la famille, serrée autour de lui, puisse écouter.

La voix de don Giacomo était forte et les paroles rituelles de la Bénédiction s’entendaient distinctement.

Au moment voulu, Monsieur Bianchi appuya sur le bouton du flacon que sa femme lui avait remis en toute hâte. Tous se signèrent.

Le rite fut rapide et fonctionnel, mais pas moins touchant que le rite traditionnel.

La famille Bianchi se rassit émue.

“Chouette, papa”, soupira Gypo qui était un sentimental. “Dommage que maman, au

lieu du flacon d’eau bénite, t’ait donné celle du produit pour les vitres”.

“Maria!” hurla horrifié Monsieur Bianchi. “C’est un sacrilège!”

“Non, Cesarino”, lui répondit avec douceur Madame Bianchi. “La substance est indemne car, évidemment, ce matin j’ai lavé les vitres avec l’eau bénite. *Errare humanum est*. Dieu me pardonnera”.

“Sûrement, maman”, la rassura Gypo. “Ce sera plus difficile que Dieu pardonne à don Giacomo”.

“C’est un digne prêtre!” protesta Monsieur Bianchi. “Ses idées sont justes, intelligentes et modernes” »

(*Una feroce rappresaglia* [une représailles féroce], tiré de *Il Borghese*).

### Liturgie au pas avec l’époque et moderne stupidité...

*La petite famille Bianchi s’apprête à aller à la messe, comme d’habitude Gypo en profi-*

*Vignette de Guareschi parue sur “Il Borghese” dans les années 60*



ITALIE CHRISTIANO-MARXISTE

*Qu’est-ce qu’ils font? Ils prennent d’assaut l’église? Non, ils vont chez le curé faire bénir le drapeau de l’Association Internationale pour la Diffusion de l’Athéisme.*

te pour faire un peu d'ironie. Ici l'on touche à des sujets tels que l'œcuménisme, la responsabilité du décideur, toujours dans le cadre de la nouvelle liturgie commençante.

« Dix heures sonnèrent à la pendule.

“C'est l'heure de partir pour la Messe”, déclara Monsieur Bianchi qui avait un besoin urgent de changer d'air. Giusy observa qu'il était encore tôt et Gypo lui répondit aussitôt:

“Dépêche-toi, papa a raison. Il faut arriver très en avance autrement nous trouvons toutes les places occupées par les camarades de la **Fédération Internationale pour la diffusion de l'Athéisme (FIDA)**. Tu sais, ils viennent à cause du dialogue avec les catholiques. Et puis il y a les mahométans. Ils sont très sensibles au fait que le Vatican a restitué à la Turquie le drapeau musulman conquis à Lépante par la flotte pontificale commandée par Marc-Antoine Colonna. On appelait alors les turcs 'chiens infidèles' et on croyait encore que c'étaient les juifs qui ont crucifié Jésus alors que par la suite il s'est révélé que ce furent les libéraux. Il paraît que maintenant ils interdiront la vente de *La Jérusalem Délivrée* <sup>(13)</sup> et que Godefroy de Bouillon sera jugé comme criminel nazi”.

Pour ne pas se compromettre, Monsieur Bianchi décida de ne plus parler. Il reprit les relations normales avec la famille à la sortie de l'église. Alors il ne put se dispenser d'exprimer sa vive satisfaction:

“Il n'y a pas de doute, sans le latin, la Messe c'est autre chose”.

“Je suis d'accord”, répliqua Gypo. “Par exemple, au lieu de l'incompréhensible '*ite Missa est*' c'est mieux de dire '*La Messe est finie, allez en paix*'. La formule aurait été encore plus humaine et cordiale avec un petit ajout: '*La Messe est finie, allez en paix et faites attention en traversant la rue*'. Il faut combattre la stupide et inutile concision latine. Et puis, les nouveaux prêtres qui doivent étudier Karl Marx, Lénine, Staline, etc. n'ont pas de temps à perdre pour apprendre le latin. Toutefois, je ne trouve pas que le problème soit résolu”.

“Je ne savais pas avoir un fils expert en liturgie, en théologie et ainsi de suite”, dit avec beaucoup de sarcasme Monsieur Bianchi. “Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas?”.

“Il y a des millions de paysans en Sicile, Calabre, etc., qui ne connaissent pas un mot d'italien. Alors, pour mieux encadrer la ré-

forme de l'organisation régionale, la messe devrait aussi être dite dans le dialecte de chaque région”» (...) (*Le vecchie zie* [Les vieilles tantes], d'après *Il Borghese*).

### **Œcuménisme et liberté religieuse**

*Il est important de relever ici comment Guareschi, avec son intuition et avec sa foi comprend que la liberté religieuse “mine les fondements de l'Eglise” et que seul le vrai Dieu “peut se donner des airs de Père Eternel”, autrement dit qu'il n'existe qu'un seul et unique vrai Dieu...*

(...) “Le problème des pères conciliaires est uniquement celui de mettre l'Eglise Catholique en phase avec le progrès”.

“D'accord papa”, répliqua Gypo. “Mais il me semble un peu imprudent d'essayer de mettre au goût du jour et de fortifier l'Eglise en commençant par en miner les fondements”.

“Tu délires, mon garçon”!

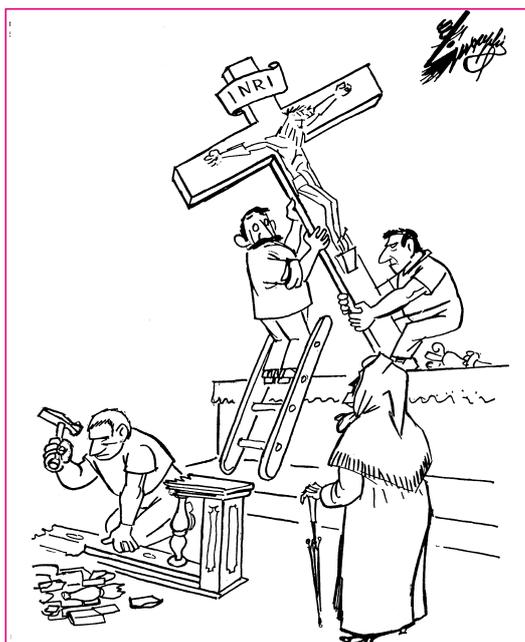
“Non, papa: les commandements disent: '*je suis le Seigneur ton Dieu. Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi*'. Je comprends que c'est une manière de s'exprimer un peu dictatoriale, mais dans le fond, Dieu est l'unique qui puisse se donner des airs de Père Eternel. Or si nous admettons, comme le veulent les Pères Conciliaires progressistes, la '*liberté religieuse sans réserve*', on admet qu'un Dieu vaut l'autre et pour les fondements de l'Eglise catholique c'est la fin des haricots!”

Monsieur Bianchi s'excita: “Mon garçon!”, s'écria-t-il avec un féroce sarcasme; “je ne savais pas que tu étais un théologien! Pourquoi ne vas-tu pas expliquer ta thèse au Concile?”

“Ils ne me laisseraient pas entrer; je n'ai pas la carte du *PCT*”, expliqua Gypo» (*La Febbre dell'oro* [La Fièvre de l'or], d'après *Il Borghese*).

### **“Sédévacantisme” avant la lettre... et anti-communisme**

*Ce texte de 1965 est extraordinaire; il s'agit d'une autre lettre à don Camillo. Le Concile et sa dérive philo-communiste qui doit amener les éternels amis-ennemis don Camillo et Peppone à être dépassés par les transbordements idéologiques y sont encore critiqués, avec un brin d'amertume et l'ironie*



**VATICAN II: LIQUIDATION**

Les Pères Conciliaires ont absous les juifs de l'accusation de déicide; par conséquent, selon le nouveau principe de la liberté religieuse, cela n'est plus utile.

Une autre vignette publiée toujours sur "Il Borghese" de ces années-là

habituelle... Après avoir fait remarquer que le Christ crucifié n'est plus en phase avec l'époque, Guareschi critique la réforme liturgique avec ses excès "ad experimentum" de ces dernières années (la célèbre expression "tavola calda" <sup>(4)</sup> pour désigner l'autel moderniste tourné vers le peuple a été inventée par Guareschi dans ces lignes). Après avoir rappelé le martyre du cardinal Mindszenty, Guareschi se lance pour ainsi dire dans une sorte de "sédévacantisme" précoce en émettant l'hypothèse que le "Vrai pape" s'appelle Joseph (c'est-à-dire le cardinal hongrois Mindszenty) et non Paul (VI)... Toujours est-il que l'attitude de Paul VI posait des problèmes aux consciences des catholiques les amenant presque à douter de sa légitimité.

**NB:** on relève qu'en 1965 la communion dans la main (aujourd'hui chose ordinaire pour les modernistes) n'était absolument pas concevable et que Guareschi a dû imaginer la "petite machine à distribuer des hosties avec des pinces"...

Cher Don Camillo, je sais que vous avez des ennuis avec votre nouvel évêque.

J'ai eu connaissance que vous avez dû détruire l'autel de l'église paroissiale et le

remplacer par la fameuse "table à repasser" modèle Lercaro, reléguant votre cher Christ crucifié dans un angle, près de la porte, de façon à ce que l'Assemblée lui tourne le dos.

Et j'ai également su que le dimanche, après avoir célébré la "Messe du Peuple de Dieu", vous alliez en célébrer une clandestine, en latin, pour les catholiques dans la vieille et intacte chapelle privée de votre ami Piletti.

Or, les chefs de la DC vous ont espionné et vous avez été fiché à la Curie parmi les prêtres "subversifs" après avoir reçu de l'évêque une dure admonition.

Mon Révérend, cela signifie que vous n'avez rien compris. Il est juste, en effet, que le Christ ne soit plus sur l'autel. Le Christ crucifié est l'image de l'extrémisme. Le Christ était un factieux, un fasciste et son "Ou avec Dieu ou contre Dieu" n'est qu'une copie du tristement célèbre "Ou avec nous ou contre nous" de mussolinienne mémoire.

Et ne se comportait-il pas en fasciste quand il chassait à coups de fouet les marchands du temple?

Sectarisme, intransigeance, extrémisme qui l'ont conduit sur la croix, alors que le Christ, s'il avait choisi la voie démocratique du compromis, aurait très bien pu se mettre d'accord avec ses adversaires.

Don Camillo: Vous ne vous rendez pas compte que nous sommes en 1965. Les vaisseaux spatiaux arpentent le cosmos à la découverte de l'Univers et la religion chrétienne n'est plus adaptée à la situation. Le Christ a voulu naître sur terre et si, quand l'ignorance et la superstition faisaient de la terre le centre ou même, l'essence de l'univers, la traditionnelle fonction du Christ pouvait passer, aujourd'hui avec les explorations spatiales et la découverte de nouveaux mondes, le Christ est devenu un phénomène provincial. Un phénomène qui, comme l'a déclaré solennellement le Concile, doit être redimensionné.

Pour vous les beatniks, les "chevelus", sont des pouilleux à expédier chez le tondeur, et leurs partenaires avec leurs jupes courtes couvrant tout juste l'aîne, sont pour vous des petites gourmandines à soumettre d'urgence à la Wassermann. Tandis qu'à Rome, pour ces pouilleux et ces petites garces, l'Autorité Supérieure Ecclésiastique a organisé une Messe spéciale, une Messe *beat* sonnée et hurlée par trois groupes musicaux de pouilleux.

Vous êtes resté à l'autre siècle, Révérend. Aujourd'hui l'Eglise s'adapte aux temps, se mécanise. Et à Ferrare, dans l'église Saint Charles, sur la "table à repasser" fonctionne la petite machine distributrice d'hosties. A l'offertoire le fidèle qui souhaite communier dépose son offrande dans un plat à proximité de la machine, appuie sur un bouton et, annoncée par un joyeux tintement, une hostie tombe dans le calice.

Et, il n'est pas improbable, je crois, que dans les laboratoires d'expérimentation du Vatican, on étudie des machines plus complètes, desquelles, après que le communiant aurait introduit une pièce de monnaie et appuyé sur un bouton, sortirait une petite pince qui poserait l'hostie, consacrée électroniquement, sur les lèvres du fidèle.

Don Camillo: l'année dernière, vous m'avez réprimandé parce que dans une de mes saynètes de la maison Bianchi, j'ai raconté que le jeune prêtre de choc don Giacomo confessait par téléphone les fidèles, et, au lieu d'aller bénir les maisons, envoyait aux familles des flacons d'"eau bénite spray". Vous m'avez dit que, sur ces choses, on ne plaisante pas!

Eh bien, nous y sommes arrivés par l'initiative de l'Autorité Ecclésiastique Supérieure. Et il n'est pas éloigné le temps où, après la confession par téléphone, le communiant recevra dans une enveloppe recommandée l'hostie consacrée qu'il pourra consommer confortablement chez lui en se servant, pour ne pas la toucher avec des doigts impurs, d'une pince spéciale consacrée fournie par l'"atelier de mécanique" de la paroisse. Je n'exclus pas que, pour arrondir les maigres entrées de la paroisse, le curé puisse faire imprimer sur l'hostie une publicité.

Don Camillo: je sais que, maintenant, Peppone se moque de vous furieusement. Cependant il a raison.

Il est vrai que, maintenant, Peppone se moque de vous! Je sais qu'il vous a ordonné d'enlever de la cure le provocateur portrait de Pie XII "Pape fasciste et ennemi du peuple", menaçant de vous dénoncer à l'évêque. Peppone a raison: les positions se sont inversées et le jour n'est pas loin où la Section Communiste vous ordonnera de déplacer l'horaire des cérémonies sacrées pour ne pas déranger la "Fête de l'Unité" qui a lieu sur le parvis.

Don Camillo: si vous ne vous mettez pas au goût du jour et n'arrêtez pas d'appeler



"Mais jusqu'ou' irons-nous avec ce Concile..."

"sans Dieu" les communistes et de les décrire comme les ennemis de la Religion et de la liberté, la Fédération Communiste Provinciale vous suspendra *a divinis*.

Vous que je suis exactement depuis vingt ans et à qui je suis attaché, je ne voudrais pas vous voir finir de manière aussi triste.

Je sais très bien que beaucoup de vos paroissiens, et non seulement les vieux, sont avec vous, mais je sais aussi que vous vous irez en silence, en cachette, pour éviter tout incident ou discussion qui pourraient troubler votre troupeau.

En effet, vous avez la sainte terreur d'une division entre les catholiques.

Mais, hélas, cette division existe déjà.

Je sais que cela vous horrifie, mais je le dis quand même.

Pensez, mon Révérend, quelle chose merveilleuse cela aurait été et quelle force nouvelle l'Eglise en aurait retirée si, à la mort du "Curé du Monde" (qui par sa bonté et sa naïveté a donné de nombreux avantages aux sans-Dieu) le Conclave avait eu le courage d'élire, comme nouveau Pape le Cardinal Mindszenty!

Entre autres, cela aurait été la seule manière correcte, courageuse et virile pour le libérer de sa prison: en effet, Mindszenty devenu chef de l'Etat indépendant du Vatican,

les communistes hongrois auraient dû lui laisser la possibilité de rejoindre son Siège.

Avec Mindszenty Pape, le Concile aurait fonctionné bien différemment, l'Eglise du Silence aurait acquis une voix tonnante. Et Gromiko n'aurait pas été reçu au Vatican et ainsi n'aurait pas pu alimenter et consolider l'équivoque qui, créée naïvement, pour confondre les consciences des catholiques déjà rendues assez confuses par le Pape Jean, rapporta le gain d'un million et deux cent mille voix aux communistes et qui peut-être leur donnera la victoire aux prochaines élections politiques.

Quand les curés pourront expliquer aux vieilles femmes catholiques qu'il y a péché mortel uniquement si l'on vote pour les libéraux et les *missini* (°), ce sera une fête pour les communistes!

Don Camillo, peu importe si, horrifié, vous crierez, mais je dois vous dire que, non seulement pour moi, mais pour beaucoup d'autres catholiques "subversifs", le Pape que nous regardons comme le phare lumineux de la Chrétienté ne s'appelle pas Paul, mais Joseph.

**Joseph Mindszenty, le Pape des catholiques qui éprouvent du dégoût face aux machines distributrices d'hosties, à la "table à repasser" qui a détruit les autels et chassé le Christ, aux "Messes yé-yé" et aux négociations avec les excommuniés sans-Dieu.**

Une autre des prophéties de Nostradamus s'est avérée. Les chevaux cosaques se sont abreuvés aux bénitiers de St Pierre. Même s'il s'agissait des Chevaux-vapeur (HP) de la Limousine de Gromiko. Et on ne peut pas exclure que Mgr Loris Capovilla, pour rendre hommage à l'hôte de marque, ait refait le plein du radiateur de la voiture de Gromiko avec l'eau bénite.

Don Camillo, si j'ai blasphémé, je m'en repens. Comme pénitence j'écouterai six fois le *Pater Noster* chanté par Claudio Villa.

Mais ne vous en faites pas: la diplomatie vaticane travaille et, en menaçant de le suspendre *a divinis*, elle réussira à éteindre la dernière flamme resplendissante de chrétienté, en obligeant Mindszenty à venir faire le bibliothécaire à Rome.

Oh! espérons que non. Si Dieu nous garde.

GUARESCHI

(*Il Papa si chiama Giuseppe* [Le Pape s'appelle Joseph], d'après *Il Borghese*)

### Et qu'en pense don Camillo?

*Et pour clore ce florilège de textes "conciliaires" mais non "conciliants" de Giovannino Guareschi voici quelques brèves citations (auxquelles on pourrait en ajouter tant et tant d'autres) qui complètent parfaitement la pensée de l'auteur sur le Concile Vatican II. Le concile est un "malheur" qui ne réussit qu'à vider l'église de don Camillo. Elles sont tirées pour la plupart du livre **don Camillo e don Chichì** qui était le titre original du dernier livre sur don Camillo plus connu sous le titre de **Don Camillo e i giovani d'oggi** [Don Camillo et les jeunes d'aujourd'hui]. Le dessin humoristique sur le Concile publié toujours sur *Il Borghese* d'il y a quelques années complète aussi remarquablement la pensée de Guareschi.*

« - (Le Christ parlant à don Camillo) **Je viens de sortir du pètrin du Concile** et tu veux m'y mettre à nouveau? ("È di moda il ruggito della pecora", in *don Camillo e don Chichì*).

- Ces maudits intellectuels sont la ruine du parti! Pourquoi ils ne parlent pas italien? Maintenant que même les prêtres ont mis le latin à la poubelle, faut-il que ce soit les fonctionnaires de la fédération communiste qui l'utilisent! ("Don Camillo e la pecorella smarrita", *ibidem*).

- Voici l'erreur de l'église traditionnelle: le monde divisé en bons et en mauvais ("Si vendetta..." *ibidem*).

- Don Camillo était un pauvre prêtre de campagne, à la différence de don Chichì, il avait lu peu de livres et lisait très peu les journaux. Donc à part les réformes liturgiques, il ne comprenait pas quelle était cette nouvelle route prise par l'Eglise. Il ne pouvait pas le comprendre car depuis vingt ans déjà, et avant tout le monde, don Camillo cheminait pour son propre compte sur cette nouvelle route, et ceci lui avait procuré de gros ennuis. Il était donc logique qu'il n'éprouvât pas de sympathie pour ce blanc-bec qui, venu pour lui enseigner à faire le prêtre, ne parvenait qu'à vider son église ("Vennero per suonare...", *ibidem*).

- (Parlant de Mindszenty) il faut le plaindre... il a été induit en erreur par l'autre type qui s'est fait clouer sur la croix. Toujours les mêmes extrémismes.

- L'église traditionaliste a besoin de cadavres bien conservés. (Ricordo di un novembre lontano, *ibidem*).

- Il faut sauver la graine: la foi, don Camillo, il faut aider quiconque possède encore la foi à la maintenir intacte. Le désert spirituel s'étend chaque jour davantage; chaque jour de nouvelles âmes se dessèchent parce qu'elles sont abandonnées par la foi. Chaque jour davantage des hommes de beaucoup de paroles et d'aucune foi détruisent le patrimoine spirituel et la foi des autres. Des hommes de toute race, de toute extraction, de toute culture ("È di moda il ruggito della pecora" *ibidem*).

- Nous les vieux prêtres, nous avons encore la manie des commandements ».

### Conclusion

On pourrait continuer encore cette sympathique revue guareschienne, mais je pense que les textes cités jusqu'ici suffisent à nous faire comprendre ce que Giovannino Guareschi pensait réellement de Vatican II. Ne voulant pas nous approprier le grand écrivain nous laissons au lecteur le soin de tirer les conclusions qui s'imposent... Qu'il nous soit seulement permis d'émettre timidement l'hypothèse que si Guareschi avait vécu un peu plus longtemps (il est décédé en 1968) peut-être l'aurions-nous vu parfois au

*Fernandel et Gino Cervi avec l'auteur, grand-père ému au baptême de son petit-fils*



fond de nos églises et chapelles pour assister à une "messe clandestine en latin" comme lui-même aimait l'écrire à don Camillo.

En confirmation de cela, et pour conclure en montrant que notre idée est partagée également par d'autres, voici ce qu'écrivait "*Il Borghese*" dans un éditorial présentant ces derniers épisodes de la saga don camillienne:

«Don Camillo, même si les Italiens sont habitués à le voir au cinéma et à la télévision sous le masque de Fernandel, appartient à une race très rare et très sérieuse: celle de certains traditionalistes catholiques qui ne se contentent pas de pleurer et de réciter des rosaires, mais combattent pour leurs idées. S'il était né en Espagne, Don Camillo aurait été un Saint et serait mort comme un martyr. Né en France, il aurait été un second Veillot. Mais le destin décida de le faire apparaître en Italie ["le pays du mélodrame" comme aime l'appeler Guareschi dans ses récits, n.d.a.] et c'est pourquoi Don Camillo est le personnage que Guareschi a inventé: peut-être parce que dans le "berceau du catholicisme" seul un humoriste pouvait sentir aussi profondément l'élan de la Foi; ou, peut-être, parce que la religion chez nous, en dépit de ce que disent les "innovateurs", existe seulement comme phénomène populaire».

Plusieurs commentateurs ont injustement critiqué don Camillo, se fondant principalement sur son image édulcorée [et critiquée par Guareschi lui-même] fournie par le cinéma, parce qu'ils ont voulu voir dans le personnage de Guareschi le précurseur du "dialogue" entre l'Eglise et le PCI. La vérité est tout à l'opposé. En fait, don Camillo, et avec lui Guareschi, comme nous venons de le voir, combat contre les "nouveaux prêtres" armé de son habituelle, vieille et unique arme, le Crucifix. Il sait que la religion peut finir avec lui et le lecteur le comprend; il a presque la sensation physique du danger qui menace l'Eglise suite à l'acceptation du "dialogue".

Après désormais quarante années d'application du Concile, en voyant les fruits désastreux (*vous les jugerez à leurs fruits*, Luc VI, 43) (églises qui se vident, perte de la foi et indifférentisme apporté par l'idée que toutes les religions se valent) qu'il a produits, et que Guareschi avait lucidement perçus, nous ne pouvons qu'être confortés dans notre bataille en pensant qu'à nos côtés

il y a aussi le “traditionaliste” “prêtre-prêtre” don Camillo qui célèbre des “messes clandestines en latin” et qui garde dans sa vieille église toutes “ces fanfreluches” que les nouveaux-prêtres, avec la foi, ont vendues ou jetées à la décharge.

Cher don Camillo, nous aussi nous sommes vos paroissiens.

### Notes

- 1) Parti Communiste Italien.
- 2) Par le terme rit bolonais Guareschi veut désigner les expériences d'application de la réforme liturgique, voulue par Vatican II, qui se faisaient à Bologne et aux alentours dans le diocèse du “cardinal rouge” Lercaro qui était justement président de la commission qui devait exécuter les réformes. Inutile de dire que ces expériences étaient très suivies et que les médias, y compris la télévision, en faisaient la publicité.
- 3) Il faut remarquer comme à pratiquement quarante ans de distance cette œuvre blasphématoire de Hocchulth, qui injurie Pie XII est à nouveau d'actualité avec le récent film “Amen” de Costa Gravas, présenté d'abord en France et ensuite en Italie.
- 4) Le birman U Thant était à cette époque secrétaire général de l'ONU, poste occupé aujourd'hui par le ghanéen Kofi Annan.
- 5) Les *missini* étaient les adhérents du parti Movimento Sociale Italiano, aujourd'hui intégré dans Alleanza Nazionale (AN); actuellement, on pourrait traduire par “frontistes”.
- 6) Les montinistes sont les partisans de Paul VI (Montini).
- 7) Syndicat communiste (l'équivalent de la CGT en France).
- 7 bis) en italien, les gens - *la gente* - est féminin singulier, de même que la maison; d'où la confusion entraînant la question de Mme Cristina...
- 8) Expression équivalant à notre «Un bon “tiens” vaut mieux que deux “tu l'auras”».
- 9) Nous avons conservé le mot “poulet” pour apprécier le jeu de mots italien, mais on dirait “pigeon”.
- 10) *In quale veste* (“dans quelle soutane”, dans le sens de “à quel titre”); là aussi, jeu de mots que l'on ne peut malheureusement pas rendre...
- 11) Togliatti était secrétaire du Parti Communiste et ministre de la Justice après la guerre.
- 12) DC: Démocratie Chrétienne; PSI: Parti Socialiste Italien.
- 13) *La Jérusalem délivrée* (œuvre du Tasse, XVIème siècle).
- 14) La célèbre expression italienne *tavola calda* désigne un self-service et, appliquée à la “nouvelle messe”, est traduite en français par “table à repasser”.



## “Le Pape du Concile”

### Documents

**L**e 3 septembre 2000, pour nous fête de Saint Pie X, Pie IX et Jean XXIII ont été “béatifiés” par Jean-Paul II. Nous rappelons aux lecteurs de *Sodalitium* que, selon notre position, Jean-Paul II n'est pas formellement Pape; donc, que ces béatifications sont nulles et non avenues.

*Mais voilà en difficulté ceux qui, par contre, reconnaissent l'autorité de Jean-Paul II. Les progressistes, eux, – opposés jusqu'au bout à la béatification de Pie IX – se voient maintenant dans l'obligation d'accepter la sainteté personnelle du Pape Mastai Ferretti, tout en faisant une distinction (arbitraire) entre sa sainteté personnelle d'une part et de l'autre son gouvernement et son magistère qu'ils refusent. Arbitraire: parce que quelqu'un ne peut pas être saint si son enseignement ou l'accomplissement de son devoir d'état comporte de graves imperfections, et ce particulièrement pour un Pontife. Jean-Paul II lui-même est du nombre de ceux qui ont cherché à opérer cette distinction, déclarant dans son homélie pour la béatification de Jean XXIII et de Pie IX, à propos de ce dernier: “En béatifiant l'un de ses fils, l'Eglise ne célèbre pas des options historiques particulières accomplies par lui, mais elle le propose plutôt à l'imitation et à la vénération pour ses vertus...” (O.R. 4-5 sept. 2000, pp. 6-7).*

*Ceux qui, par contre, ne souhaitaient pas la béatification de Jean XXIII – “le Pape du Concile” – ont réagi différemment. Certains, (par exemple les prêtres de la Fraternité Saint Pie X) se faisant forts de la distinction entre béatification et canonisation, ont durement critiqué Jean XXIII, avec pour excuse qu'une béatification est un acte non infaillible. Ils oublient que du jugement unanime des théologiens nier une béatification implique un grave péché de témérité.*

*D'autres – comme Camilleri, Messori, etc. – ont cherché à donner de Jean XXIII un visage traditionnel, contestant les exagérations progressistes, et rappelant que Jean XXIII a été le Pape de la Veterum Sapientia (en faveur du latin) et même, pourquoi pas, qu'il a été un apologiste de Mussolini...*

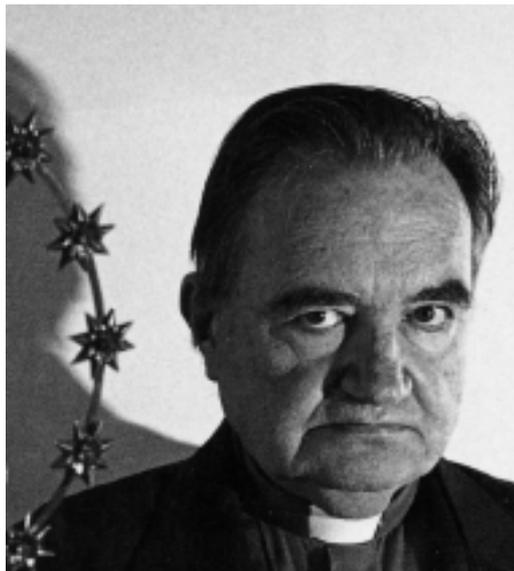
Face à ces dernières interprétations le jugement de l'abbé Gianni Baget Bozzo nous offre une contre-partie, à notre avis particulièrement intéressante: s'il pense – et là il se trompe – qu'avec Jean-Paul II l'Eglise sort de la crise commencée avec le Concile, il donne, par contre, de Jean XXIII un jugement pénétrant que nous sommes tentés de partager pour une bonne part.

Sodalitium

### I) Jean XXIII vu par l'abbé Gianni Baget Bozzo

“Jean XXIII sera béatifié avec Pie IX. Pourquoi? C'est, paraît-il, pour avoir convoqué Vatican II. Mais les fruits de Vatican II, quels sont-ils? C'est Paul VI son successeur, qui nous l'a dit: “L'autodémolition de l'Eglise”. Si l'on regarde aux fruits de son pontificat, on ne voit pas pourquoi Jean XXIII devrait être béatifié. Mais enfin, Angelo Giuseppe Roncalli était certainement un homme bon. Comme l'était Célestin V, Pierre de Morrone, qui fut béatifié par l'Eglise de la captivité en Avignon, captivité dont sa subordination totale aux Français fut la cause (1). (...) Si l'Eglise devait béatifier les Papes en tant que Papes, elle aurait dû béatifier la grande figure tragique de la papauté, Boniface VIII, qui fit tous ses efforts pour empêcher ces malheurs que furent et la captivité en Avignon et la conséquence de cette captivité, le schisme d'Occident. Jean XXIII est comme Célestin V: après lui le Pontificat romain est entré dans une nouvelle captivité d'Avignon (2). Que reste-t-il de Jean XXIII? Le document le plus connu, l'encyclique *Pacem in terris*, dans lequel il a promu la célèbre distinction entre erreur et errant, entre communisme et communistes. Une distinction appropriée et irréaliste qui fit la joie des communistes italiens: errants sans erreur. Quelle chance. Mais après *Pacem in terris*? on eut le 68 occidental et le 68 de Prague, le maoïsme, on eut la guerrilla urbaine, les Brigades Rouges. Pour béatifier Angelo Giuseppe Roncalli il faut oublier Jean XXIII (3). On lui doit le Concile? Oui, certainement. Mais on lui doit aussi l'abdication de la Papauté devant le Concile, l'annulation des travaux de la commission préparatoire.

Le Pape a choisi que le Concile s'autodirige; Paul VI changea de méthode, mais



L'abbé Gianni Baget Bozzo

enfin le Concile était devenu comme la Salle du Jeu de Paume, les Etats généraux de l'Eglise: et Paul VI eut bien du mal à diriger ce Concile. Et il lui fallut (4) abonder dans le sens de l'épiscopat franco-allemand dirigé désormais par ses propres théologiens.

Ce qu'a été Angelo Roncalli? Difficile à dire. **Certes, ses origines modernistes compaient. Et elles déterminaient son anticurialisme acharné.** On se demande si ses formes conservatrices (l'encyclique *Veterum Sapientia* sur l'emploi du latin, le Synode romain si traditionaliste), étaient feintes ou si elles étaient réellement l'expression du pape Roncalli. D'où la thèse d'un pape Roncalli naïf, d'un conservateur ignare des choses de ce monde. Mais un homme qui avait été nonce apostolique en France de 1944 à 1953 devait connaître pas mal de choses du mal français de l'Eglise en France. **C'est pourquoi je crois à l'empreinte moderniste d'Angelo Roncalli, pas à sa naïveté (...)**.

Tiré de l'article de l'abbé GIANNI BAGET BOZZO, *Pio IX, il "papa-re" padre del federalismo* [Pie IX, le "pape-roi" père du fédéralisme], publié dans *Il Giornale* du 3 septembre 2000, p. 21.

### II) Le visage incorrompu de Jean XXIII. Un miracle?

Les principaux quotidiens du 25 mars 2001 ont donné la nouvelle suivante: “Presque trente-huit ans après sa mort, le visage du ‘bon Pape’, Jean XXIII, est encore intact. La découverte a été faite en janvier dernier, à l’occa-

sion d'une 'reconnaissance' de sa dépouille mortelle, à laquelle étaient présents tant le cardinal Secrétaire d'Etat, Angelo Sodano, que le substitut à la secrétairerie d'Etat, Monseigneur Leonardo Sandri" (*La Stampa*, 25/3/01, p. 9). La reconnaissance de la dépouille a été faite "en vue d'un transfert des restes des Grottes vaticanes à un autre endroit de la basilique" Saint-Pierre. "Une procédure analogue fut suivie pour Saint Pie X et pour le bienheureux Innocent XI". Le Vatican ne parle pas de miracle: "Le fait est que le corps s'est conservé – dit le Père *Ciro Benedettini*, vice-directeur de la salle de presse du Vatican – mais cela n'autorise pas des commentaires et des hypothèses sur des faits surnaturels" (*Corriere della Sera*, 25/3/01, p. 15). Et pourtant, Vittorio Messori, interviewé par Federica Cavedini du *Corriere della Sera*, a déclaré qu'il s'agit d'un miracle "si par ce terme on indique tout ce qui va au-delà des lois de la nature" considérant comme significatif le fait que soit demeuré intact le "sourire" du "Bon Pape". Pour exclure un fait naturel, Messori rappelle que "les reconnaissances ont été faites devant des experts, médecins, spécialistes savants, notaires" (CdS, 25/3/01, p. 15). Puisque Messori invoque médecins et experts, nous rapportons ici l'avis de deux d'entre eux – catholiques de surcroît – : le Professeur Pier Luigi Baima Bollone, directeur de l'Institut de Médecine Légale de l'Université de Turin et directeur du Centre International de Sindonologie, et le Professeur Nazareno Gabrielli, directeur du Cabinet de Recherches des Musées du Vatican.

#### *Sodalitium*

##### **a) Interview du professeur Baima Bollone**

Turin - Professeur Pier Luigi Baima Bollone, vous qui êtes un médecin légal de grande expérience, trouvez-vous étonnant que 38 ans après la mort de **Jean XXIII**, son visage se soit conservé "intact"? "Pas le moins du monde. Je vous dis même: qu'il en soit ainsi me paraît évident, étant donnée la réputation des frères Simonacci, il me semble qu'ils s'appelaient justement comme ça". Les frères Simonacci? "Une famille romaine qui, durant des générations, s'est transmis les techniques de salle anatomique. Je constate que sur le corps du pape Jean les Simonacci ont fait un excellent travail. En magiciens du métier. Cela peut sembler une banalité aux

gens qui ne connaissent rien à ces travaux, mais l'habileté professionnelle d'un technicien de ce secteur est fondée sur le choix, cas par cas, des doses de formol et des dilutions, sans parler des parties de l'anatomie où faire les injections". Et alors? "Le contraire m'aurait étonné. Pour ce qui est du visage demeuré intact par rapport au reste du corps, on voit qu'ils y ont mis un peu plus de soin". Pouvez-vous nous parler de ces techniques? "Je vous résume la plus usuelle. Elle consiste à prendre une grosse artère, en général la fémorale; à faire un 'lavage du sang' en délavant les vaisseaux et à le remplacer par un matériel conservateur, en général à base de glycérine. Après un traitement de ce genre, un corps peut rester intact durant un siècle et demi. C'est un travail de ce genre qui a été fait sur le corps de Lénine: des collègues m'ont rapporté à l'époque qu'il ne fut pas exécuté dans les règles de l'art, au point que la dépouille ne se serait pas bien conservée". En somme, c'est toujours une question de professionnalisme. Même dans ce domaine. "Avant cette technique et celle qui emploie le formol, il y en avait d'autres: savoir les appliquer a toujours été fondamental. Mais non décisif par rapport au résultat espéré". Cela nous fait penser à la crypte des Capucins, à Palerme, où le corps d'une enfant apparaît intact par rapport aux centaines de cadavres décomposés dont sont bondés macabrement les couloirs. "Là les corps étaient placés sur un treillis et exposés à un courant d'air; le processus donnait lieu à une momification naturelle des cadavres. Il est clair que le milieu de conservation est aussi très important: il doit être très ventilé, et si l'air qui y afflue est chaud, c'est encore mieux". Reste à comprendre un problème: pourquoi certains corps se conservent-ils mieux que d'autres. "Si vous allez au Musée Archéologique d'Istanbul, section des arts orientaux, vous voyez la momie naturelle d'un satrape ayant vécu aux alentours du III<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ: elle est si bien conservée qu'on en distingue tous les muscles". On en est arrivé à parler des satrapes. Mais les saints alors? "Les saints se conservent bien. A l'exhumation de leur corps, on a vu des choses incroyables, bien au-delà du formol. Prenez le cœur de sainte Claire de Montefalco, morte en 1308: à sept siècles de distance, la structure de l'organe est quasiment inaltérée". Alors? "J'ai écrit en 1987 qu'une con-

servation aussi exceptionnelle posait le problème de ses causes et de la recherche des matériaux éventuellement utilisés. L'analyse des prélèvements a été faite, et tout ce qu'il a été possible de mettre en évidence se réduisait à une modeste augmentation de la quantité de soufre encore déchiffrable avec la présence de l'hydrogène sulfuré de la décomposition. A ce jour, il y a un 'quelque chose' qui demeure inexplicable".

Article d'ALBERTO GAINO: "Excellent travail au formol", *La Stampa*, 25 mars 2001

### b) Interview de Nazareno Garielli

Rome - Nazareno Garielli est Directeur du Cabinet de Recherches des Musées du Vatican. Il a participé à la reconnaissance du corps du Pape Jean. Il ne cache pas naturellement l'émotion du moment. Mais en même temps il est "surpris" de la "surprise" suscitée par la reconnaissance. Il rappelle que dans le passé les Papes étaient embaumés. "Il n'y a rien de miraculeux dans les conditions que nous avons relevées dans la dépouille du Pape Jean XXIII" - explique-t-il - "Quand il est mort, certaines mesures furent prises pour l'exposition du corps à la vénération des fidèles durant les heures qui suivirent. Il ne faut pas oublier non plus que la dépouille a été conservée dans trois cercueils, dont l'un est en plomb et scellé. On a créé ainsi un vase anatomique offrant des conditions de conservation idéales".

"Je l'ai vu, mais ce n'est pas un miracle", tiré du *Corriere della Sera* du 25 mars 2001, p. 15

### III) Jules Isaac

En ce jour anniversaire de la mort de

#### Jules ISAAC

**L'Association des Amis de Jules Isaac** unit les pensées de ses adhérents à celles de la famille de celui dont elle défend la mémoire et rappelle que ne seraient sans doute pas manifestés les récents actes de repentance de l'Église, si l'auteur de « Jésus et Israël » et de « L'enseignement du mépris », n'avait pas eu le courage d'aller seul, dans sa 83<sup>e</sup> année, plaider avec succès cette cause auprès de Jean XXIII et de ses cardinaux.

Entrefilet paru sur le "Figaro" du 6 septembre 2000. La nouvelle se passe de commentaire.

### Notes

1) La comparaison de l'abbé Baget Bozzo est boiteuse. En effet Célestin V abdiqua, ce que ne fit pas Jean XXIII. Nous ne pensons pas que Célestin aurait été canonisé s'il n'avait pas abdiqué, justement pour les motifs exposés par l'auteur de l'article.

2) Là aussi, hélas, la comparaison est boiteuse. Le problème posé par Vatican II est avant tout théologique, plus que politique.

3) Entreprise impossible!

4) Il voulut.

## La "canonisation" de Mgr Escrivà de Balaguer.

### Bref commentaire de *Sodalitium*

Le 6 octobre 2002, Place Saint-Pierre, Jean-Paul II canonisait Mgr Josemaria Escrivà de Balaguer.

*Sodalitium* a déjà exposé la doctrine catholique sur l'infailibilité du Pape dans la canonisation des Saints (n° 53, pp. 29-30 n° 40, pp. 45-46), infailibilité bien exprimée dans la formule même de canonisation prononcée par Jean-Paul II, formule qui implique une véritable définition: "... nous déclarons et définissons Saint le Bienheureux Josemaria Escrivà de Balaguer et l'inscrivons au Catalogue des Saints et établissons que dans toute l'Église, il soit dévotement honoré parmi les Saints" (O. R., 7-8 octobre 2002, p. 5).

Si Jean-Paul II jouissait de l'autorité pontificale divinement assistée, Josemaria Escrivà de Balaguer devrait être considéré comme Saint par tous les catholiques du monde, et en tant que tel être imité dans la vie et vénéré sur les autels.

La position de l'Institut *Mater Boni Consilii* et de sa revue *Sodalitium* est bien connue des lecteurs. D'une part, nous pensons qu'il est démontré que Jean-Paul II n'est pas formellement Pape: donc Josemaria Escrivà de Balaguer n'a pas été réellement canonisé. D'autre part, notre jugement sur l'orthodoxie d'Escrivà de Balaguer et de l'*Opus Dei*, fondée par lui, est négatif. En ce qui concerne ce jugement, nous renvoyons le lecteur à ce qui a déjà été publié dans *Sodalitium* aux nn° 40 (*A propos de l'Opus Dei*) et 42 (*Encore sur l'Opus Dei*), de 1996. Nous n'avons aucun motif pour rétracter ce qui y était affirmé (!).

Les partisans des positions de Mgr Lefebvre sont d'accord avec nous pour nier la sainteté de Mgr Josemaria Escrivà de Balaguer, mais il y a dissension entre eux et nous en ce qui concerne l'infaillibilité du Pape dans les canonisation des Saints.

Le supérieur du district italien de la Fraternité Saint Pie X, Michel Simoulin, écrit, par exemple, dans *Roma Felix* (n° 11, nov. 2002, p. 3): “Le fait de cette canonisation de Mgr Balaguer n'est pas non plus un article de foi, pas plus que ne l'est le fait de l'infaillibilité du Pape dans les canonisations. C'est ce que dit le Pape Benoît XIV: 'Les deux opinions doivent être laissées dans leur probabilité jusqu'à ce que le Siège Apostolique prononce un jugement'. Même si la majorité des théologiens pensent [sic] que le Pape est infaillible en [sic] la matière, il ne sera donc pas téméraire d'avoir un avis différent si les arguments sont au moins aussi forts que ceux de la majorité, et si cela ne provoque pas le scandale des fidèles”.

Selon l'abbé Simoulin il est licite de penser que le Pape n'est pas infaillible dans les canonisations, et tel serait l'avis de Benoît XIV. Par contre l'Encyclopédie catholique écrit: “Benoît XIV enseigne qu'il est certainement hérétique et téméraire d'enseigner le contraire [de l'infaillibilité du Pape dans les canonisations]” (rubrique Canonisations). Où est la vérité? Comme nous le rappelions dans le numéro précédent, pour Benoît XIV, le fait que le Pape soit infaillible dans la canonisation des Saints est une vérité de foi divine, comme l'est le fait que tel canonisé soit réellement un Saint. Mais il admet comme licite l'opinion de ceux qui pensent au contraire qu'il s'agit d'une vérité de foi ecclésiastique (c'est-à-dire à croire non à cause de l'autorité divine mais à cause de l'autorité de l'Eglise infaillible); dans ce dernier cas, celui qui nierait les vérités susdites serait seulement... suspect d'hérésie et défenseur d'une proposition erronée méritant les plus graves censures. Par contre aucun théologien catholique ne soutient que l'on puisse impunément enseigner que le Pape peut errer en matière de canonisation des Saints. Nous en concluons donc que, selon la doctrine de Benoît XIV invoquée par lui (*De servorum Dei beatificatione et beatorum canonisatione*, chap. XLV, n. 29) (2) l'abbé Simoulin, en admettant qu'il n'enseigne pas l'hérésie, enseigne pour le moins l'erreur, et pas du tout



L'abbé Escrivà en 1937 à Madrid, lorsque il s'était réfugié, à cause de la guerre civile, à la légation du Honduras

une opinion licite bien que discutable comme il veut le faire croire à ses lecteurs.

C'est différemment que raisonnent les dominicains lefebvristes (3) du couvent d'Avrillé dans le n° 42 (automne 2002) de leur revue *Le sel de la terre*, dans laquelle est publiée ce qu'avait déclaré Mgr Lefebvre le 18 septembre 1989 à propos de l'infaillibilité (mieux: de la non-infaillibilité) des canonisations opérées par Jean-Paul II. Selon Mgr Lefebvre (approuvé par ses disciples), Jean-Paul II, n'ayant pas l'intention d'user de ce pouvoir auquel lui-même ne croit pas, ne serait pas infaillible.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de démontrer ce qu'affirmait Mgr Lefebvre (4). Mais en admettant que ce soit possible, il faudrait en conclure qu'en tout cas Jean-Paul II ne peut être le Pontife légitime. En effet, ou Jean-Paul II a voulu vraiment canoniser Escriva, usant de son infaillibilité (et alors il ne peut être Pape, si Escrivà n'est pas un Saint), ou bien Jean-Paul II a refusé consciemment d'utiliser le charisme de l'infaillibilité qui intervient dans les canonisations des Saints, mais alors il refuserait une vérité définie (se reconnaissant lui-même formellement hérétique) ou pour le moins démontrerait ne pas vouloir procurer le bien/fin de l'Eglise, ce qui est incompatible avec le fait d'être Pontife légitime.

La position de Mgr Lefebvre et de Mgr de Castro Mayer, consistant par ailleurs à nier la moindre valeur à tous les actes accomplis par

Jean-Paul II, équivaut, au moins de fait et dans la pratique, à soutenir cette vacance (au moins formelle) du Siège Apostolique en théorie opiniâtement niée (°).

*Sodalitium*

### Notes

1) Et même, on pourrait de temps à autre alléguer de nouvelles accusations contre l'*Opus Dei* et son fondateur, ou pour le moins entreprendre de nouvelles recherches, comme par exemple évaluer le rôle que joua dans la fondation de l'œuvre le religieux syncrétiste, point de référence des ésotéristes chrétiens, Raimundo Pannikar (cf. *Il Foglio*, oct. 2002, p. 4).

2) Nous reportons ici le texte de Benoît XIV (Prospero Lambertini): "*Itaque, ut tantæ quæstioni finem denique imponamus; si non hæreticum, temerarium tamen, scandalum toti Ecclesiæ afferentem, in Sanctos injuriosum, faventem Hæreticis negantibus auctoritatem Ecclesiæ in canonizatione Sanctorum, sapientem hæresim, utpote viam sternentem infidelibus ad irrendum Fideles, assertorem erroneæ propositionis, et gravissimis pœnis obnoxium dicemus eum, qui auderet asserere Pontificem in hac, aut illa Canonizatione errasse, huncque, aut illum Sanctum ab eo canonizatum non esse cultu dulciæ colendum: quemadmodum assentiuntur etiam illi, qui docent, de fide non esse Papam esse infallibilem in Canonizatione Sanctorum, nec de fide esse, hunc aut illum Canonizatum esse Sanctum*".

3) Nous l'écrivons sans y mettre d'intention péjorative, comme on parle de salésiens, de dominicains, de thomistes, de scotistes, etc...

4) Les lefebvristes eux-mêmes se contredisent lorsqu'ils attribuent une valeur infaillible à certaines déclarations de Jean-Paul II (comme, par exemple, celles contre le sacerdoce féminin).

5) Niée du moins par Mgr Lefebvre. Dans le dernier numéro de *Sodalitium*, nous écrivions que Mgr de Castro Mayer n'était pas sédévacantiste. Nous devons corriger cette affirmation sur la base de ce qui a été déclaré à Ecône par l'évêque brésilien peu avant les consécérations épiscopales du 30 juin 1988. Le prélat brésilien, accueilli à Ecône le 25 juin, déclara entre autres: "*Le monde peut dire: cette consécration est faite sans le Chef visible de l'Eglise. Mais où est le Chef visible de l'Eglise? Pouvons-nous accepter comme Chef visible de l'Eglise un Evêque qui met sur le même plan les divinités païennes et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ?* [Mgr de Castro Mayer fait allusion à la rencontre interreligieuse d'Assise] *Ce n'est pas possible*". (Transcription à partir de l'enregistrement d'une homélie de Mgr De Castro Mayer prononcée en portugais et traduite, en présence de l'évêque, par son secrétaire le Père Fernando Arias Rifan, actuellement évêque consacré avec mandat de Jean-Paul II).

Le 25 juin 1988 au moins, Mgr Antonio de Castro Mayer NE reconnut donc PAS l'autorité de Jean-Paul II.



### Documents

## Massimo Introvigne et Roberto De Mattei. Documents

*Sodalitium* a déjà dédié de nombreux articles à l'association "Alleanza Cattolica", à son histoire, à ses positions doctrinales, à certains personnages éminents de cette association, au Maître auquel elle se réfère, fondateur de la TFP, Plinio Corrêa de Oliveira... Nous rappelons entre autres, les articles suivants: "Massimo Introvigne et la Franc-Maçonnerie" (n° 34, décembre 1993-janvier 1994); "Introvigne: des messes noires à la Grande Loge" (n° 37, octobre 1994); "Le 'démenti' de Massimo Introvigne" (n° 38, février-mars 1995); "Entre ésotérisme et dévotion ou relations dangereuses de certains dévots..." (n° 40, janvier 1996); "Entre ésotérisme et dévotion. Les relations dangereuses continuent" (n° 42, octobre-novembre 1996); "Alliance... maçonnique? ou la dérive de la TFP" (n° 46, mai 1998); "Nous construirons encore des cathédrales..." (n° 50, juin-juillet 2000). Sur un sujet plus général, rappelons encore les articles "Joseph de Maistre ésotérique?" (n° 49, novembre 1999); "Donoso Cortès" éd. it. n° 51, juillet 2000; et pour ce qui est des publications, deux opuscules sur la TFP brésilienne (...), ainsi que l'œuvre de caractère général de l'abbé Nitoglia, *L'ésotérisme*.

Si *Sodalitium* estime devoir revenir brièvement sur le sujet, c'est à cause de deux documents que nous nous limiterons à reproduire ci-dessous. Le premier consiste en une circulaire interne des Témoins de Jéhovah, par laquelle les représentants de presse de l'association sont invités, quoiqu'ils en disent, à diffuser l'œuvre que leur a dédiée Massimo Introvigne, dirigeant du CESNUR (mais aussi d'Alleanza cattolica et, ipse dixit, "collaborateur du FBI"). Chose curieuse, le livre doit être commandé non pas auprès de l'éditeur, mais directement au bras droit d'Introvigne, Pierluigi Zoccatelli (lui aussi du CESNUR et d'Alleanza cattolica). Après les Mormons, Introvigne aide maintenant les Témoins de Jéhovah (lesquels visent, entre autres, à obtenir un accord économique avec le gouvernement italien actuel)...

*L'autre document est un document photographique. Il représente le vice-président du conseil, Gianfranco Fini, sortant du 10 Downing Street, à l'issue d'une rencontre avec son homologue John Prescott. A côté de Fini, surprise! le professeur Roberto De Mattei, ancien directeur de Cristianità (organe officiel d'Alleanza cattolica) et fondateur du Centre Culturel Lepanto (une émanation de la TFP)! (Les lecteurs français ont vraisemblablement entendu parler du professeur De Mattei: un de ses livres est diffusé par la DFP, il a été l'un des participants à la réunion liturgique présidée par le cardinal Ratzinger cet été dans les milieux de l'indult, et il est le responsable du bulletin de langue française, Correspondance européenne). Au cours de son voyage à Londres, rapporte "La Stampa" qui publie la photographie (23 octobre 2002, p. 10), Fini a appuyé la politique du gouvernement travailliste, politique de soutien aux Etats-Unis sur la crise irakienne. "On a écrit que Fini, qui n'a été invité encore officiellement dans aucune capitale européenne, ressent le besoin d'une sorte de légitimisation, peut-être aussi en vue du voyage si désiré en Israël". Des sources bien informées assurent que le Professeur Roberto De Mattei n'est pas étranger à la politique nettement philo-israélienne d'Alleanza Nazionale, qui s'est manifestée récemment par les voyages en Israël de Gasparri et de Storace, et prélude à celui de Fini lui-même. De ce dernier, le ministre israélien sortant, Shimon Peres, a déclaré: "A part se convertir et devenir juif orthodoxe, on ne voit pas quel autre pas Fini devrait faire pour se rapprocher de nous" (Il Foglio, 24 octobre 2002, p. 2). Le Centre Culturel Lepanto mène une campagne anti-musulmane méritoire en Italie; mais à la lumière de tels et tels autres faits, la propagande anti-islamique de Lepanto, semble plutôt propagande israélienne.*

*Sodalitium*

**CONGREGATIONS CHRETIENNES  
DES TEMOINS DE JEHOVAH**

Via della Bufalotta 1281. 00136 ROMA ITALIA

4 février 2002-03-30

A TOUS LES REPRÉSENTANTS DE PRESSE

Chers frères

Suite à la demande de plusieurs frères, nous vous informons de la publication pro-

chaine du livre "Les témoins de Jéhovah: déjà et pas encore" dont l'auteur est le Professeur Massimo Introvigne, directeur du CESNUR. Il s'agit d'une publication de 144 pages. C'est la première fois qu'une publication écrite par un auteur italien de prestige dans laquelle les témoins de Jéhovah sont présentés sous un jour fondamentalement positif. Nous pensons que ce livre peut devenir une source utile d'information spécialement pour les media, mais aussi pour les frères. Le livre sera disponible à partir de mai prochain.

Nous ne voudrions pas, ce faisant, vous donner l'impression de désirer promouvoir la diffusion de ce livre. Là n'est pas notre intention. Il nous a été demandé si, comme dans le passé, le bureau a l'intention d'en acquérir une certaine quantité pour mettre à la disposition des congrégations. Nous ne le ferons pas, mais ceux qui désirent obtenir un ou plusieurs exemplaires devront faire leur commande selon les informations que nous vous communiquons plus loin. Nous n'informerons pas directement les congrégations mais nous vous invitons à informer les anciens des congrégations de la circonscription dans laquelle vous servez afin qu'ils soient au courant de la prochaine publication du livre mentionné ci-dessus. Si à leur tour ils informent les proclamateurs de leurs congrégations respectives il sera donné à ceux qui le désirent la possibilité d'acquérir le livre en question.

En ce qui concerne la commande du livre on devrait procéder de la manière suivante. Le secrétaire de chaque congrégation pourrait recueillir les commandes des divers proclamateurs, et vous envoyer ensuite la commande avec la quantité de livres que la congrégation voudrait commander. Une fois recueillies les commandes de toutes les congrégations de la circonscription vous devrez remplir les parties en jaune. La commande devra être envoyée en poste prioritaire directement à l'adresse suivante :

Dott. Pierluigi Zoccatelli  
Corso Orbassano 72  
10136 Turin

N'envoyez pas de commandes à notre bureau. Les livres y seront envoyés par la poste avec paiement à la réception. Il ne devrait être envoyé qu'une seule commande par circonscription. Assurez-vous donc d'avoir reçu les commandes de chaque

congrégation avant de transmettre la commande. La date limite pour la commande est le 15 mars 2002. Assurez-vous de respecter cette date.

Naturellement, avec la commande le secrétaire de la congrégation devrait vous remettre également l'argent de l'achat du livre, frais d'expédition compris. Comme vous l'indique la lettre de commande jointe, les frais d'expédition pourront être calculés sur la base du nombre de livres commandés. Au cas où la congrégation n'enverrait pas l'argent vous ne devez pas tenir compte de la commande qui vous aura été éventuellement faite.

C'est à vous de décider si vous voulez faire parvenir les commandes à votre nom et adresse ou utiliser une Association locale de la circonscription. Une fois décidé, et après avoir consulté le président de l'Association, vous vous réglerez en conséquence pour la compilation de la lettre de commande. Assurez-vous d'avoir rempli la lettre de commande dans toutes ses parties.

Une fois reçus les livres commandés vous devez veiller à informer les congrégations afin qu'elles puissent retirer la quantité de livres demandés.

Les délégués de presse du Piémont Val d'Aoste et peut-être de la Lombardie ou d'une partie de celle-ci, pourraient décider de retirer leur commande directement et de ne pas les recevoir par la poste. Naturellement dans ce cas il faudrait informer le Doct. Zoccatelli (cell. 347 2667387; email: [plz@iol.it](mailto:plz@iol.it)) que vous venez chercher la commande afin qu'elle ne soit pas expédiée par la poste.

Nous invitons les coordinateurs des représentants de presse à suivre la chose en se tenant en contact avec les représentants de presse qui leur sont affectés à chacun afin qu'ils ne se créent pas de difficultés les uns les autres et que tous les frères aient la possibilité, s'ils le désirent, de commander le livre en question.

Pour tout éclaircissement vous êtes libres de nous consulter. Nous vous adressons nos salutations fraternelles.

Vos frères

*Congrégation Chrétienne  
des Témoins de Jéhovah*

Annexe

**Messieurs  
Conseillers Associés s.a.s. de Zoccatelli  
Pierluigi & Co  
Corso Orbassano 72  
10136 Turin**

*Lieu et date d'envoi*

Objet: commande de livres "Les Témoins  
de Jéhovah: déjà et pas encore"

Messieurs,

Par la présente, nous passons commande de n°XXX exemplaires du livre "Les Témoins de Jéhovah: déjà et pas encore" de Massimo Introvigne (Editions Elledici, Leumann - Turin 2002, 144 pages, prix de couverture Euros 9,00), au prix convenu de Euros 5,40 l'exemplaire, que vous aurez la courtoisie de nous envoyer avec paiement à la réception (frais d'expédition à notre charge\*, dans l'ordre de Euros xxx)

L'expédition de la commande pourra se faire en certains cas directement par la maison d'édition, qui procédera à l'envoi des exemplaires commandés, à la facturation et à l'encaissement du paiement à la réception du chiffre stipulé ci-dessus.

A cette occasion nous vous adressons nos salutations distinguées.

*Signature et tampon*

NB Pour toute communication relative à l'expédition ou aux formalités inhérentes, nous vous prions de faire référence à XXX (nom, n° tél ou e-mail)

\* Les frais d'expédition sont échelonnés ainsi: 46-70 exemplaires = Euros 6,50; 71-95 ex. = Euros 7,50; 96-145 = Euros 9,00; en cas de commande supérieure à 145 ex., les frais d'expédition seront calculés sur la base du calcul (par exemple: 191 ex. = 1 expédition à Euros 6,50 + 1 expédition à Euro 9,00).

*Raison sociale de l'envoyeur*

*Adresse*

*Eventuellement tel, fax, e-mail*

*TVA ou Code fiscal*

*Annexe à la lettre des témoins de Jéhovah pour la commande du livre de Massimo Introvigne*



Gianfranco Fini sort du 10 Downing Street à l'issue d'un colloque avec son homologue anglais John Prescott. A droite, le professeur Roberto De Mattei "conseiller de Gianfranco Fini à la Convention européenne" (*La Stampa*, 13/XI/2002, p. 4).



Tablier des rose-croix ayant appartenu à Joseph de Maistre (Tiré du livre de A. Cattabiani, Rusconi éd., Milan 1985)



## Vie Spirituelle

### LE PARDON DES INJURES DANS LA PARABOLE DES DEUX DEBITEURS

Par M. l'abbé Thomas Cazalas

«**P**erre, s'approchant de Jésus, Lui dit: "Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il aura péché contre moi? Sera-ce jusqu'à sept fois?"» Jésus lui dit: "Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois. C'est pourquoi le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut faire rendre leurs comptes à ses serviteurs. Et lorsqu'il eut commencé à faire rendre compte, on lui en présenta un qui lui devait dix mille talents. Mais, comme il n'avait pas de quoi les rendre, son maître ordonna qu'on le vendît, lui, sa femme et ses enfants, et tout ce qu'il avait pour acquitter la dette. Ce serviteur, se jetant à ses pieds, le pria en disant: Ayez pitié envers moi, et je vous rendrai tout. Touché de compassion, le maître de ce serviteur le laissa aller, et lui remit sa dette. Mais ce serviteur, étant sorti, trouva un de ses com-

pagnons qui lui devait cent deniers; et le saisissant, il l'étouffait, en disant: Rends-moi ce que tu me dois. Et son compagnon, se jetant à ses pieds, le suppliait en disant: Aie patience envers moi, et je te rendrai tout. Mais il ne voulut pas; et il s'en alla, et le fit mettre en prison, jusqu'à ce qu'il lui rendit ce qu'il devait. Les autres serviteurs, ayant vu ce qui était arrivé, en furent vivement attristés, et ils allèrent raconter à leur maître ce qui s'était passé. Alors, son maître le fit appeler, et lui dit: Méchant serviteur, je t'ai remis toute la dette, parce que tu m'en avais prié; ne fallait-il pas donc avoir pitié toi, aussi, de ton compagnon, comme j'avais eu pitié de toi? Et son maître, irrité, le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il devait. C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne pas à son frère de tout son cœur» (Matth. XVIII, 21-35).

Cette parabole que St Matthieu rapporte dans son évangile a été prononcée par Notre-Seigneur Jésus-Christ peu de temps après Sa Transfiguration sur le mont Thabor, et est appelée communément **la parabole des deux débiteurs**. L'Eglise l'a choisie comme évangile du XXIème dimanche

après la Pentecôte. **Le divin Maître nous y enseigne le pardon des offenses ou des injures.** Si nous ne pardonnons à notre prochain du fond du cœur les offenses qu'il nous a faites, nous dit Notre-Seigneur, le Bon Dieu ne nous pardonnera pas non plus les offenses que nous Lui avons faites. Si, par contre, nous ne refusons jamais d'accorder notre pardon à notre prochain, Il nous assure du pardon de nos péchés: *"Pardonnez et il vous sera pardonné"*, nous dit-Il en un autre passage de l'évangile (Luc VI, 37). **Notre-Seigneur nous promet donc la Vie éternelle à une condition qui ne dépend que de nous-mêmes: le pardon des offenses.**

Avant de parler de la parabole elle-même, **faisons deux précisions pour éviter des équivoques.**

**Première précision:** certains lecteurs pourraient penser qu'il est superflu de parler de la nécessité de pardonner à l'heure actuelle. Le pardon, comme la tolérance, n'est-il pas un des mots que l'on entend le plus répéter à tort et à travers aujourd'hui?

Et pourtant non, il n'est jamais inutile de rappeler le devoir de pardonner à son prochain, car **le vrai pardon (celui qui ne consiste pas uniquement dans des paroles, mais qui est accordé du fond du cœur à celui qui nous a offensé) a toujours été et restera toujours une chose fort difficile à accorder, et ceci d'autant plus que l'offense aura été grave et répétée.** Notre-Seigneur nous aurait-Il promis Son pardon à la seule condition que nous pardonniions toujours à nos frères, si cela était chose si facile à faire? Il semble que non, car ce ne serait pas conforme à Sa Justice et à Sa Bonté infinies lésées par nos nombreux péchés. L'expérience, d'ailleurs, vient confirmer abondamment le fait qu'il est difficile de pardonner à celui qui nous a offensé. Il y a quelques années, je rencontrais avec quelques autres personnes un vieux missionnaire, plus qu'octogénaire, qui avait exercé longtemps son ministère en Afrique. Il raconta quelques souvenirs de mission et nous dit une chose, au premier abord, surprenante. Il expliqua en premier lieu que la conversion des indigènes exige d'eux un changement complet de vie: ils ne respectaient pas, en effet, auparavant la loi naturelle, pratiquaient souvent la sorcellerie qui donne au démon une grande emprise sur eux, et vivaient dans l'immoralité (la polygamie sévit partout en Afrique). Mais pour ces indigènes, disait ce

vieux missionnaire, la plus grande difficulté à surmonter pour se convertir et donc pour pouvoir recevoir le sacrement du baptême, n'est pas en général tout ceci, mais l'obligation de pardonner aux ennemis. Il y a de telles haines entre les tribus et même entre les familles ou les individus d'une même famille et elles sont si profondément ancrées dans les cœurs qu'il est difficile de leur faire admettre la nécessité du pardon des offenses et d'arracher la haine de leurs âmes.

La Foi catholique, la pratique de la Charité enseignée par Jésus, sont venues corriger cette mauvaise tendance du cœur de l'homme. Mais la nature, même restaurée par la grâce de Dieu, garde les suites du péché originel, c'est-à-dire la tendance au péché, et donc aussi à la jalousie, à l'envie, à la rancune et, si on ne les réprime, ces tendances peuvent se réveiller, engendrer la haine et causer de graves dommages dans les âmes. Certaines divisions et séparations au sein de familles par ailleurs profondément catholiques auraient sans aucun doute pu être évitées si chacun s'était efforcé de chasser de son âme la rancune au sujet de paroles ou de faits passés afin d'arriver à une entente, comme il se doit entre chrétiens. Notre-Seigneur ne nous-a-t-Il pas dit en effet: *"C'est en ceci que tous reconnaîtront que vous êtes Mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres"* (Jn XIII, 35)?

**Deuxième précision: il y a des divisions inévitables (qui ne sont pas dues au refus de pardonner) et des divisions coupables.**

- Il y a tout d'abord les divisions auxquelles les disciples de Notre-Seigneur ne peuvent échapper et que le Seigneur nous a prédites: les divisions à cause de la Foi. Il nous a avertis qu'à cause de Lui, Ses disciples seront calomniés, maltraités et persécutés et nous a dit qu'ils s'en réjouissent alors parce que le royaume des cieux leur appartient. Il y a d'autres divisions que nous devons faire nous-mêmes, sous peine de nous damner: Jésus nous a commandé de rompre toute relation qui nous met en danger prochain d'offenser Dieu. St Dominique Savio, par exemple, refusa d'accompagner ses compagnons à la baignade: à leur demande pourquoi il ne voulait pas se joindre à eux, il leur répondit que la baignade était dangereux pour le corps et surtout pour l'âme, et qu'à cause de cela, il ne viendrait pas avec eux. Le devoir de toujours pardon-

ner ne signifie donc pas pouvoir et devoir éviter toute division, puisque certaines sont inévitables et d'autres obligatoires suivant l'enseignement du divin Maître.

- Cependant: **a)** bien des divisions ont comme origine, non pas les raisons vues plus haut (la Foi ou le salut de notre âme), mais des mécontentes, des jalousies, des rancunes, des refus de pardonner des offenses personnelles, ou bien des manques de charité ou d'éducation. Ces divisions, n'étant pas "pour la bonne cause", il serait malhonnête de les faire passer pour telles. Quel sera alors le remède infaillible dans tous ces cas? Celui donné par le Sauveur dans cette parabole: le pardon des offenses. **b)** De plus, il ne faut pas oublier que c'est manquer à notre devoir de chrétiens que de refuser de faire du bien à ceux qui vivent loin de Dieu, sous prétexte qu'ils sont mauvais. Notre-Seigneur est venu pour sauver ce qui était perdu et celui qui agirait ainsi n'est pas un vrai disciple du Christ. Le même St Dominique, par exemple, n'hésita pas à accompagner deux de ses compagnons à l'endroit où ils voulaient se battre à coups de pierres jusqu'au sang. Ils s'étaient disputés jusqu'à injurier leurs parents respectifs, et voulaient se venger de cette grave offense. Dominique avait l'intention de tout faire pour les en empêcher, et il y réussit.

Fermons enfin ces deux longues parenthèses pour aller à la parabole elle-même et en donner le commentaire des Pères de l'Eglise: nous l'avons tiré de la *Chaîne d'or* de St Thomas d'Aquin et de *La grande vie de Jésus-Christ* par Ludolph Le Chartreux. Ensuite, quelques explications sur ce en quoi consiste le pardon à ceux qui nous ont offensé, les moyens à employer pour arriver à pardonner du fond du cœur, et la vertu de miséricorde aideront le lecteur à mieux comprendre ce que nous demande le Sauveur dans cette parabole.

Nous verrons que, si cette parabole est terrible pour celui qui ne met pas en pratique l'enseignement qu'il nous y est donné par le Fils de Dieu, elle est par contre d'un grand réconfort pour celui qui obéit au commandement qu'Il nous y donne de pardonner du fond du cœur à notre prochain.

### **Le commandement du Seigneur**

Simon-Pierre vient de demander au Seigneur combien de fois il faut pardonner à



son frère quand celui-ci vous a offensé: *"Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère lorsqu'il péchera contre moi?"* Et il Lui donne son avis: *"Jusqu'à sept fois?"* C'est déjà beaucoup, lui semble-t-il... Mais ce n'est pas du tout l'avis du Maître... Jésus lui répond: *"Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois"*, c'est-à-dire



**toujours...** Jésus ne veut pas que nous mettions une limite au-delà de laquelle nous refusions d'accorder le pardon à notre prochain.

A ce commandement du Seigneur, une question peut nous venir à l'esprit: **ce précepte vaut-il aussi vis-à-vis des ennemis, c'est-à-dire des personnes qui nous feraient ou nous voudraient actuellement du mal?**

Jésus répond clairement à cette question dans le sermon sur la montagne (Matth. V, 43-48): *“Vous avez appris qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi. Mais Moi, Je vous dis: Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient; afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. Car si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous? Les publicains ne le font-ils pas aussi? Et si vous ne saluez que vos frères, que faites-vous d'extraordinaire? Les païens ne le font-ils pas aussi? Soyez donc parfaits, vous, comme votre Père céleste est parfait”.*

### **Le début de la parabole: la Miséricorde infinie de Dieu envers le pécheur repentant**

Jésus, après avoir dit à St Pierre qu'il doit pardonner à son frère autant de fois que celui-ci l'offensera, ajoute une parabole. C'était une coutume en Palestine et en Syrie d'entremêler à tous les discours des paraboles (qui ne sont pas autre chose que des comparaisons ou des exemples) afin de graver plus facilement dans les esprits la vérité que l'on vient de rappeler et qui, sans cela, aurait sans doute été bien vite oubliée. Jésus montre aussi par cette parabole qu'au fond ce n'est pas chose héroïque que de pardonner soixante-dix fois sept fois à son prochain si l'on pense que Dieu nous assure en échange de nous pardonner nos péchés...

*“Le Royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut demander des comptes à ses serviteurs”.* Ce roi représente Dieu qui est le Roi des rois, le roi du Ciel et de la terre. Ces serviteurs sont tous les hommes que Dieu a créés afin qu'ils Le servent sur la terre et qu'ils méritent ainsi le royaume du Ciel. C'est le jour de notre mort que Dieu nous demandera de rendre compte de toute notre vie: Il verra alors si nous l'avons employée à



*La miséricorde du Roi...*

Son service, et Il rendra à chacun suivant ses œuvres en lui donnant la récompense ou le châtiment éternel. Mais déjà, durant la vie sur terre, Il voit nos œuvres et les juge.

*“Et, ayant commencé à le faire, on lui présenta un serviteur qui lui devait dix mille talents.”* Ce serviteur est une figure non seulement de celui qui a commis de nombreux et graves péchés, mais aussi de tout homme car chaque péché est une offense faite à Dieu Lui-même, Bonté infinie, et donc nous charge envers Lui d'une dette importante de réparation. *“Mais il n'avait pas le moyen de les lui rendre”*, car il nous est impossible de payer tout seul au Bon Dieu la dette contractée à cause de nos péchés, et encore moins de nous relever tout seul si, par malheur, nous perdons la grâce de Dieu. Nous avons besoin pour cela des mérites de Notre-Seigneur et de la grâce de Dieu, qui cependant ne peut manquer à celui qui la demande à Dieu avec Foi et humilité, mais qui requiert toujours notre coopération, le bon usage de notre libre-arbitre.

*“Aussi, son maître commanda qu'on le vendît, lui, sa femme et ses enfants”.* La vente de cet homme avec tout ce qu'il possède et avec les siens est une figure du châtiment de Dieu. L'esclavage auquel il est condamné est une image de l'enfer. *“Mais le serviteur se jeta à ses pieds et le conjurait en disant: ‘Seigneur, ayez un peu de patience envers moi et je vous rendrai tout’”.* Nous avons là l'image de la prière d'un pécheur contrit: il regrette ses péchés et en reconnaît la gravité, il en demande pardon du fond du cœur à Dieu et Lui promet de les réparer par la pénitence et le changement de vie.

La réaction du maître est une image (bien faible et éloignée) de la clémence de Dieu à l'égard des pécheurs qui se convertissent: *“Alors, le maître de ce serviteur, touché de compassion, le laissa aller et lui remit toute sa dette”*. Comme ce maître accorde bien plus que ce qui lui est demandé, le Bon Dieu pardonne entièrement tous les péchés à celui qui s'en repent véritablement. Il aurait voulu lui pardonner dès le début mais II voulait que le pécheur contribuât à son pardon surtout par sa prière afin de ne pas le laisser aller sans mérite.

### **La fin de la parabole: le refus de pardonner du serviteur et sa condamnation par le maître**

Jusque là, le changement de conduite du serviteur est digne d'éloge: il s'humilie et manifeste sa volonté de rembourser toutes ses dettes. Malheureusement, il ne persévéra pas longtemps dans ses bonnes résolutions: *«A peine sorti, il trouve un de ses compagnons qui lui devait cent deniers et, le prenant à la gorge, il l'étouffait en disant: “Rends-moi ce que tu me dois”»*. Tous deux devaient quelque chose, mais l'un était débiteur d'une somme énorme et l'autre d'une toute petite: ainsi, les péchés commis envers Dieu sont bien plus graves que les offenses que peut nous faire notre prochain, quelles qu'elles soient, car c'est tout autre chose d'offenser Dieu Lui-même que d'offenser un simple homme.

*«Son compagnon, continua Jésus, se jeta à ses genoux et le conjura en disant: “Prenez patience et je vous rendrai tout”, mais l'autre ne voulut point l'écouter; il s'en alla, et il le fit mettre en prison pour l'y tenir jusqu'à ce qu'il rendît ce qu'il devait»*. Celui qui se venge des offenses qu'on lui a faites agit comme ce serviteur.

*“Les autres serviteurs, voyant ce qui se passait, en furent vivement attristés et avertirent leur maître de tout ce qui s'était passé”*. Les serviteurs représentent ici les anges et les fidèles qui s'affligent de la dureté de cet homme, dureté qui est le présage de sa perte. *“Alors, son maître le fit venir”*: le Bon Dieu rappela son âme à sortir de ce monde et *«il lui dit: “Méchant serviteur”»*. La première fois, alors qu'il devait dix mille talents, le maître ne l'avait pas traité de la sorte et il ne lui avait dit aucune parole outrageante mais il avait eu pitié de lui. Il n'en est plus ainsi maintenant. Quand il s'aperçoit de l'in-

gratitude de cet homme à l'égard de son compagnon, il se met en colère et le livre au bourreau. La première fois, il avait agi par amour, il avait seulement menacé de le châtier dans le dessein de le rendre meilleur. Maintenant, il est obligé de le châtier réellement. Voilà la conduite de Dieu envers celui qui ne pardonne du fond du cœur à son frère. En effet, Jésus nous a dit: *“Pardonnez et vous serez pardonné (Luc VI, 37). “Je vous ai pardonné le premier, pardonnez du moins à Mon exemple car, si vous ne le faites, quand Je vous rapellerai à Moi le jour de la mort, Moi non plus, Je ne vous pardonnerai pas.”* C'est le sens de la phrase suivante par laquelle Jésus conclut cette terrible parabole: *“C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond de son cœur”*. Le Sauveur ajoute *“du fond de son cœur”*, dit St Jérôme, pour prévenir toute hypocrisie et tout faux semblant de réconciliation.

### **En quoi consiste le pardon à ceux qui nous ont offensés**

Cette question n'est pas une question théorique mais tout à fait pratique: en d'autres termes, que suis-je tenu de faire pour pardonner du fond du cœur à mon prochain? Pour y répondre, définissons ce qu'est pardonner et distinguons deux catégories d'offenseurs.

**Pardonnez, c'est déposer toute haine envers l'offenseur et “l'essence de la haine, selon St Joseph Cafasso, consiste dans le fait de vouloir ou de désirer du mal aux autres”** (1).

D'autre part, on peut distinguer deux sortes d'offenseurs (et donc de personnes auxquelles on doit pardonner): **1) l'offenseur repentant**, celui qui regrette le mal qu'il a fait et en demande pardon de quelque manière, au moins par son changement de conduite envers la personne offensée; **2) l'offenseur non repentant**, celui qui ne regrette pas le mal fait à autrui.

**Il est évident que le pardon concédé à ces deux sortes de personnes (même s'il consiste toujours à déposer toute haine) ne pourra pas se manifester de la même manière: le premier, l'offenseur repentant, doit désormais être considéré comme un ami. Il n'en est pas du tout de même du second, c'est-à-dire de celui qui fait ou veut du mal à une personne, qui reste malheureusement un adversaire.**



... la dureté de cœur du serviteur

Que devons-nous donc faire à cet offensé non repentant pour lui pardonner vraiment du fond du cœur, comme Jésus nous le demande? Que suis-je tenu à faire pour pardonner véritablement à celui qui me veut du mal, c'est-à-dire pour déposer toute haine envers lui?

Voici ce que disait St Joseph Cafasso: c'est un remède pour chasser toute haine (remède qui fut appelé merveilleux lors du Procès diocésain de sa Béatification): "Quand nous avons trouvé véritablement la haine dans un pénitent, nous devons exiger **trois choses: que le pénitent ne veuille plus, ne désire plus de mal à celui qui l'a offensé** (1); **au contraire, qu'il lui veuille du bien** (2); **qu'il manifeste les sentiments de son âme avec ces signes de bienveillance que les théologiens appellent communs** (3)" (2).

**Quant aux deux premières choses (ne pas vouloir et désirer du mal à celui qui nous a offensé, et lui vouloir du bien), une façon simple et sûre de les remplir est la prière faite pour l'offenseur.** Pour bien faire comprendre que la haine n'est pas un sentiment que l'on ressent mais une volonté, un désir arrêté, le Saint ajoutait : "Si une personne a du dégoût ou de l'antipathie envers une autre, et affirme ne pas pouvoir la voir, on ne peut dire encore qu'elle porte de la haine envers elle, tant qu'elle n'arrive pas au point de lui désirer du mal" (2).

**Quant aux signes extérieurs par lesquels doivent être manifestés la bienveillance et le pardon concédé (3), ce sont ceux que l'on donne aux personnes de même condition:** comme de se saluer quand on se croise ou, quand on est parent, de demander ou au

moins de faire demander des nouvelles en cas de maladie.

### **Les moyens pour arriver à pardonner et chasser toute haine**

Don Cafasso, contemporain de don Bosco, fut aumônier des prisons de Turin. On l'appelait "*il prete della forza*", le prêtre de la potence, car il assistait chaque condamné à mort jusqu'à l'échafaud comme cela se faisait encore à cette époque. Il affirma avoir trouvé dans les prisons "des haines profondes comme l'enfer", mais tous ceux qu'il assista acceptèrent chrétiennement la mort en expiation de leurs péchés et moururent en prédestinés. Quels arguments utilisait-il donc pour réussir à calmer ceux qui étaient tourmentés par la haine? Ils peuvent se ramener à trois.

**1) L'utilité de la personne elle-même:** cet argument partait d'une observation pleine de bon sens. Avoir de la haine envers une personne ne nuit en réalité qu'à celui qui l'a dans son cœur, et ceci autant dans l'ordre naturel que surnaturel. "Quand on trouve quelqu'un qui ne veut pas pardonner, disait le Saint, qu'on lui mette sous les yeux qu'en haïssant il fait un péché d'ignorant. Cela ne change peu ou rien à la personne haïe, tandis que celui qui hait est en train de mériter l'enfer, car celui qui hait ne va certainement pas au Paradis" (3). Don Cafasso n'hésitait pas à appliquer telle quelle la parabole des deux débiteurs aux personnes tourmentées par ce vice: «Ou pardonner, ou ne pas être pardonné. Malheur à moi et malheur à vous si Dieu ne nous pardonne pas. **Heureux au contraire celui qui pourra dire un jour au tribunal de Dieu: "Seigneur, il est vrai que je vous ai offensé, j'en ai fait beaucoup... je mérite bien autre chose que la miséricorde... mais Vous le savez, en telle occasion, j'ai pardonné ce tort, cette injure. Cela m'a coûté, Vous le savez, mais je l'ai fait pour Vous: maintenant, c'est Votre tour de me pardonner comme j'ai pardonné aux autres"**». Une telle prière faite par celui qui aura pardonné à son frère ne pourra pas ne pas être exaucée par Dieu le jour de son jugement, puisqu'elle est fondée sur une promesse de Dieu Lui-même ("*Pardonnez, et il vous sera pardonné*"). Quel est celui qui, en y réfléchissant, pourra encore refuser de pardonner à son prochain?

«Une autre fois, ne pouvant avoir raison de l'obstination dans la haine d'une personne, il lui dit: "Récitez le Notre Père". Quand il eut prononcé les paroles: "Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés", don Cafasso lui dit en souriant: "Oh, quelle belle promesse avez-vous faite au Seigneur: vous avez dit que, vous aussi, vous pardonnerez. Eh bien êtes-vous content de l'avoir faite et d'être vous aussi pardonné à votre tour par le Seigneur?" "Oh! oui, répondit tout content l'offensé, j'ai pardonné et je pardonne du fond du cœur. Que Dieu bénisse mes ennemis." Et don Cafasso conclut cette émouvante conversation en lui présentant le crucifix à baiser».

Don Cafasso n'hésitait pas non plus à descendre des motifs surnaturels à ceux naturels: "Celui qui hait maigrît, celui qui est haï grossit. Ne vous apercevez-vous pas que la haine n'apporte aucun dommage à votre ennemi qui mange, boit, dort et s'amuse, tandis que vous vous rongez le cœur jour et nuit?"

**2) La grande loi de la charité:** argument plus noble que le premier pour exciter au pardon. Le bon Saint rappelait que celui qui a offensé ne reste pas moins une image de Dieu et que cette image nous devons la respecter, même si elle est portée par quelqu'un qui n'en est pas digne. A un pénitent plein du désir de se venger de son ennemi, il dit: "Seriez-vous content si d'autres vous tuaient? Certainement non. Eh bien, rappelez-vous de ce que vous avez appris au catéchisme: ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas que les autres vous fassent".

**3) L'exemple de Jésus-Christ:** "Vous, dit un jour don Cafasso en prêche, qui éprouvez tant de peine à digérer une parole, qui hésitez tant à pardonner un affront, une injure, venez au pied de la Croix et regardez. Le voyez-vous? L'entendez-vous? Regardez, Il n'a plus de souffle, Il est moribond, mais Il s'efforce d'implorer le pardon, et pour qui? Pour celui qui L'a tant offensé, pour qui lui a donné la mort, pour qui l'injure même au moment de l'agonie. Un Dieu donc padonne et vous qui êtes terre, vous qui êtes poussière, vous ne voulez pas pardonner?... Comment? Vous ne pouvez pas? Et vous voulez qu'un Dieu commande une chose que vous ne pouvez pas faire? Combien, avant vous l'ont fait et le font encore?... Il

est allé trop loin!... Il n'est pas allé jusqu'à enlever la vie comme ils Lui ont fait... Mais il ne mérite pas le pardon!... Non, lui ne le mérite pas! mais Dieu le mérite pour lui. C'est Dieu qui vous le commande: c'est Dieu qui vous en donne l'exemple".

**Mais celui qui pardonne ne doit pas s'inquiéter s'il ressent encore un peu d'aversion pour celui qui l'a offensé par le passé:** "Cette aversion, disait le bon prêtre, ne vient pas de la haine, mais plutôt de la diminution de l'amour. C'est chose naturelle en celui qui a été maltraité et il ne dépend pas de nous de l'effacer d'un coup d'éponge. La haine n'est pas dans la mémoire mais dans le cœur qui veut se rappeler les torts reçus et en prépare la vengeance".

### **Le pardon, exercice de la vertu de miséricorde**

**Le pardon est un acte de la vertu de miséricorde:** ceux qui pardonnent font en effet partie des miséricordieux dont Jésus a dit qu'ils sont "*bienheureux, parce qu'ils obtiendront miséricorde*". Notre-Seigneur, comme nous l'avons vu, nous ordonne de toujours pardonner à notre prochain. Cependant, tout exercice de la vertu se situe dans un juste milieu entre deux excès: *In medio, stat virtus*, dit St Thomas d'Aquin. Ce juste milieu pour la pratique de la miséricorde et donc le pardon ne consiste certainement pas à mettre des limites au-delà desquelles on ne doit plus pardonner, puisque Jésus a dit à Pierre qu'il fallait toujours pardonner. En quoi consiste-t-il donc?

Pour le comprendre et éviter ainsi toute fausse interprétation de la parabole, rappelons tout d'abord qu'**il ne peut jamais y avoir d'opposition entre l'exercice des différentes vertus**. Ainsi, les vertus de miséricorde et de justice qui, à première vue, pourraient sembler pouvoir s'opposer dans leur exercice, se complètent tout au contraire. Dieu, en effet, est à la fois infiniment juste et infiniment miséricordieux et exerce ces deux vertus d'une manière parfaite. Cependant, à cause de la faiblesse de notre intelligence, il arrive que nous ayons du mal à voir, dans certains cas pratiques, où commence l'exercice de l'une de ces deux vertus et finit celle de l'autre, ou comment l'une peut être exercée sans léser l'autre: c'est là une preuve de nos limites, mais non de l'opposition des vertus entre elles, et c'est un motif de plus pour nous

maintenir dans l'humilité et la prudence dans l'exercice des différentes vertus.

**Le juste milieu à garder dans l'exercice du pardon à accorder à notre prochain signifie donc que celui-ci n'empêche pas l'exercice nécessaire de la justice.** Ici-bas comme dans l'autre monde, la vraie miséricorde ne peut exister sans la justice car, sans elle, la miséricorde n'est que faiblesse; de même que la justice n'existe pas sans la miséricorde car, sans cette dernière, la justice devient insupportable. Donnons un exemple pratique qui aidera à comprendre ce qui vient d'être dit. Le commandement de toujours pardonner ne contredit en rien, par exemple, l'obligation où se trouvent les parents ou d'autres supérieurs de punir quand cela s'avère nécessaire: ils doivent alors le faire pour le bien de l'âme de l'enfant ou de celui dont ils ont la responsabilité devant Dieu, mais sans jamais perdre au fond de leur âme la bonté (qui est un acte de la miséricorde ou charité).

**Le contraire est tout aussi vrai: la justice ne doit jamais être exercée sans la charité:** Jésus ne condamne pas dans cette parabole le fait d'exiger de son prochain le paiement de ses dettes (une parabole ne doit pas être comprise au sens littéral, puisqu'elle est une image). Il ne condamne pas non plus, de façon plus générale, la défense de ses propres droits, comme de faire de justes remontrances à ceux qui auraient blessé notre réputation. **Mais Il condamne le fait d'exercer ou d'exiger ses propres droits sans en tempérer l'exercice par la charité: c'est s'exposer à trouver la même sévérité pour nous chez le divin Juge.** N'oublions pas: que le droit strict (la seule justice sans la charité) n'est pas le droit aux yeux de Dieu; que Dieu exige toujours de nous la charité envers le prochain; et qu'il n'y a pas de cas où il ne faille pardonner à celui qui nous a fait du mal.

### La promesse du Seigneur

Si donc vous pardonnez avec toute la générosité dont vous êtes capables, disait Saint Alphonse de Liguori, si vous supportez vos frères avec toute la patience qui vous est possible - car ce n'est pas pardonner que de faire sentir et payer aux autres leurs défauts et leurs torts - Dieu vous pardonnera: voilà la promesse de Jésus. Combien nous gagnons au change! Nous décidons de notre sort éternel par notre attitude envers notre prochain!

La conversion de Jean Gualbert est une réalisation bien frappante de la promesse de Jésus. Jean Gualbert avait reçu une solide éducation chrétienne mais il abandonna par la suite la voie des commandements. Voici le fait qui fut à l'origine de sa conversion: un Vendredi Saint, il rencontra la personne qui avait tué son frère. Poussé par la vengeance, il s'apprête à le tuer de son épée quand le malheureux se jette à terre, les bras en croix et le supplie de ne pas lui ôter la vie en souvenir de la Passion du Christ. Gualbert ne peut résister à cette demande: l'exemple du Sauveur qui pria pour ses bourreaux amollit la dureté de son cœur, il tend la main au gentilhomme et lui dit: *"Je ne puis vous refuser ce que vous me demandez au nom de Jésus-Christ. Je vous accorde non seulement la vie mais mon amitié. Priez Dieu de me pardonner mon péché"*. Ils s'embrassèrent, puis se séparèrent. De là, Jean se dirigea vers l'église d'une abbaye voisine. Il s'agenouille au pied d'un crucifix et y prie avec une ferveur extraordinaire. Dieu lui fit savoir alors que sa prière était exaucée, qu'il avait obtenu le pardon de ses fautes: le crucifix devant lequel il pria baissa la tête comme pour le remercier du pardon qu'il avait généreusement accordé par amour de Dieu. Changé en un homme nouveau, Jean se convertit en effet et, peu de temps après, entra chez les bénédictins. La grâce d'un changement si radical lui fut obtenue par le pardon généreux qu'il accorda de grand cœur à son ennemi.

Combien les Saints ont attaché d'importance au pardon des offenses commandé par le Seigneur, on le comprend aux dernières recommandations de don Bosco aux Salésiens sur son lit de mort: *"...Voulez-vous tous du bien comme à des frères: aimez-vous, aidez-vous et supportez-vous les uns les autres comme des frères... Promettez-moi de vous aimer comme des frères... Faisons toujours du bien à tous, du mal à personne!... Diligite... diligite inimicos vestros... Benefacite his qui vos persequuntur... (Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous persécutent)"* (1).

Pardonnons donc toujours, faisons du bien à ceux qui nous font du tort, prions pour eux et nous serons ainsi assurés que Jésus nous pardonne nos péchés et nous attend au Ciel selon Sa promesse: *"Bienheureux les miséricordieux car le royaume des cieux leur appartient, bienheureux les doux car ils possède-*

ront la terre (éternelle, qui est le Ciel), bienheureux les pacifiques car ils seront appelés fils de Dieu” (Matth. V, 4, 7 et 9).

### Notes

1) MGR ANGELO GRAZIOLI, *La pratica dei confessori nello spirito di San Giuseppe Cafasso*. Torino 1960. p.266.

2) Idem, *loc. cit.*

3) Idem, p. 269. Les citations suivantes sont toutes tirées des pages 269-70-71-72 de cet ouvrage.

4) G. B. LEMOYNE, *Vita di San Giovanni Bosco*. Vol. II. pp. 649, 651, 654.

surer le lecteur qu’il vaut la peine d’être diffusé étant données l’habituelle clarté d’exposition et la typique sûreté de doctrine de son auteur.

Je me permets cependant d’apporter un éclaircissement important à propos justement de la discipline du jeûne.

### ... qui mérite qu’on y apporte un éclaircissement important

L’auteur écrit: “selon les décrets de la sacrée Congrégation du Concile [28 janvier 1949, 25 juillet 1957 et 1er décembre 1959], les jours pour lesquels le jeûne est demeuré strictement obligatoire sont les 7 et 24 décembre, le mercredi des Cendres et le Vendredi saint. On peut, si l’on veut, remplacer le 24 décembre par le 23” (cit., p. 7).

Donc, selon l’abbé Belmont, la loi actuelle sur le jeûne [étant donné que – je le rappelle – Paul VI n’était pas formellement Pape] ne prescrirait plus que quatre jours de pénitence.

L’Institut, se basant sur le canon 1252, soutient par contre que la loi actuelle du jeûne oblige le jour des Cendres et du Vendredi Saint, mais également tous les jours de semaine du carême à l’exception des dimanches, les mercredis, vendredis et samedis des quatre temps, et les quatre Vigiles de Pentecôte, de Toussaint, de l’Immaculée et de Noël. Une belle différence!

Qui a raison?

Tout dépend de la teneur des trois décrets auxquels se réfère l’abbé Belmont sans toutefois les citer.

Le décret du 3 (et non du 1er) décembre 1959 – sous Jean XXIII – étend seulement à tous les fidèles le privilège accordé à la France (décret du 27 août 1957) d’anticiper au 23 décembre le jeûne de la Vigile de Noël fixé normalement au jour suivant (Cf. *La Documentation catholique*, n° 1318, 20/12/1959, col. 1566).

Le décret du 25 juillet 1957, pour sa part, se limite à transférer l’obligation du jeûne et de l’abstinence prescrits pour la Vigile de l’Assomption de Marie (14 août) à la Vigile de l’Immaculée Conception (7 décembre) (Cf. *La Documentation Catholique*, n° 1257, 4 août 1957, col. 1020).

Si les décrets de 1959 et de 1957 – sur lesquels se base l’abbé Belmont – ne fournissent aucun appui à sa position, reste la référence à celui du 28 janvier 1949.

## Quelle est – actuellement – la loi du jeûne ecclésiastique?

Par M. l’abbé Francesco Ricossa

Dans le n° 27 de mars 1992 (pp. 58-60), *Sodalitium* avait publié un bref article sur le jeûne eucharistique et sur le jeûne ecclésiastique, afin d’expliquer aux fidèles – qui partagent la thèse de la vacance formelle du Siège à dater, au moins, du 7 décembre 1965 – quelle est actuellement la loi de l’Eglise.

Il nous a été objecté à plusieurs reprises que la loi sur le jeûne ecclésiastique et sur l’abstinence de la viande à laquelle nous nous référons (canon 1252 du code de droit canonique promulgué par le Pape Benoît XV, le 15 septembre 1917) est dépassée puisque corrigée par des documents pontificaux ultérieurs; que l’Institut *Mater Boni Consilii* imposerait donc une loi qui n’existe plus dans l’Eglise, et ferait ainsi preuve de désobéissance vis-à-vis de l’Eglise elle-même d’une part et de manque d’esprit pastoral d’autre part en faisant peser sur les âmes un poids impossible à porter ou, de toute façon, non prévu. A ces objections – que certains amis nous soulevaient à titre personnel – nous avons toujours répondu personnellement.

### Un excellent article...

Un ami commun nous a récemment <sup>(1)</sup> présenté ses objections en s’appuyant sur un article consacré aux commandements de l’Eglise, article dont l’auteur est notre confrère l’abbé Hervé Belmont (*Notre-Dame de la Sainte-Espérance*, n° 28, septembre 1988). – A l’époque, l’article m’avait échappé, mais maintenant que je l’ai lu, je puis as-

### Le décret du 28 janvier 1949...

C'est à ce décret que je m'étais référé dans l'article de *Sodalitium* (n° 27, pp. 58-60) cité plus haut.

Puisque de nombreux lecteurs ne se le rappellent pas ou ne me font pas confiance, je le publie ici intégralement (le caractère gras est ajouté par la rédaction):

#### “Décret de la S.C. du Concile relatif au jeûne et à l'abstinence.

*Puisque les circonstances difficiles qui, en 1941, poussèrent à accorder la dispense de la loi d'abstinence et du jeûne se sont presque partout un peu améliorées, pour préparer l'Année sainte qui approche et conformément aux vœux exprimés par beaucoup d'Ordinaires, il semble opportun que l'observance de ladite loi soit rétablie au moins en partie.*

*Pour ce motif, Notre Très Saint Père le Pape Pie XII a daigné décider qu'à partir du premier jour du prochain Carême, jusqu'à nouvelle disposition, pour tous les fidèles de rite latin, même appartenant aux Ordres religieux ou aux Congrégations religieuses, la faculté accordée aux Ordinaires de dispenser de l'abstinence et du jeûne, soit limitée de la façon suivante:*

*a) l'abstinence doit être observée tous les vendredis de l'année*

*b) l'abstinence et le jeûne doivent être observés le mercredi des Cendres et le Vendredi Saint, aux Vigiles des fêtes de l'Assomption et de Noël: pour tous ces jours de jeûne et d'abstinence, l'usage des œufs et du laitage est d'ailleurs partout autorisé dans les petits repas du matin et du soir.*

*Les Ordinaires qui se serviront de ce nouvel adoucissement du jeûne et de l'abstinence ne manqueront pas d'exhorter les fidèles, spécialement le clergé séculier, les religieux et les religieuses, à vouloir, dans ces temps très difficiles, ajouter des exercices de perfection chrétienne et des œuvres de charité, particulièrement à l'égard des pauvres et de ceux qui souffrent, et à prier selon les intentions du Souverain Pontife.*

*Rome, 28 janvier 1949.*

*Francesco Cardinal Marmaggi, F. Roberti, secrétaire”.  
(Cf. La Documentation Catholique, n° 1038,  
13 mars 1949, col. 325).*

### ... bref commentaire

Du texte du décret que je viens de reproduire il découle que la loi sur l'abstinence et

sur le jeûne mise en vigueur par le canon 1252 n'a été ni changée ni abolie par le décret ultérieur de 1949. Les seules véritables mutations – les seules, entre autres, signalées en note dans mon édition du Code qui date de 1965 et remonte à Paul VI – concernent le déplacement de l'obligation de la vigile de l'Assomption à celle de l'Immaculée (S.C. du Concile, décr. 25 juillet 1957) et l'extension de la loi du jeûne et de l'abstinence du carême jusqu'au Samedi Saint minuit (Sacree Congrégation des Rites, décret général, 16 novembre 1955, n. 10).

Cette seconde disposition est décisive pour l'interprétation du décret de 1949; si l'interprétation qu'en donne l'abbé Belmont était exacte, le décret de 1955 serait absurde: car pourquoi étendre au Samedi minuit l'abstinence et le jeûne du carême si - selon l'abbé Belmont - depuis 1949 il n'y a plus d'abstinence et de jeûne ce jour-là (mais seulement le Vendredi Saint)? Par contre, il est cohérent qu'avec le déplacement de l'horaire de la Veillée Pascale à la nuit institué par la réforme de la Semaine Sainte, la Congrégation des Rites ait étendu jusqu'à la nuit le jeûne du Carême.

Par conséquent la loi fixée par le canon 1252 du Code du droit canonique est demeurée substantiellement inchangée jusqu'à la Constitution *Pœnitentini* de 1966 de Paul VI; l'abbé Belmont suivant – comme nous – la Thèse du Siège formellement vacant, il s'ensuit que – la Constitution de Paul VI étant nulle – la loi de l'Eglise en vigueur est celle du canon 1252 (mis à part les deux changements signalés).

Mais le décret de 1949 ne laisse-t-il pas subsister seulement 4 jours de jeûne?

Non. Comme *Sodalitium* l'a déjà expliqué, le décret de 1949 limitait seulement le pouvoir de **dispenser de l'observance de la loi** accordé aux Ordinaires (Evêques diocésains ou similaires), en excluant de leur pouvoir celui de dispenser pour ces quatre jours-là. Les sièges épiscopaux étant actuellement formellement vacants, ces dispenses ne sont plus accordées.

### Appliquer la loi... avec bon sens

Telle est la loi, sans l'ombre d'un doute.

Ce qui ne veut pas dire que ladite loi ne doive pas, de nos jours, être appliquée avec bon sens, et avec sens pastoral. Ce qui veut

dire que les motifs adoptés couramment par les moralistes pour décharger les fidèles de l'application de la loi doivent être évalués avec une grande b nignit , en tenant compte:

a) qu'en temps normal les Ordinaires auraient pu dispenser de la loi et r duire l'obligation   seulement quatre jours par an;

b) que cette loi – de fait – n'est plus observ e depuis 1941, ce pour quoi on pourrait  ventuellement invoquer – contre l'observance de la loi – une coutume de plus de quarante ans (cf. canons 25-30).

Affirmer cependant, sans donner d'autres pr cisions, que la loi eccl sastique de l'abstinence et du je ne ne prescrit plus actuellement que quatre jours de p nitence est - objectivement - une erreur.

#### Note

1) Cet article a  t  publi  dans le num ro 53 de l' dition italienne de *Sodalitium* datant de d cembre 2001.



#### Recensions

### Une victime de l'anticl ricisme: le P re Stanislas du Lac

La vie du P re Stanislas du Lac (1835-1909),  crite par un neveu de sa famille qui a pu avoir acc s non seulement aux archives des j suites, mais aussi aux documents et souvenirs de sa famille, retrace la vie et les combats de ce p re j suite dans une fresque saisissante de l'homme et de l'atmosph re politique de l' poque. L'anticl ricisme de la fin du XIX me si cle appara t avec les d buts de la Troisi me R publique, d s 1876. Il va durer trente ans jusqu'  la confiscation des biens de l'Eglise et la s paration de l'Eglise et de l'Etat. Le R. P. Stanislas du Lac incarne la r sistance. Il se prodigua pendant la guerre franco-allemande pour installer un lazaret au Mans, o  pass rent 22.000 soldats. Recteur de l' cole Sainte-Genevi ve   Paris de 1871   1881, il lui donna une grande renomm e, notamment du fait des succ s qu'il obtint aux concours des grandes  coles, et devint d s lors l'objet des premi res attaques dirig es contre l'enseignement religieux. Charg  par le g n ral des j suites de d -

fendre le droit de l'enseignement de l' cole libre, il dut quitter la France, refusant tout compromis, apr s la promulgation de la loi Ferry. Il fonda et dirigea alors en Angleterre le coll ge fran ais St. Mary,   Canterbury. Il commença l'ann e scolaire avec quatre  l ves et il la termina avec... cent quatre! Il refusait toute recommandation si l' l ve ne donnait pas les garanties "de pi t , de travail, de discipline".

De retour en France en 1890 il devint un personnage tr s m diatique; ses pr dications dans les plus grandes chaires de Paris, en m me temps que ses  uvres sociales dans le cadre d'un "catholicisme social", avanc  pour l' poque, en firent la cible privil gi e des gouvernants anticl ricaux. Il fonda le "Syndicat de l'Aiguille" (1891) pour am liorer les conditions de travail des employ s, modistes, ling res, couturi res. En 1897 ce syndicat sera pr sent dans 33 des principales villes de France; en 1903 il comptera 2000 inscrits   Paris.

Il  crivit *France* (Paris, 1888), recueil de souvenirs pour les anciens  l ves du St. Mary's College, et *J suites* (Paris, 1901) en d fense de l'Ordre contre les calomnies r pandues de partout.

abb  Giuseppe Murro

#### YVES DU LAC DE FOUGERES

*P re Stanislas du Lac, s.j. De la l gende   la r alit *

Pierre T qui  diteur, 238 pages, 17,70  

### L' ducation de Jean-Marie

Ce petit livre est une r ponse aux m res qui, bien d cid es   faire de leurs enfants de solides chr tiens, ne savent comment commencer leur  ducation religieuse. Une r ponse   toutes celles qui, sentant la grandeur et le poids de leur t che, estiment que l'exp rience des unes peut aider les autres et qu'on n'est jamais trop de mamans ensemble pour s'encourager et se soutenir. Vous retrouverez dans ces pages Jean-Marie entre cinq et sept ans; sa s ur Monique entre trois et cinq. Le jeune Fran ois est encore poupon. Vous assisterez   des sc nes v cues,   des conversations o  vous retrou-

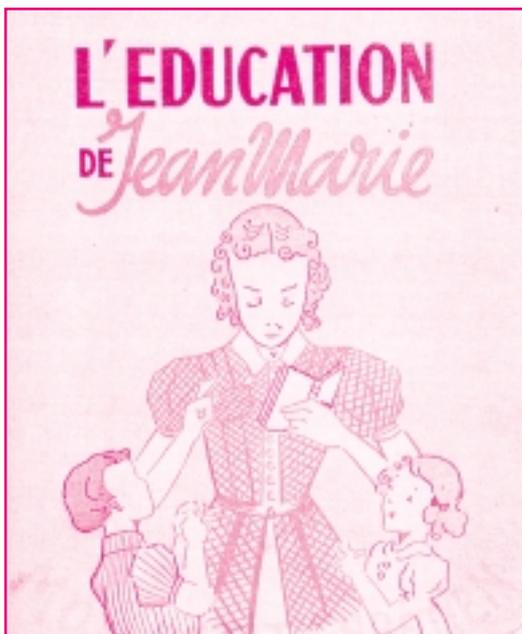
verez les réactions de vos petits, le reflet de votre propre foyer. La mère de Jean-Marie ne laisse à personne le soin de faire connaître et aimer Dieu à ses enfants. Elle ne dit pas: "Ils sont bien le temps d'apprendre... pour l'instant qu'ils se laissent vivre", car elle sait que dès leurs premières années les petits ont une âme faite pour Dieu et qui a besoin de Lui. Elle ne dit pas: "Ils apprendront cela au catéchisme... c'est l'affaire de M. le Curé", car elle a compris que l'enseignement du catéchisme doit être préparé par une première initiation maternelle que rien ne remplace. Elle ne dit pas: "Je ne suis pas capable d'instruire mes enfants"; les vérités religieuses sont présentes à son esprit et à son cœur, parce qu'elle ne cesse de les vivre. On n'oublie pas sa religion quand on la pratique. Et puis ce qu'elle ne sait pas elle l'apprend.

L'ambition de ce petit livre est d'aider les mères. Il s'agit d'expériences d'une mère proposées à d'autres. Chacune saura les adapter à ses propres enfants, à leur caractère, à leur développement, à leur vie.

abbé Giuseppe Murro

### **L'éducation de Jean-Marie**

Centro Librario Sodalitium, 80 pages,  
4,50 €

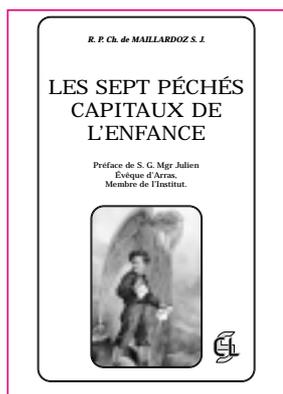


## **Les sept péchés capitaux de l'enfance**

Nous avons jugé utile de rééditer le livre du R. P. Charles de Maillardoz "*Les sept péchés capitaux de l'enfance*" (1): il sera d'un grand profit aux parents et à toutes les personnes concernées par l'éducation des enfants. Dans ce petit ouvrage, le Père de Maillardoz a su allier esprit surnaturel et bon sens. Il s'appuie en effet sur la vérité du péché originel, souvent oubliée de nos jours, mais qui est pourtant si manifeste même chez les enfants; par ailleurs, il donne un grand nombre d'exemples pratiques qui permettent la compréhension des principes exposés.

Le Père Charles de Maillardoz était l'un des huit enfants de Mme Marie Laure Maublanc de Chiseuil, épouse du Marquis de Maillardoz de Rue. S'il a pu aussi bien traiter de l'éducation, c'est certainement grâce à celle qu'il avait reçue de sa mère qui fut vraiment une sainte femme. Fidèle à l'Eglise et au Pape dans cette période du XIXème siècle si difficile pour les Souverains Pontifes, catholique fervente, amie de nombreuses personnalités telles que le Cardinal de Mermillod, elle participa et organisa sur leur conseil et sous leur direction plusieurs œuvres ayant pour but le développement de la foi et de la dévotion. Elle favorisa la prédication de missions dans des pays protestants et soutint la fondation de plusieurs maisons religieuses. Toutes ces activités ne l'empêchèrent pas de maintenir une profonde vie intérieure; toujours, elle s'efforça de vivre selon les principes surnaturels, les mettant plus spécialement en pratique tant dans la formation de ses enfants à la maison que dans le choix pour eux d'établissements où régnait le meilleur esprit. Dieu bénit cette âme: autour d'elle, tous se sanctifièrent. L'un de ses enfants mourut à l'âge de huit ans comme un petit saint; de deux qui se consacrèrent à Dieu, l'un devint évêque; elle-même, renonçant aux joies familiales méritées après une vie si bien remplie, voulut consacrer à Dieu les dernières années de sa vie.

Désireux de ne pas retoucher le texte de l'édition de 1928, nous l'avons repris pratiquement tel quel. Cependant, le lecteur saura lui-même comprendre que les exemples donnés par l'auteur, il y a mainte-



Couverture du livre du  
P. de Maillardoz s.j.

nant plus de soixante-dix ans, ne peuvent pas tous être appliqués au pied de la lettre à l'heure actuelle bien que les vérités qu'ils illustrent demeurent toujours intactes. De même, si le style utilisé est quelquefois un peu désuet, il ne nous semble pas représenter un obstacle à la lecture.

Nous souhaitons que les parents et les éducateurs retirent beaucoup de fruits de ce petit livre à la fois si court et si précis, pour le plus grand bien des enfants confiés à leurs soins par le Bon Dieu.

**R. P. de Maillardoz**, *Les sept péchés capitaux de l'enfance* Centro Librario Sodalitium, 90 pages, 8,40 €

#### CONSEILS DE LECTURE

##### \* COPIN-ALBANCELLI

*Le drame maçonnique. Le pouvoir occulte contre la France*,

Réimp. de l'édition de 1908, par éd.  
A. Barruel, 2000, p. 300 B.P. 8 - 33650  
Cabanac. www.barruel.com.

*L'auteur: ancien franc-maçon, il lança une vaste campagne de dénonciation de la Franc-Maçonnerie afin de dévoiler ses buts secrets.*

##### \* DOMENICO MARGIOTTA

*Le Palladisme. Culte de Satan Lucifer dans les triangles maçonniques*,

Réimp. de l'édition de 1895, par éd.  
A. Barruel, 2001, p. 220 B.P. 8 - 33650  
Cabanac

*L'auteur: ancien franc-maçon de Naples. Ses ouvrages eurent beaucoup de succès; il a connu personnellement Albert Pike et Adriano Lemmi (ancien Grand-Maître du Grand Orient d'Italie). Il démontre que la Franc-Maçonnerie est une secte satanique.*



## CONTROVERSES



### La réponse du *Sel de la terre* à *Sodalitium* à propos du sédévacantisme et de la Thèse de Cassiciacum

Dans le numéro 52 de notre revue (janvier 2002) nous avons répondu à un "Petit catéchisme du sédévacantisme" publié dans le n° 36 de la revue dominicaine – fidèle à Mgr Lefebvre – *Le sel de la terre*. Cet été, les dominicains d'Avrillé ont répondu à notre article (n° 41, été 2002).

*Sodalitium* se réjouit de cette réponse, qui n'est pourtant pas exempte de trait polémiques contre nous; le fait même que nos argumentations aient été prises en compte et qu'il en ait été fait mention, donc que le débat soit accepté, est à considérer comme positif.

Dans une lettre du 5 juin, les Pères dominicains nous ont demandé de publier leur réponse dans *Sodalitium*. *Sodalitium* ne s'y oppose pas, et propose même une publication intégrale, pour les lecteurs des deux revues, de nos arguments différents, à condition toutefois qu'il y ait réciprocité! *Sodalitium* publiera les réponses du *Sel de la terre* lorsque nos confrères publieront celles de *Sodalitium*... Pour le moment, limitons-nous, les uns et les autres, à faire connaître indirectement mais fidèlement à nos lecteurs respectifs, les arguments de l'adversaire.

Entre temps, nous nous promettons de répondre le plus tôt possible... à la réponse de *Dominicus*... A bientôt!

### Nouveau démenti au docteur Heller et à sa revue *Einsicht*

Nous avons publié dans le dernier numéro de *Sodalitium* (n° 53, pp. 46-47) un démenti d'une calomnie publiée par la revue sédévacantiste allemande *Einsicht*. Malheureusement, non seulement son directeur, le docteur Heller, n'a pas considéré de son devoir de publier notre démenti, mais il a même renouvelé la calomnie en question. *Einsicht* écrit de nous: "[pour l'Institut] nonobstant son [de Jean-Paul II] apostasie, on ne peut pas dire que le Siège apostolique soit vacant (et en toute cohérence, l'Institut avait

*mis le blason de Jean-Paul II sur son site précédent*” (p. XXXII – 155). Nous devons donc le répéter, cette nouvelle est complètement fautive. Le site internet où se trouvait (dans un ‘link’) le blason de Jean-Paul II ‘heureusement régnant’ n’a jamais été un site de l’Institut ou de *Sodalitium*; notre adresse électronique est signalée dans chaque numéro de notre bulletin; cette adresse n’a jamais été celle à laquelle *Einsicht* fait référence.

Pour ce qui est du fond de la question, nous nous limitons à observer:

1) *Einsicht* pensait que la Thèse du Père Guérard était morte, parce que le Père Guérard l’avait (quasiment) abandonnée et que nous démontrions – en collaborant avec des sédévancistes – que nous ne la soutenions que par respect pour la mémoire du Père Guérard. *Einsicht*, en l’occurrence, manque d’informations. Non seulement il n’est pas vrai que le Père Guérard (enseignant au Latran et non à la Grégorienne) ait (quasiment) renoncé à la Thèse mais, en ce qui nous concerne, *Sodalitium* a toujours passionnément défendu – par de nombreux arguments – cette position. Nous avons même expliqué dans quelles limites nous considérons possible la collaboration avec les sédévancistes complets (éditorial du n° 26, décembre 1991). Enfin, le Père Barbara, donné par *Einsicht* pour sédévanciste simplificateur, avait adhéré publiquement à la Thèse.

2) *Einsicht* fausse notre position. Selon la revue allemande, nous soutiendrions que “le siège apostolique n’est pas vacant”, donc que “Jean-Paul II est pape s’il enseigne quelque chose d’orthodoxe et qu’il ne l’est pas s’il enseigne l’hérésie”. Ce n’est absolument pas la position de la Thèse, mais celle de la Fraternité Saint Pie X. Selon nous Jean-Paul II n’est pas Pape, dans le sens qu’il n’a pas l’autorité divinement assistée: nous ne le citons pas au canon de la Messe. Il n’est pas vrai que, pour nous “*simplement il n’est pas permis d’obéir à ses lois hérétiques*”: il n’a pas le pouvoir législatif. Dire qu’il n’est pas “*Pape formaliter*” veut dire – pour répondre par oui ou par non – que, non, il n’est pas Pape.

3) *Einsicht* présente comme unique solution donnée par la Thèse celle de la conversion de Jean-Paul II: “*les tenants de la Thèse, comme l’abbé Ricossa, attendent donc que Jean-Paul II se convertisse. Il suffit d’avoir foi en la Providence contrairement à nous sédévancistes*”. Le docteur Heller ne peut

ignorer – parce que l’abbé Ricossa le lui a écrit personnellement – que la Thèse expose deux solutions: le retour de l’occupant du Siège apostolique à la profession intégrale de la foi, ou bien l’intervention de la hiérarchie pour constater l’hérésie formelle de Jean-Paul II, et ce en un Concile général imparfait, auquel reviendrait aussi l’élection d’un Pontife légitime. Si *Einsicht* objecte que la “*hiérarchie est déchue*” elle aussi et que cela exclue la possibilité d’un retour public à la foi de certains de ses membres, qu’il nous explique pourquoi il a considéré comme légitime le retour à la profession publique de foi de Mgr Ngo-Dinh-Thuc, lequel avait pourtant auparavant reconnu Vatican II et la légitimité de Paul VI et de Jean-Paul II. Si l’apostasie est un “*péché irréversible*” comment se fait-il qu’il n’ait pas été irréversible pour l’évêque vietnamien?

4) *Einsicht* parle avec assurance d’un “*enseignement de l’Eglise en ce qui regarde le problème du ‘papa hæreticus’*”. Il ne semble pourtant pas que le docteur Heller connaisse cet enseignement. D’abord, parce que cet enseignement n’existe pas (il n’existe que des opinions de théologiens, mais l’Eglise ne s’est pas prononcée définitivement) et ensuite parce qu’il ne semble pas connaître grand chose des diverses opinions des théologiens. Il va jusqu’à écrire que “*l’idée de Bellarmin que le pape hérétique est déposé est complétée par Cajetan par la formule deponendum est, qui signifie que cette sentence doit être rendue publique devant l’Eglise et que de la part de l’Eglise il doit être déclaré déposé, parce que l’Eglise est une communauté juridique, visible, qui doit connaître clairement l’état de son chef*”. Les derniers mots du docteur Heller nous font espérer qu’il pourra comprendre notre position, qui se fonde précisément sur l’exigence d’une déclaration de l’Eglise, mais il n’est pas exact de dire que Cajetan a complété Bellarmin puisque Cajetan a vécu avant Bellarmin et que ce dernier s’opposa à la thèse du premier!

5) Selon *Einsicht* la déclaration de déposition par l’Eglise fut faite par Mgr Thuc: c’est la déclaration de Munich. Le Père Guérard chercha en effet à convaincre Mgr Thuc de formuler sa déclaration de façon plus exacte, mais sans y parvenir. En dehors de toute autre considération, la valeur légale de la déclaration de Munich laisse interdit, si l’on pense que – en déclarant la vacance du

Siège – Mgr Thuc utilisa le titre d'Evêque de Bulla Regia, à lui conféré par... Paul VI!

6) Enfin, *Einsicht* s'oppose à la Thèse parce qu'elle empêcherait la solution de la crise, laquelle viendrait d'une élection papale. Nous voudrions savoir clairement d'*Einsicht* qui sont, dans la situation actuelle, les électeurs habilités à élire un Pape.

### **La Voie**

Nous étions sur le point de porter *Sodalitium* à l'impression lorsque – par courrier électronique – nous est parvenu le dernier numéro (novembre par conséquent) de la revue sédévacantiste, *La Voie*, fondée par Melle Myra Davidoglou et reprise par l'abbé Francesco Paladino. Notre attention a été attirée par l'article intitulé *le sédévacantisme et le conclavisme* qui traite plus ou moins le même sujet que ce numéro de *Sodalitium* (L'élection du Pape). Dans *La Voie*, l'auteur préconise – comme solution à la situation de Siège vacant – l'intervention surnaturelle de saint Pierre, se fondant sur les prophéties d'Elisabeth Canori Mora. L'abbé Paladino, répondant à l'abbé Ricossa (mais sans citer la source, c'est-à-dire l'opuscule de l'abbé Ricossa "*L'abbé Paladino et la Thèse de Cassiciacum*") nous accuse d'avoir faussé sa pensée au sujet du conclavisme et même de lui avoir fait dire juste le contraire de ce qu'il pense: "*Comment peut-on dire que l'auteur de Petrus es tu ? [l'abbé Paladino] 'inclinent visiblement' pour le conclavisme quand, en réalité, il affirme que cela serait ridicule en tronquant la citation, évidemment*". Désolé de devoir contredire l'abbé Paladino, mais notre avis demeure le même: au sujet du conclavisme il n'a pas encore aujourd'hui une position claire, du moins pour nous qui sommes durs de la comprenette. L'abbé Paladino dit à raison que pour procéder à une nouvelle élection il faudrait une déclaration de l'Eglise. En cela nous sommes d'accord – nous l'avons déjà écrit – et, qu'il ne nous en veuille pas, sur ce point l'abbé Paladino se rapproche de la Thèse de Cassiciacum et s'éloigne du sédévacantisme complet (c'est un compliment!). Mais ce qu'entend l'abbé Paladino par Eglise, ce n'est pas clair pour moi. Qui doit faire cette déclaration? A notre avis, les Cardinaux ou les Evêques résidentiels qui, pour le moment, ne le sont que materialiter, lorsqu'ils

reviendront à la profession publique de la foi (ce pour quoi ils auront l'autorité formaliter pour accomplir un tel acte). L'abbé Paladino toutefois refuse cette éventualité. Quels sont donc, pour lui, les personnes habilitées à accomplir cette déclaration pourtant nécessaire?

Ensuite l'abbé Paladino qualifie de ridicules les "élections papales" faites jusqu'ici par les conclavistes; mais tout conclaviste est convaincu que les élections faites par les autres sont ridicules alors que celle qu'il prévoit sera enfin sérieuse. Pour savoir si l'abbé Paladino s'oppose au conclavisme non seulement pour des motifs d'opportunité (de fait les conclaves ne sont pas sérieux, de fait ils divisent au lieu d'unir, de fait on n'arrive pas à réunir tous les catholiques qui pourraient participer au conclave, de fait les "papes" s'excommunient réciproquement etc., c'est pourquoi "*L'Eglise qui pourrait subvenir elle-même à ses besoins*" – et voici le conclavisme – de fait n'y arrive pas) mais aussi pour un motif théologique, nous voudrions apprendre de lui clairement si des laïcs, des prêtres (romains) ou des Evêques non résidentiels pourraient, en théorie, être actuellement les électeurs du Pape. L'abbé Paladino répondra-t-il oui? Il est alors un conclaviste. Répondra-t-il non? Encore une fois il va s'approcher de notre position (et nous allons lui adresser à nouveau nos compliments! L'abbé Paladino – qui jusqu'ici n'a pas précisé ces points parce que, peut-être, il n'a pas les idées claires à ce propos (et c'est ce que nous voulions dire dans notre opuscule) – pense trouver une solution dans une voie "*surnaturelle*", celle d'une élection papale faite par le Ciel. Nous répondons à cette hypothèse, dans ce numéro de *Sodalitium* et nous y expliquons pourquoi elle n'est pas viable. L'abbé Paladino n'ignore pas nos objections ("*certain ont objecté que cela n'est pas possible car si saint Pierre choisissait directement un nouveau Pontife, il inaugurerait une nouvelle lignée apostolique, et ce ne serait donc plus la même Eglise*"). Et voici sa réponse: "*il nous semble que cette objection n'a aucun fondement car il faut, à notre avis, entendre cette prophétie dans le sens que saint Pierre interviendra d'une manière extraordinaire pour faire comprendre quel devra être le nouveau Pontife à élire ou quelque chose de semblable*". La réponse de l'abbé Paladino est raisonnable: il exclut, tout

comme nous, que saint Pierre (ou qui que ce soit) puisse élire directement le Pape. Il pourrait seulement convaincre les électeurs de voter pour telle personne. Mais de cette façon nous revenons à la question précédente à laquelle l'abbé Paladino n'a pas encore répondu: qui sont-ils ces électeurs? Existents-ils déjà en acte (thèse conclaviste) ou seulement en puissance (thèse de Cassiciacum)? Que l'abbé Paladino nous dise s'il est – fondamentalement – conclaviste ou bien s'il est – fondamentalement – pour la Thèse... *Tertium non datur.*



## Vie de l'Institut

**A**ux nouveaux lecteurs. Certains parmi vous reçoivent pour la première fois *Sodalitium*, revue envoyée gratuitement à tous ceux qui le désirent. *Sodalitium* (qui s'inspire dans son titre du *Sodalitium pianum*, l'association anti-moderniste fondée par Mgr Benigni avec l'approbation de St Pie X) naquit en 1983, comme revue du Prieuré de Montalenghe et ensuite de tout le district italien de la Fraternité Saint Pie X, la congrégation fondée par Mgr Lefebvre. En 1985, les fondateurs et les autres rédacteurs de la revue quittèrent la Fraternité pour fonder l'Institut *Mater Boni Consilii*. Notre petit Institut, qui se compose d'un évêque, de six prêtres, sept séminaristes et plusieurs laïcs, est présent dans trois pays: en Italie, avec deux maisons (près de Turin et près de Rimini), en France (avec une maison dans la Nièvre) et en Belgique (avec une maison dans les Flandres). Nos activités sont nombreuses: nous avons un séminaire à Verrua Savoia (région de Turin), une maison d'édition, le *Centro Librario Sodalitium*, qui a publié plusieurs titres et édite quatre revues (*Sodalitium*, *Le Bon Conseil*, *Opportune importune* et, dernier né, *L'Albertario*) et, parfois avec la collaboration de centres culturels (le *Federici* à Rimini, le *Zanarini* à Bologne, section du précédent, *L'Albertario* à Milan, *Gli amici di Sodalitium* à Rome), nous organisons de nombreux colloques ou conférences un peu dans toutes les villes d'Italie. Sur la dernière page de la présente revue, vous pourrez voir dans quelles localités nous nous rendons régulièrement pour célébrer la

Sainte Messe, selon le rite, en langue latine, promulgué par le Pape Saint Pie V (celui célébré partout avant la révolution liturgique de 1969). Ceux d'entre vous vivant non loin de ces endroits auront la possibilité de rencontrer ainsi un de nos prêtres, à l'occasion de son passage pour la célébration de la Messe. Pour les jeunes (enfants ou adolescents), nous organisons des camps de vacances selon la méthode de la Croisade Eucharistique et la pédagogie salésienne; pour les adultes, nous donnons les Exercices Spirituels, en Italie et plus encore en France, selon la méthode de Saint Ignace. Enfin, une Association *Mater Boni Consilii* a pour but l'aide aux nécessiteux et la pratique des œuvres de miséricorde. Nous sommes catholiques, apostoliques, romains; mais face à la crise ouverte par le Concile Vatican II, nous soutenons que le nouvel enseignement conciliaire, tout comme les réformes canoniques, liturgiques et disciplinaires faisant suite au Concile, sont en contradiction avec l'enseignement infallible et irréfutable de l'Eglise. Il s'ensuit que nous ne pouvons reconnaître l'Autorité de ceux qui ont promulgué ces réformes: le Siège apostolique est formellement vacant, et le sera tant que ses occupants ne reviendront pas à la profession publique et intègre de la Foi (c'est la Thèse défendue par le défunt Père M.-L. Guérard des Lauriers, religieux dominicain et théologien thomiste, autrefois enseignant à l'Université Pontificale du Latran à Rome). A la suite de toute l'école sociale catholique, à laquelle le Pape Léon XIII donna une grande impulsion, nous reconnaissons dans la "judéo-maçonnerie" (l'expression est de Mgr Jouin, loué à maintes reprises par les Papes Benoît XV et Pie XI) le principal adversaire de l'Eglise dans son œuvre d'évangélisation du monde et de salut des âmes: l'Institut organise des études sur ce phénomène, et sur toutes les erreurs et les hérésies opposées à l'Eglise. Quiconque désire en savoir plus peut prendre contact avec notre revue.

**Séminaire Saint Pierre Martyr.** Le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, nos séminaristes sont rentrés à Verrua pour y suivre, du 16 au 21 septembre, les Exercices Spirituels donnés par les abbés Murro et Giugni. Le 21 septembre, et non sans quelques péripéties, arrivait à Verrua Frère Joseph-Marie, bénédictin de Favorney. Depuis vingt ans en effet, à



*L'abbé Carandino entrant dans l'Institut  
le 21 septembre à Verrua*

Faverney, en Franche-Comté, existe un prieuré bénédictin fondé par le Père Pierre Verrier. Dans sa *Lettre aux amis et bienfaiteurs* (n° 36, 14 septembre 2002), le Père Verrier recommande aux prières de ses lecteurs le Frère Joseph-Marie venu en Italie afin de poursuivre ses études préparatoires au sacerdoce. Dans le même numéro, le Père Verrier prend position en faveur de la Thèse sur la vacance formelle du Siège apostolique. Le 24 septembre, ils étaient donc sept séminaristes à reprendre les études au Séminaire Saint Pierre Martyr.

**Nouveaux membres de l'Institut.** Comme le séminaire, l'Institut s'est accru en nombre. Le 15 août, fête de l'Assomption, à Raveau, l'abbé Murro recevait dans l'Institut Mademoiselle Elisabeth Langlet. Par ailleurs, à l'issue des Exercices Spirituels cités ci-dessus, l'abbé Ricossa recevait dans l'Institut l'abbé Ugo Carandino de la Casa S. Pio X, à San Martino dei Mulini (Rimini).

**La maison de Verrua...** *on en voit jamais la fin, et ça continue!* Les maçons ont commencé la construction de la bibliothèque dans les locaux affectés autrefois au fenil; en plus de la bibliothèque, nous devons aménager des chambres pour les séminaristes, les hôtes ou les retraitants. La réfection d'un mur et d'un portail d'entrée – qui menaçaient ruine – a été effectuée en octobre par des maçons bénévoles, à qui va notre recon-

naissance. Merci Michel, Christian, Philippe et Vincent! Enfin, une triste nouvelle pour ceux qui connaissent notre maison: Pluto, notre fidèle chien de garde qui nous a tenu compagnie pendant des années, est mort après 11 ans de bons et loyaux services...

**Italie.** Les fidèles romagnols ont effectué deux pèlerinages paroissiaux: le premier, le dimanche 18 août, en se rendant à Sassocorvaro (PU) pour vénérer les reliques de Saint Valentin et à Montecerignone (PU), devant l'urne du corps du Bienheureux Domenico Spadafora; le second s'est déroulé le 22 septembre au sanctuaire de la Sainte Vierge de Carbognano (RN). Le 28 février, une sympathique réunion a eu lieu à Cassana, près de Ferrare. Nouveaux et anciens amis de Rimini et de Ferrare s'y sont retrouvés, ou bien ont fait connaissance, guidés par les abbés Carandino et Ricossa. Après une instruction spirituelle donnée par l'abbé Ricossa sur les fins dernières, on s'est revigoré l'esprit avec la récitation du rosaire, et le corps... avec un repas entre amis. Nous remercions Sabrina Baroni qui a organisé la journée. Samedi 19 octobre, a eu lieu le pèlerinage habituel pour les émiliens et les romagnols à la Madone de San Luca, Sanctuaire qui domine (et protège) Bologne. Nous avons honoré le mois du Rosaire en récitant les trois chapelets sur le chemin du Sanctuaire.

Face au Dôme de Milan le 19 octobre, l'abbé Giugni a conclu par une prière une manifestation publique, invitant à suivre l'exemple des croisés et des chouans contre les troupes napoléoniennes; la journée était organisée par *Padania cristiana* et par les *Volontari verdi*, pour la préservation de l'identité catholique de la ville (cf. *La Padania*, 20/21 octobre 2002, pp. 1 et 8). Bien évidemment, l'abbé Giugni n'est pas d'accord – ainsi que tout l'Institut – avec la malheureuse formule d'une église ambrosienne "autonome de celle de Rome", soutenue à cette occasion par le député Borghezio (*ibidem*, p. 8). Le quotidien communiste *L'Unità* a également parlé (mal! – et c'est bon signe...) de cette manifestation (*L'Unità* 20/10/2002).

**L'Institut et la presse.** Le n° 213 de *Orion* (juin 2002) publie une intervention de l'abbé Nitoglia et une "brève réponse" de Maurizio Murelli. Dans ce numéro de *Sodalitium* vous pouvez lire la réplique de l'abbé Nitoglia à Murelli. *la Padania* du 13 juillet 2002 a rapporté la position de l'Institut sur la nomina-

tion de Mgr Tettamanzi à la tête du diocèse de Milan. Sur *Casalecchio News*, l'abbé Carandino a été interviewé par Alessandro Ori et Giulio Nesi (n° 8, octobre 2002, p. 7). Le 40ème anniversaire du Concile a été l'occasion de parler aussi de la thèse "sédévacantiste". Messori parle de la "cohérence" de cette thèse sur le *Corriere della Sera* du 21 octobre (p. 35). Raimondo Gatto, sur la *Padania*, écrit de son côté: "Cette affirmation de Jésus [Matth. XVI, 15-18], d'un côté constitue la plus grande garantie que le magistère éternel de l'Eglise catholique, excepté le Concile Vatican II, ne peut tromper ni s'être trompé, de l'autre soulève des doutes sur l'autorité actuelle qui soutient manifestement le contraire" (18 octobre 2002, p. 17). *Il Resto del Carlino* du 5 octobre 2002 (p. III) signale la présence à Ferrare – en plus de la Fraternité Saint Pie X – de notre Institut. Le bulletin *Gloire à Marie* (15 septembre 2002, pp. 3-5) intervient sur la question débattue du "Secret de La Salette", en prenant ses distances par rapport à l'Institut. *Gloire à Marie* admet que l'Eglise s'est plusieurs fois prononcée à ce propos, mais estime que les condamnations du Saint-Office doivent être considérées comme abrogées après le décret de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 14 octobre 1966 (sous Paul VI, pourtant).

Photo de groupe prise lors du camp de la Croisade Eucharistique



Ont parlé de l'Oratoire Saint Grégoire-le-Grand de Rimini le *Corriere di Rimini* du 15 juillet, dans l'article "Un giorno tra sacro e profano" et *La Voce della Romagna* du 2-9-2002 dans l'article "Due giorni intensi, Fra cerimonie e ricordi". L'abbé Carandino a été interviewé le 4 septembre (sur l'immigration) et le 2 octobre (sur la bataille de Lépante) par *Radio Padania Libera*; le 25 octobre durant une interview à *Tele Padania* il a parlé de l'islamisme. Deux articles de l'abbé Carandino, sur la question des Crucifix dans les édifices publics, ont été publiés sur la *Padania* du 1er et du 31 octobre.

**Sodalitium.** Le quotidien de Vittorio Feltri, *Libero* (25 juillet 2002, pp. 1 et 35), signale à ses lecteurs "un journal clandestin, ou presque, *Sodalitium*, petite revue sincère de l'homonyme *Centro Librario*. Réalité hypercatholique – ajoute l'auteur de l'article, Alberto Mingardi – et pourtant (eux-mêmes diraient: justement pour cela) critique, hypercritique en ce qui concerne l'Eglise conciliaire". L'article de *Sodalitium* qui a suscité l'intérêt du recenseur est celui de l'abbé Giugni sur Guareschi et le Concile, publié dans le dernier numéro de l'édition italienne de notre bulletin (et dans ce présent numéro aux pp. 18 à 36). Une belle recension du dernier numéro de *Sodalitium* a été publiée par le *Sole delle Alpi* dans le numéro du 24 août. *L'Ultima Crociata* (n° 9, novembre 2002), dans un bel article de Italo Merli, fait allusion à la couverture du dernier numéro de *Sodalitium* (la statue de l'Immaculée fusillée par les soldats israéliens à Bethléem).

**Centro Librario Sodalitium.** La prestigieuse *Rivista di studi politici internazionali* [Revue d'Etudes politiques internationales] (n° 275 – 3/2002, juillet-septembre, p. 513) a signalé la réédition, par notre *Centro Librario*, du livre classique de Lazare sur *L'antisémitisme*, ainsi que (sur le n° 276 – 4/2002, p. 689) l'ouvrage de l'abbé Nitoglia, *L'esoterismo*. Le *C.L.S.* a réédité pour le compte du *Centro Studi Davide Albertario* le livre "In prigione in nome di Gesù Cristo", écrit dans les années 30 par Mgr Pecora (neveu d'Albertario), qui retrace admirablement la vie et l'activité de Don Albertario. Notre *Centro* assure également la diffusion des nombreux travaux de l'abbé Nitoglia, publiés chez d'autres éditeurs, en italien.

**Activités estivales.** Du 8 au 22 juillet s'est déroulé à Raveau le camp Saint Louis de

Gonzague de la Croisade Eucharistique. La vie quotidienne y est centrée sur la prière, en particulier la Messe et la Sainte Eucharistie, et sur le jeu. Mais il y a aussi les journées "spéciales": matinée d'adoration eucharistique le samedi 13, pèlerinage aux reliques de sainte Marie-Madeleine à Vézelay le 11, visite au Château de Saint-Fargeau le 16, le jeu de piste dans la forêt de la Chartreuse de Bellary le 18, et pour terminer, la veillée finale avec représentation théâtrale le dimanche 21. C'est depuis 1991, date de l'ordination de l'abbé Giugni qui en prit aussitôt la direction, que ces camps de la Croisade Eucharistique de l'Institut ont lieu chaque année.

Du 8 au 26 juillet a eu lieu le camp Saint-Joseph, organisé par les sœurs du Christ-Roi, avec l'abbé Murro pour aumônier. Cette année les fillettes françaises, italiennes et belges se sont retrouvées à *Chantelouve*, à proximité du Parc National des Ecrins, pour passer ensemble de belles journées partagées entre promenades, jeux, chants et avec l'incontournable pèlerinage à La Salette, pour prier Notre-Dame, réconciliatrice des pécheurs. Le dernier jour les habitants de *Chantelouve* ont souhaité écouter des chants (de montagne, folkloriques et religieux) exécutés par nos campeuses sur la place proche de la mairie; ils ont aussi assisté à la traditionnelle veillée finale.

Début août, dans les montagnes de Savoie, au col de la Croix Fry près d'Annecy, s'est déroulé le camp St François de Sales: la petite troupe - une petite dizaine de garçons, l'abbé Cazalas et trois séminaristes - n'a pas été arrêtée par les caprices du temps. Les jours de soleil, montagne, les jours de pluie, visites d'Annecy ou autres: siège épiscopal de St François de Sales, musées... pour connaître sa vie, l'histoire de la Savoie, la façon de vivre en montagne autrefois, et la faune montagnarde... Chaque soir, une petite conférence sur un sujet religieux: la prière, les objections contre l'Eglise, les fins dernières, la situation actuelle de l'Eglise, etc... de quoi réfléchir et poser des questions... Pour sortir de l'ordinaire: le parc-aventure de Thônes, un vrai parcours du combattant de plus de deux heures, suspendus dans les arbres; et, le dernier jour (le 13 août), un pèlerinage au sanctuaire marial de la Savoie, la Bénite-Fontaine: deux heures de marche avant d'arriver au sanctuaire et y célébrer la Messe... Le lendemain,

retour à la maison, fatigués, mais contents, et parfois même surpris du bien reçu durant ces dix jours. Merci aux Savoyards qui ont aidé au bon déroulement du séjour, et particulièrement à l'aide généreuse et efficace de Mr et Mme Petit. Si Dieu veut, à l'année prochaine, à la même époque!

**Conférences.** Le 21 juillet, à Raveau, l'abbé Ricossa a donné une conférence pour les amis de la région sur le thème: *Le n° 48 de Sodalitium (avril 1999!) en question. Pourquoi ai-je parlé de l'Apocalypse, du Secret de La Salette et de la 'prophétie' de Saint-François?* Le soir du 7 octobre (fête de la Vierge du Rosaire et de N.-D. des Victoires), l'abbé Ricossa a parlé sur le thème: "7 octobre 1571: la flotte chrétienne arrête l'invasion turque dans les eaux de Lépante. Aujourd'hui l'Italie et l'Europe sont confrontées à une nouvelle invasion islamique. Comment l'affronter?" La rencontre était organisée par le *Circolo territoriale di Loano* (SV) de *Alleanza nazionale*, et l'orateur a été présenté par le professeur Giampaolo Stradella. Le 12 octobre à Brembate (BG) l'abbé Giugni a parlé de *Famille chrétienne face à l'Islam: quel futur?* avec la députée Carolina Lussana (LN) et Daniele Belotti conseiller à la Région Lombardie (LN). La rencontre était organisée par la section locale de la *Lega Nord*. L'abbé Carandino a parlé le 11 novembre à la bibliothèque provinciale *De Meis* de Chieti sur le thème: *La Révolution contre la Chrétienté*; la conférence était organisée par *Amicizia Cristiana* et présentée par Marco Solfanelli, président de l'association. Le 16 novembre à Motta Visconti (PV) l'abbé Giugni est intervenu au colloque *Mariages mixtes: quel futur pour les enfants* organisé par l'Association *Donne di Milano* ["Femmes de Milan"], parlant de *La tradition italienne et les mariages mixtes*. Les interventions des autres orateurs ont été celles de l'avocate Simona Norrieri (*Le droit de la famille*), de Zaira Galli (*La médiation familiale: ressource familiale dans les complexités familiales*), la modératrice était Clara Modena. Le même jour à Lyon, l'abbé Murro a entretenu ses auditeurs sur le thème: *La nouvelle Messe, qu'en penser?* Le 23 novembre à Bologne, l'abbé Ricossa a parlé des quarante ans du Concile, dans une rencontre organisée par le *C.S. Federici* et par le *Centro Librario Sodalitium* intitulée: *1962-2002: 40 ans après le Concile Vatican II*.

**Centro Studi Giuseppe Federici:** le *Centro Studi* a tenu un stand le 15 septembre à la fête de la *Lega Nord* à Venise; le quotidien *Il Gazzettino* en a parlé dans un article du 16 septembre. Le 5 octobre il a organisé un colloque à Rimini sur le thème: *Lépante, 7 octobre 1571: la victoire de la Chrétienté*. Un message de salutation envoyé par le député Federico Bricolo a été lu, et sont ensuite intervenus l'abbé Giugni (*Saint Pie V, le Pape de Lépante*), le professeur Zanpolo da Corte dei Santi (*Lépante: croisement de l'Histoire*) et Lorenzo Busi (*Pour une nouvelle Lépante*). Le 9 novembre, toujours à Rimini, a eu lieu un colloque organisé par le *Centro Studi Federici*; il avait pour thème *Du Risorgimento au Mondialisme... En ce 135<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire pontificale à Mentana (3 novembre 1867)*. Il s'est déroulé en deux parties. D'abord le Dr Piero Raggi (*L'héroïsme des armées Pontificales à Mentana*) et l'abbé Carandino, de notre Institut, (*Regnare Christum nolumus: le Nouvel Ordre Mondial contre la Royauté du Christ*) ont présenté la seconde édition du livre de Piero Raggi, *La neuvième croisade: les volontaires de Pie IX à la défense de Rome (1860-1870)*. Puis un débat s'est ouvert (*Des volontaires pontificaux aux résistances antimondialistes actuelles*) auquel ont participé Paolo Grimoldi et Stefano Corti (*Movimento Giovani Padani*), Pietro Ferrari (*Azione Giovani* de Teramo) Alain Quataert (dirigeant du *Vlaams Blok Jongeren*, des Flandres); l'animateur du débat était Gianluca Stefani, dirigeant de *Azione Giovani* de Rimini.

**Centro Studi Davide Albertario:** il a organisé le 24 octobre à Milan, une conférence sur le thème *Politique de guerre U.S.A. en Afghanistan et Irak: ce que les médias ne disent pas*; le rapporteur était le Dr Mauro Bottarelli, journaliste et auteur de plusieurs livres de géopolitique. Le dimanche 24 novembre l'abbé Giugni, en qualité d'assistant spirituel du *Centro Studi*, est intervenu à un important congrès à l'occasion du centenaire de don Albertario, qui s'est déroulé à Filighiera (PV), pays où il était né. Rappelons que don Albertario sera commémoré par le *CSDA* par un colloque à Milan (placé sous le patronage à la fois de la Région Lombardie et de la Province de Milan), le samedi 14 décembre dans la salle des *Affreschi* via Vivaio 1, à 15 heures.

Signalons enfin que depuis le mois d'octobre le *Centro Studi Davide Albertario* publie une petite revue *L'Albertario*; les personnes désirent la recevoir peuvent la demander à l'adresse suivante: *Centro Studi Davide Albertario*, via Vivarini 3, 20141 Milano, Tél.: 0161.839.335, Fax: 0161.839.334; email: [centrostudi.albertario@virgilio.it](mailto:centrostudi.albertario@virgilio.it)

**Exercices Spirituels de Saint Ignace.** "J'ai une affection extrême pour ces Exercices faits dans la solitude; parce que c'est à eux que je reconnais devoir ma conversion et la résolution de quitter le monde" (Saint Alphonse). Comme toujours, l'été est le moment le plus favorable pour pratiquer les Exercices. Nous avons eu de nombreux retraitants à la Maison Saint-Joseph, du 1er au 6 juillet 2002 (25 personnes: 14 dames et 11 messieurs), aux Exercices donnés par les abbés Murro et Ricossa. A Raveau, ont été prêchés deux sessions d'Exercices par les abbés Murro et Giugni: du 29 juillet au 3 août pour sept dames, et du 5 au 10 août pour sept messieurs. A Verrua Savoia, l'abbé Nitoglia et l'abbé Ricossa ont donné eux aussi deux sessions d'Exercices: du 19 au 24 août pour six dames et du 26 au 31 août pour sept messieurs. Pendant qu'à Verrua se déroulaient les Exercices pour dames, à la Maison Saint-Joseph treize messieurs suivaient les Exercices prêchés par les abbés Giugni et Calzas. Le mois de septembre est souvent dédié aux Exercices des religieuses, des prêtres et des séminaristes avant la reprise de la nouvelle année scolaire. Cette fois les Exercices des Sœurs du Christ-Roi, dans leur maison mère, se sont déroulés du 8 au 16 septembre, et ont été prêchés par l'abbé Murro, l'abbé Ricossa et la Mère Supérieure; ceux des séminaristes (et autres hôtes de la maison, ainsi que l'abbé Carandino de la Casa San Pio X) ont eu lieu du 16 au 21 septembre, sous la direction des abbés Murro et Giugni. Du 16 au 20 octobre

*Les Exercices Spirituels à Serre-Nerpol en juillet*



l'abbé Cazalas a prêché les Exercices de rentrée aux élèves de la Maison Saint-Joseph. Le 1er novembre à Raveau l'abbé Murro et l'abbé Giugni ont prêché une journée de recollection pour tous ceux qui ont déjà fait les Exercices Spirituels: malgré la saison avancée, les fidèles sont venus nombreux des régions proches et lointaines (même de Lyon) pour restaurer spirituellement leurs âmes.

**Anniversaires.** Le 6 juillet, à la Maison Saint-Joseph, l'abbé Murro a célébré la Messe de *Requiem* pour l'âme du Père **Vinson**, fondateur des Sœurs du Christ-Roi, à l'occasion du troisième anniversaire de sa mort. Une heureuse nouvelle: le 29 juin, l'abbé Anthony Cekada fêtait, à Cincinnati (Ohio) ses 25 ans de sacerdoce; *Sodalitium* adresse à son confrère américain ses vœux avec le traditionnel: *ad multos annos!*

**Baptêmes.** Le 21 septembre l'abbé Murro a baptisé Louis Gatté, fils des époux Benoît et Clarisse Gatté à Hyères. Le même jour l'abbé Giugni a baptisé à Serre-Nerpol Josepha Louis.

**Première communion.** Dimanche 7 juillet 2002, à la Maison Saint-Joseph, Caroline Montcharmont a reçu la première communion des mains de l'abbé Ricossa.

**Défunts.** Comme nous l'avions déjà annoncé dans le numéro précédent, le dimanche 9 juin 2002 est décédée à l'hôpital de la SS. Annunziata di Ponte à Niccheri (Florence) Madame le Professeur **Liliana Balotta**. Elle avait été hospitalisée le lundi précédent pour une embolie pulmonaire, après avoir assisté pour la dernière fois à la Sainte Messe célébrée par l'abbé Ricossa, et avoir reçu la sainte communion. Avec le Professeur Balotta disparaît un des personnages les plus connus – en Italie – du mouvement catholique qui s'est opposé à Vatican II. Fidèle de la première heure (elle participa aux Pèlerinages romains des premières années soixante-dix) elle fut durant de longues années l'infatigable secrétaire de la section florentine de l'association *Una Voce dicentes* et la rédactrice du bulletin du même nom. L'expérience acquise à l'Université de Padoue où elle avait été l'organisatrice de nombreux concerts et rencontres culturelles avec les artistes et les poètes les plus représentatifs, s'avéra très utile lorsqu'il s'agit de répéter l'expérience à Florence, mais alors en défense de la Foi. C'est elle, par exemple, qui favorisa la venue de Mgr Lefebvre à



*Le Professeur Liliana Balotta (à droite) en compagnie de Mgr Lefebvre à Florence le 15 février 1975 lorsque le prélat définit la nouvelle messe comme étant "La Messe de Luther"*

Florence le 15 février 1975, quand il tint la fameuse conférence au cours de laquelle il qualifia le nouveau missel de "Messe de Luther", et le lendemain célébra la Messe solennelle en la Basilique de San Lorenzo (dont le recteur était alors Mgr Setti). L'homélie de la Messe et la conférence furent publiées ensuite par *Una Voce* Florence dans l'opuscule précisément intitulé *La Messe de Luther*, l'adresse était celle de Mlle Balotta, via Brandini 30.

En 1985, quand nous quittâmes la Fraternité Saint Pie X, Mlle Balotta n'hésita pas à prendre notre défense, nous invitant à célébrer dans son hospitalière maison florentine, ce que nous avons fait jusqu'à sa mort. Cette décision lui coûta beaucoup, non seulement à cause de l'affection qu'elle éprouvait pour Mgr Lefebvre, mais aussi du fait de l'isolement qui s'ensuivit pour elle.

Elle affronta l'épreuve avec courage, et elle n'en manquait pas, ce qui était peut-être un héritage familial. Née à Florence le 1<sup>er</sup> décembre 1917 et baptisée en la fête de sainte Barbe à la cathédrale de la ville, Liliana Balotta eut en effet d'excellents exemples familiaux, parmi lesquels un cardinal (le Patriarche de Venise Trévisanato) et un Saint (le prêtre Vincenzo Grossi). Son père, général d'artillerie, et son frère démissionnèrent de l'armée après la proclamation de la République, faisant preuve d'une force d'âme hors du commun. D'une famille estimée d'Incisa Valdarno, sa mère avait une foi

profonde. Les deux parents contrecarrèrent les premières réformes qui perturbèrent l'Eglise au début des années soixante. Il ne restait à leur fille qu'à suivre leur exemple, et c'est ce qu'elle fit en vraie "artilleuse". Le 12 juin conformément à ses volontés, ses funérailles ont été célébrées par l'abbé Ricossa (assisté de l'abbé Carandino) dans la chapelle de Loro Ciuffenna, et son corps repose dans la chapelle de la famille Falorni à Incisa. Elle nous manquera beaucoup.

Ferrare a été particulièrement frappée par plusieurs décès ces derniers mois, avec la mort de parents de plusieurs de nos amis dans les familles Ferretti, Checchi, Moschetta et Fabri. Nous rappelons en particulier le décès de Giuseppe **Moschetta**, survenu à Ferrare le 17 août après avoir reçu



Le Père Barbara à Verrua en 1994, baisant les mains de l'abbé Cazalas le jour de son ordination sacerdotale

## Livres du Centro Librario Sodalitium

Bon de commande

Auteur	Titre	prix	exemp.
ARTHUR PREUSS	<i>Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine</i>	18,30 €	
ABBÉ ANTHONY CEKADA	<i>On ne prie plus comme autrefois...</i>	7,65 €	
	<i>Petite méthode pour suivre la Sainte Messe</i>	2,60 €	
ABBÉ NITOGLIA	<i>De la Synagogue à L'Eglise</i>	4,60 €	
ABBÉ RICOSSA	<i>L'abbé Paladino et la Thèse de...</i>	4,60 €	
ISIDORO DA ALATRI	<i>Qui a tué Jésus-Christ ?</i>	10,55 €	
GIUSEPPE RICCIOTTI	<i>Vie de Jésus Christ</i>	22,90 €	
	<i>L'éducation de Jean-Marie</i>	4,50 €	
DONALD J. SANBORN	<i>La papauté matérielle</i>	8,40 €	
CH. DE MAILLARDOZ	<i>Les sept péchés capitaux de l'Enfance</i>	8,40 €	
HENRI DEEN	<i>Le célibat des prêtres</i>	6,10 €	
<b>Frais de Port:</b>		+ port	
+ 1,50 € pour commande inférieure ou égale à 8,40 €		Total	
+ 3,85 € pour commande inférieure à 32 €			
+ 5,05 € pour commande à partir de 32 € - <b>GRATUIT</b> à partir de 41 €			

A retourner à l'une des deux adresses suivantes:

**Centro Librario Sodalitium**  
**Loc. Carbignano 36**  
**10020 VERRUA SAVOIA (TO) - ITALIE**

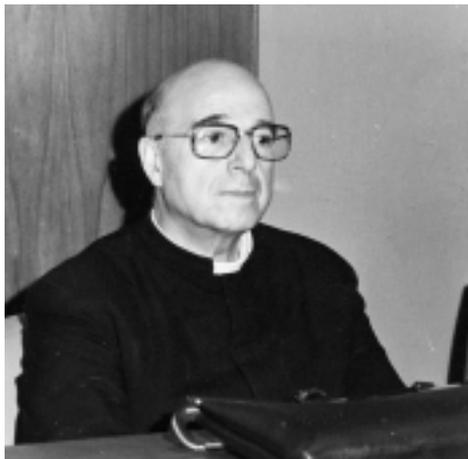
-----  
**"Sodalitium"**  
**Mouchy**  
**58400 RAVEAU - FRANCE**

Veillez expédier  
à l'adresse suivante:

Nom	_____
Prénom	_____
Adresse	_____
Ville	_____
Code	_____
Tél.:	_____

Vous pouvez aussi téléphoner à:

**Tél. (de France): +39. 0161. 83.93.35 - Fax (de France): +39.0161. 83.93.34 email: [sodalitium@plion.it](mailto:sodalitium@plion.it)**



Le Père Barbara sur une photo des années 70 au cours d'une conférence à Rome organisée par *Civiltà cristiana*

les derniers sacrements des mains de l'abbé Ricossa; ses funérailles ont été célébrées le 19 par l'abbé Carandino. Nous rappelons aussi celui de décès de Luigi **Fabbi**, rappelé à Dieu le 17 septembre, muni lui aussi de tous les sacrements. *Sodalitium* adresse ses plus sincères condoléances aux familles durement éprouvées. Le 6 septembre, à Milan, disparaissait à son tour Eugenio **Tamagnini** après une longue maladie. Les abbés Ricossa et Giugni lui avaient administré tous les sacrements. L'Institut est par la pensée avec les familles Tamagni et Dini, en ce douloureux moment.

Nous avons reçu de la fille de Marc **Winckler**, Mme Francine Muel, une lettre nous annonçant la triste nouvelle de la mort de son père, survenue le 4 août. Marc Winckler fut, à la demande de Mgr Guérard des Lauriers, le premier traducteur en français de notre revue.

Le 10 octobre, dans sa maison de la rue des Oiseaux, à Tours, fidèlement assisté de Sœur Marie-Bernadette et de la sœur de cette dernière, Myriam Malré, est décédé pieusement le **R. P. Noël Barbara**, qui à Noël aurait eu 92 ans. Nous aurons l'occasion de parler plus longuement - à une prochaine occasion - du Père Barbara, qui fut l'un des chefs de file de la "résistance" catholique à Vatican II et au néo-modernisme. Rappelons pour le moment sa proximité avec notre Institut, qui nous le rend cher comme ami et bienfaiteur insigne. Proximité avant tout doctrinale. Le Père Barbara en effet, après avoir été longtemps le point de référence des sédévancistes absolus (appelés précisément dans ces années-là "barbaristes") corrigea ensuite courageusement sa position en embrassant publi-

quement la Thèse de *Cassiciacum* sur le Siège formellement mais non matériellement vacant. Après avoir pris contact avec notre Institut dès sa naissance, il se rendit à Verrua quatre années de suite (de 1991 à 1994) pour donner aux prêtres et aux séminaristes les Exercices Spirituels. Durant de nombreuses années il fut le seul prêtre en France, avec l'abbé Delmasure et l'abbé Petit, à demander la collaboration de notre Institut, collaboration qui se concrétisa par la présence d'un de nos prêtres à Tours pendant 5 ans, jusqu'à octobre 2001 (l'abbé Cazalas de 1996 à 1999, l'abbé Giugni de 1999 à 2000, l'abbé Ercoli de 2000 à 2001). Le conseil du Père Barbara ne fut pas étranger à la fructueuse collaboration qui s'est instaurée par la suite avec le Père Vinson, étant lui aussi, comme le Père Barbara, un ancien Père de Chabeuil. Rappelons également que, en mettant un terme aux publications de la glorieuse revue *Forts dans la Foi*, le Père Barbara invita tous ses lecteurs et abonnés à voir dans *Sodalitium* la continuation de son œuvre. Nombreuses sont les dettes de reconnaissance que notre Institut a accumulées envers le Père, et nombreuses sont les dettes de tous les catholiques à l'égard de celui qui, dès 1968, prit la défense de la Foi contre l'hérésie moderniste. Le Père Barbara a reçu les derniers sacrements des mains de l'abbé Guépin; le curé de Steffeshausen, l'abbé Schoonbroodt, a célébré ses funérailles le 14 octobre. L'abbé Murro et l'abbé Cazalas y assistaient, représentant ainsi tous les membres de l'Institut, tandis qu'à Verrua, le 12 du même mois, a été chantée une messe solennelle de *Requiem*.

### Pèlerinage à Notre-Dame de l'Osier Jeudi 8 mai 2003

Arrivée à la Maison Saint-Joseph de Serre-Nerpol dès le mercredi 7 au soir: une conférence est prévue à 20h30.

Pour renseignements et inscriptions:  
04-76-64-24-11 ou 04-78-47-88-41

L'Institut Mater Boni Consilii,  
la revue *Sodalitium* et la Casa S. Pio X  
souhaitent à leurs fidèles lecteurs  
un Saint Noël

## CENTRES DE MESSES

### RESIDENCES DES PRETRES DE L'INSTITUT

#### ITALIE: Verrua Savoia (TO). Maison-Mère.

Istituto Mater Boni Consilii - Località Carbignano, 36. Tél. de l'Italie: 0161.83.93.35 - Ste Messe: en semaine à 7h30. Salut du Saint-Sacrement: tous les vendredis à 21h. Heure Sainte: le premier vendredi du mois à 21h.

#### San Martino dei Mulini (RN). Casa San Pio

X. *Abbé Ugo Carandino* - Via Sarzana 86. Pour toute information, téléphoner au 0541.75.89.61. Fax 0541.757.231.

**FRANCE: Mouchy Raveau** 58400 - La Charité-sur-Loire. Pour toute information, téléphoner au 03.86.70.11.14.

#### BELGIQUE: Dendermonde. Mgr Geert

*Stuyver*: Kapel O.L.V. van Goede Raad, (chapelle N.-D. du Bon Conseil) Koning Albertstraat 146 - 9200 Sint-Gillis Dendermonde: Ste Messe le dimanche à 9h30. Tél. (et Fax): (+32) (0) 52.38.07.78.

### AUTRES CENTRES DE MESSES FRANCE

**Anancy**: 11 avenue de la Mavéria. Tél.: 04.50.09.04.67. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 10 h. Confessions à 9 h.

**Cannes**: Chapelle N.-D. des Victoires. 4 rue Fellegara. Tél.: 04.93.60.57.68. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 18h.

**Lille**: Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 17h. Confessions à 16h30. Pour toute information: Mgr Geert Stuyver en Belgique.

**Lyon**: 17 cours Suchet. Tél.: 04.77.33.11.24. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 17h. Confessions à partir de 16h30.

### ITALIE

**Bologne**: le 2ème dimanche du mois, Messe à 11h; le 4ème dimanche, Messe à 17h30.

**Ferrare**: Chiesa S. Luigi, Via Pacchenia 47 Albarea. Ste Messe tous les dimanches à 17h30. Le 1er dimanche du mois à 11h30.

**Loro Ciuffenna (Arezzo)**: Fattoria del Colombaio, str. dei 7 ponti. Ste Messe le 1er dimanche du mois à 17h30.

**Maranello (Modène)**: Villa Senni. Strada per Fogliano. Ste Messe tous les dimanches à 11h, sauf le 1er dimanche du mois à 9h.

**Milan**: Oratoire St Ambroise. Via Vivarini 3. Ste Messe tous les dimanches à 11h.

**Pescara**: Ste Messe le 2ème dimanche du mois à 18h30.

**Rimini**: Oratoire St Grégoire le Grand, via Molini 8: dimanches et fêtes, Messe à 11h.

**Rome**: Oratoire St Grégoire VII. Via Pietro della Valle, 13/b. Ste Messe le 1er, 3ème et 5ème dimanche du mois à 11h.

**Rovereto (Trente)**: Messe le 3ème dim. du mois.

**Turin**: Oratoire du Sacré-Cœur, via Thesauro 3/D. Dimanches: Messe chantée à 9h. Messe basse à 11h15. Tous les premiers vendredis du mois: Messe à 18h15.

**Valmadrera (Lecco)**: via Concordia, 21. Tél. 0341.58.04.86. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois.

**Confessions une demi-heure avant les messes. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia ou à San Martino dei Mulini (Rimini)**

### COMMENT NOUS AIDER

- Il n'y a pas d'abonnement à "Sodalitium". Ce périodique est envoyé gratuitement à tous ceux qui désirent le recevoir. Nous demandons aux personnes qui, pour un motif quelconque, ne désirent pas le recevoir, de nous le faire savoir.

- L'Institut Mater Boni Consilii et son périodique "Sodalitium" n'ont pas d'autres ressources que vos offrandes sans lesquelles ils ne peuvent vivre.

#### Pour vos dons, libeller:

• ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. CCP n° 2670 37 W DIJON

• ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. Compte CREDIT LYONNAIS: Banque: 30002; Agence: 07531; N° du compte: 79074 U; Clé: 78.

**EN CAS DE NON-LIVRAISON,  
VEUILLEZ RENVoyer A L'EXPE-  
DITEUR QUI S'ENGAGE A PAYER  
LE RETOUR A L'ENVOYEUR:**

**SODALITIUM PERIODICO**  
Loc. Carbignano, 36.  
10020 VERRUA SAVOIA (TO)  
presso **ASTI C.P.O.**  
Tél. +39 161.839.335 - Fax +39 161.839.334

#### DESTINATARIO - Destinataire:

SCONOSCIUTO - Inconnu   
TRASFERITO - Transféré   
DECEDUTO - Décédé

#### INDIRIZZO - Adresse:

INSUFFICIENTE - Insuffisante   
INESATTO - Inexacte

#### OGGETTO - Object:

RIFIUTATO - Refusé